

# MIGRATION ET COMPÉTENCES

**Le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc**

**Février 2013**

## **AVANT-PROPOS**

Ce rapport a été préparé dans le cadre du projet « Migration et compétences » de la Fondation européenne pour la formation (ETF), une agence de l'Union européenne qui fournit conseils et assistance aux pays partenaires dans le but de développer leur capital humain grâce à la réforme des systèmes d'éducation et de formation, conformément à la politique de relations extérieures de l'Union européenne.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des politiques en fournissant des analyses de bonne qualité à partir de données fiables sur la migration, les compétences et l'emploi dans l'Union européenne et les pays partenaires concernés. Ce projet a été mis en œuvre en même temps en Arménie, en Géorgie et au Maroc en 2011 et 2012.

L'AMERM (Association marocaine d'études et de recherches sur la migration) a été engagée pour mener l'enquête sur le terrain et faire une première analyse de la situation au Maroc. L'équipe des chercheurs marocains était composée de : Mohamed Khachani, Aomar Ibourk, Hicham Hanchane, Abdessalam El Ftouh. Le rapport provisoire élaboré par l'AMERM a été complété et finalisé par l'équipe d'experts de l'ETF.

L'équipe de l'ETF tient à remercier le Département de l'Emploi du ministère marocain de l'Emploi et de la Formation professionnelle, la Délégation de l'Union européenne ainsi que tous les membres du groupe consultatif marocain qui ont participé activement aux débats et réflexions sur le sujet et sur le rapport.

Outi Kärkkäinen

Février 2013

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>3</b>
<b>RESUMÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>14</b>
A. CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....	14
B. OBJECTIF DE L'ÉTUDE .....	15
C. STRUCTURE DE L'ÉTUDE.....	16
<b>1. FLUX MIGRATOIRE ET CONTEXTE MAROCAIN</b> .....	<b>17</b>
1.1. CARACTÉRISTIQUES DE LA MIGRATION MAROCAINE .....	17
1.2. LE SYSTÈME ÉDUCATIF MAROCAIN .....	27
1.3. LE MARCHÉ DE L'EMPLOI MAROCAIN .....	29
1.4. LÉGISLATION ET POLITIQUE MIGRATOIRE .....	31
<b>2. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE</b> .....	<b>34</b>
2.1. PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE .....	34
2.2. RÉALISATION DE L'ENQUÊTE .....	37
2.3. PROCESSUS D'ANALYSE.....	37
<b>3. ENQUÊTE SUR LES MIGRANTS POTENTIELS</b> .....	<b>39</b>
3.1. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES.....	39
3.2. NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS POTENTIELS .....	42
3.3. EMPLOI ET PROJET MIGRATOIRE .....	45
3.4. CONDITIONS DE VIE DES MIGRANTS POTENTIELS.....	50
3.5. PROJET MIGRATOIRE .....	52
<b>4. ENQUÊTE SUR LES MIGRANTS DE RETOUR</b> .....	<b>57</b>
4.1. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES.....	57
4.2. NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS DE RETOUR.....	58
4.3. EXPÉRIENCE MIGRATOIRE .....	60
4.3. EXPÉRIENCE DU RETOUR.....	71
4.4. CONDITIONS DE VIE DES MIGRANTS AU RETOUR .....	79
4.5. INTENTIONS INVOQUÉES POUR RÉÉMIGRER .....	82
<b>5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>85</b>
<b>LISTE DES SIGLES</b> .....	<b>92</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>93</b>



## RESUME

Depuis un certain temps déjà l'Union européenne est intéressée par la migration et les modalités de sa gestion optimale. Étant l'une des destinations les plus prisées des émigrants au monde, l'UE a adopté une approche proactive pour la migration légale à des fins d'emploi. Cette approche est équilibrée dans la mesure où sont de mieux en mieux reconnus, d'une part la contribution potentielle de ce type de migration au développement, d'autre part les bénéfices que les pays de destination et, réciproquement, ceux d'origine peuvent en retirer en particulier par le biais des migrants qui rentrent au pays, des diasporas, des transferts de fonds ainsi que de la migration temporaire comme remède à l'exode des compétences.

La communication de la Commission européenne sur les migrations circulaires d'une part<sup>1</sup> et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers d'autre part ouvrent la voie à de nouveaux programmes de migration légale temporaire visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Le premier partenariat pour la mobilité signé entre l'Union européenne et la Moldavie en 2008 en est un bon exemple. Il a été suivi d'un deuxième partenariat signé avec la Géorgie en 2009 puis d'un troisième partenariat signé avec l'Arménie en 2011. Des négociations sont en cours avec la Tunisie et le Maroc en vue d'un partenariat futur avec chaque pays.

Assurant l'équilibre entre trois domaines - promotion de la mobilité et de la migration légale, optimisation du lien entre migration et développement, et prévention et lutte contre l'immigration clandestine - ce partenariat est le principal cadre de coopération stratégique à long terme pour la gestion des migrations avec les pays tiers. Dans ce contexte, la concordance des compétences et qualifications des travailleurs migrants avec les emplois disponibles à l'étranger est essentiel pour la mobilité de la main-d'œuvre et les instruments qui peuvent améliorer la transparence des compétences des migrants et faciliter la validation de leurs compétences et de leurs qualifications revêtent de l'importance, tant pour l'UE que pour les pays partenaires. L'interaction de la migration avec le développement des compétences et les marchés de l'emploi constitue dès lors un thème majeur.

Afin d'approfondir la question des migrations et compétences, l'ETF a été mandatée pour mener une série d'études dans plusieurs pays partenaires de l'Union européenne, le but étant d'examiner le niveau d'études, les compétences et la situation professionnelle des migrants avant, pendant et après le processus de migration. Des études ont été menées en 2006-2008 dans six pays (Albanie, Égypte, Moldavie, Tadjikistan, Tunisie, Ukraine), puis en 2011-2012 dans trois pays (Arménie, Géorgie, Maroc). Ces pays ont été sélectionnés en étroite consultation avec les services de la Commission européenne, en fonction de l'importance du phénomène migratoire et de son impact. Le présent rapport présente les résultats de l'étude au Maroc.

## LE PROJET MIGRATION ET COMPETENCES

Le projet «Migration et compétences» comprenait une recherche documentaire, des missions d'information, deux enquêtes sur le terrain avec un minimum de 4 000 personnes interrogées (2600 migrants potentiels et 1 400 migrants de retour au pays) et l'analyse de données. L'enquête est la plus grande enquête dans le domaine de la migration et des compétences mis en œuvre au Maroc jusqu'au aujourd'hui. Aux fins de l'enquête, un «migrant potentiel» désigne toute personne âgée de 18 à 50 ans, qui a l'intention ou qui n'a pas l'intention de migrer. L'échantillon des migrants potentiels respecte au niveau national la répartition par sexe et niveaux de compétences<sup>2</sup> et la division urbaine-rurale de la population marocaine. Par conséquent, l'enquête sur la migration potentielle est représentative de l'ensemble de la population des adultes âgés de 18 à 50 ans y compris un groupe de contrôle de personnes de la même tranche d'âge qui ne cherchent pas activement à migrer. Un migrant de retour désigne toute personne qui a quitté le Maroc à l'âge de 18 ans ou plus, qui a vécu et travaillé au moins trois mois consécutifs sans interruption à l'étranger, qui est revenue au Maroc au cours des dix dernières années, et qui est disponible pour un entretien.

---

<sup>1</sup> Communication de la Commission relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers [COM (2007) 248 final, 16.05.2007].

<sup>2</sup> Illettrés et compétences de base CITE 0-2, compétences moyennes: CITE 3-4 et hautes compétences: CITE 5-6.

## PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE

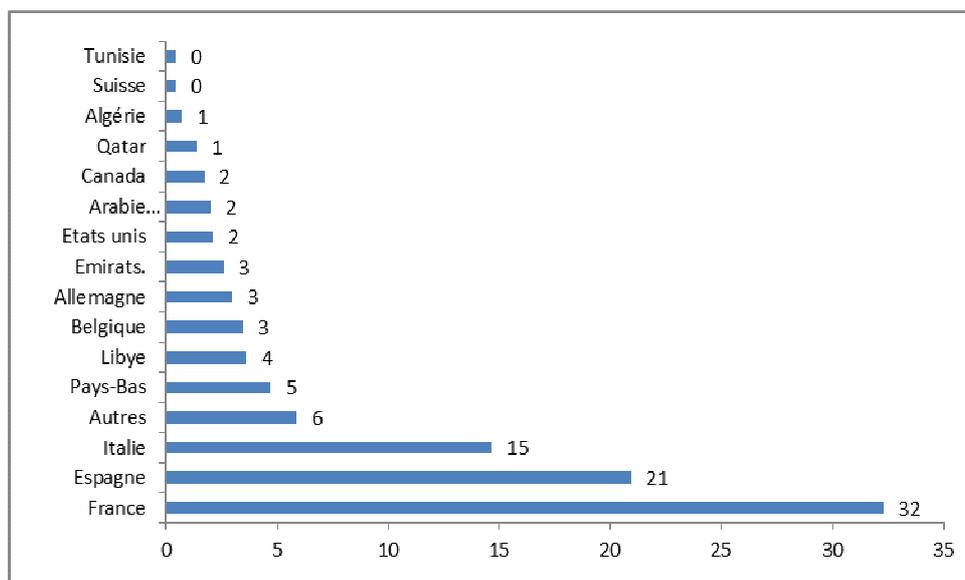
**Le phénomène migratoire est très répandu au Maroc** : le nombre de marocains ayant migré à l'étranger est estimé à plus de 3 millions et 42% des personnes ayant répondu à l'enquête conduite pour cette ont l'intention d'émigrer. Majoritairement le migrant marocain est toujours un homme : **48% des hommes et 35% des femmes de l'enquête ont l'intention d'émigrer**. La migration marocaine s'est féminisée, d'abord par suite du regroupement familial et ensuite du fait de l'augmentation du nombre des marocaines qui émigrent soit avec leur famille, soit seule en étant à la recherche d'une vie meilleure, surtout en termes économiques. Les femmes représentent aujourd'hui environ 40% de la migration marocaine.

**L'intention d'émigrer est plus forte chez les jeunes** et, de même, les migrants de retour sont également relativement jeunes. **Le statut marital et le fait d'avoir des enfants sont en corrélation négative avec le projet d'émigrer**. Les migrants de retour (61%) sont moins souvent mariés que les non migrants (67%) mais ils le sont plus souvent que les personnes ayant l'intention de migrer (40%). Les femmes sont plus souvent mariées que les hommes dans toutes les catégories sauf parmi les migrants de retour indiquant une importance encore plus marquante du statut marital chez les femmes pour la réalisation du projet migratoire. S'ils étaient mariés avant leur départ à l'étranger, 78% des hommes et seulement 60% des femmes ont émigré sans leurs conjoints.

**L'intention d'émigrer est aussi répandue dans le milieu rural que dans le milieu urbain**, sauf à Casablanca et Rabat où l'on a moins souvent l'intention de migrer. Quant à la répartition géographique des départs du Maroc, la région d'Agadir arrive en tête avec 52% des personnes ayant l'intention d'émigrer, la région de Marrakech arrivant en deuxième position (49%). Les relations familiales avec les primo-migrants, pourraient être à la base de cette perpétuation de l'émigration devenue une tradition régionale. Ces deux régions, ayant une vocation touristique, permettent également un contact permanent avec les étrangers ce qui peut constituer un facteur de facilitation de l'acte d'émigrer qui ne concerne pas que les nécessiteux. Au contraire, le développement porté par l'activité administrative à Rabat et par l'activité économique à Tanger et Casablanca a permis de limiter la propension à migrer de ces régions.

Comme **destination** probable des migrants potentiels le **continent européen** arrive en tête (plus de 70%). Ceci conforte une tradition vieille de plus de cinq décennies et qui s'explique par des raisons économiques, historiques, géographiques et culturelles. Quel que soit le niveau d'études des répondants et leur statut professionnel, la France, L'Espagne et l'Italie restent les destinations préférées des migrants potentiels. En effet, 32% des migrants de retour ont résidé en France, 21% en Espagne, 15% en Italie et 5% aux Pays Bas. Proportionnellement, la France, les Etats-Unis et le Canada ont été la destination préférée parmi les migrants de retour enquêtés avec un niveau d'éducation supérieur.

*Répartition des migrants de retour selon le premier pays hôte (en %)*

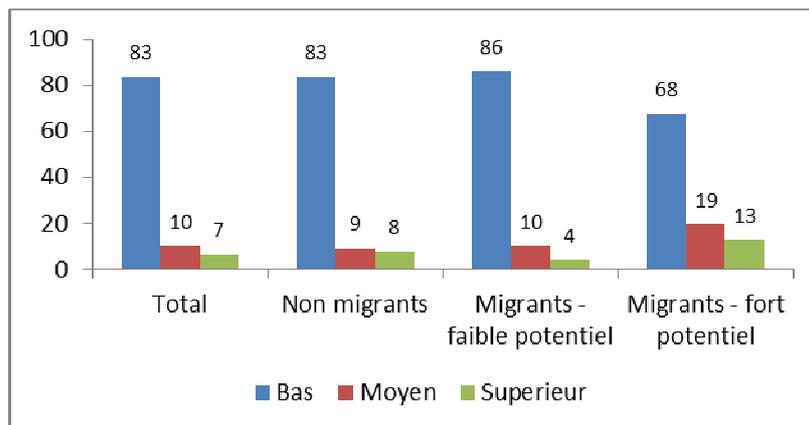


Quelques mécanismes pour organiser la migration temporaire ont été mis en place, le premier essai dans ce sens ayant été inauguré en 2006 portant sur la mobilisation d'ouvrières marocaines pour répondre aux besoins temporaires de l'agriculture espagnole. Or, **la migration circulaire n'a pas beaucoup d'importance dans le phénomène migratoire marocain** selon les données de l'enquête : dans leur grande majorité (82%), les migrants de retour ont émigré une fois seulement. Les migrants potentiels envisagent majoritairement des périodes de migration courtes mais chez les migrants de retour on constate que les séjours de longue durée sont relativement importants, 53% des migrants de retour ayant séjourné plus de sept ans dans les pays d'accueil.

En ce qui concerne la propension réelle à émigrer- les capacités de pouvoir réellement émigrer - et non pas la simple intention déclarée d'émigrer, **33% des personnes enquêtées démontrent un faible potentiel de migration et 9% dispose d'un fort potentiel de migration**. La population à faible potentiel migratoire pèse donc plus du triple de la population à fort potentiel migratoire. Cette catégorie nourrit, certes, un désir d'émigrer mais ne semble pas au moment de l'enquête avoir la capacité réelle de le faire.

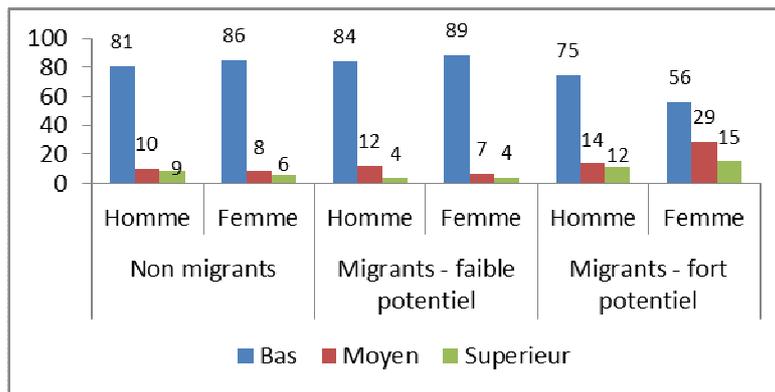
Nous avons vu que l'*intention* déclarée ne change pas considérablement selon le niveau d'éducation mais que **la propension ou le potentiel à migrer est plus élevée chez les personnes avec un niveau élevé et niveau moyen d'éducation**. La propension à migrer accroît avec le niveau d'éducation. Les personnes avec un niveau d'éducation plus élevé ont un meilleur accès à différents éléments (information, documents de voyage, ressources financières etc.) qui facilitent la réalisation du projet migratoire d'où leur plus grande propension à émigrer. Cela confirme la tendance à l'augmentation des concentrations des personnes qualifiées dans la communauté émigrée par rapport à la population totale vivant à l'intérieur du Maroc.

*Niveau d'études des migrants potentiels (en %)*



Le niveau d'éducation a une influence encore plus grande pour la propension migratoire chez les femmes ce qui fait que, même si les femmes sont en général moins éduquées que les hommes, proportionnellement, les femmes avec un fort potentiel de migration sont plus éduquées que les hommes de la même catégorie.

*Niveau d'études des migrants potentiels selon le sexe (en %)*



Même si **les migrants ont un niveau d'éducation plus élevé que la population marocaine en général**, la majorité de la population marocaine (80%) ayant un niveau d'éducation faible, le phénomène migratoire touche toutes les catégories sociales des différents niveaux d'éducation. En effet, 58% des migrants de retour interrogés ont un niveau d'étude faible (contre 83% dans la population marocaine), 23% ont atteint un niveau d'étude moyen (contre 10%) et 19% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 7%).

Le chômage encourage l'émigration dans une certaine mesure, mais les données de l'enquête démontrent que **la migration ne concerne pas seulement les catégories sociales pauvres ou les sans-emplois**. En effet, paradoxalement, la propension à migrer accroit avec les bonnes conditions sociales et les conditions économiques n'influencent pas non plus la propension à migrer d'une manière significative. La migration ne semble pas l'apanage des pauvres, mais un phénomène sociétal au Maroc.

En même temps, les répondants déclarent qu'ils partiront ou qu'ils sont partis - indépendamment de leurs conditions sociales ou économiques mesurées sur la base des réponses à plusieurs questions du questionnaire - surtout pour des **raisons économiques** : améliorer leur situation économique, trouver un emploi ou trouver un emploi mieux rémunéré. La difficulté à trouver un emploi est la raison de départ la plus fréquente chez les personnes ayant un faible niveau d'éducation. Pour celles qui se trouvent au chômage l'intention d'émigrer augmente à 56%, au-delà de la moyenne de l'échantillon (42%). Pour ceux qui ont un emploi, l'inadéquation formation-emploi et l'inadéquation compétence-emploi semblent encourager l'émigration mais la corrélation est assez faible : 74% des personnes qui ne souhaitent pas émigrer confirment une adéquation entre leur niveau d'instruction et leur emploi, de même pour 64% de ceux ayant un fort potentiel d'émigration. Les perspectives de carrière au Maroc estimées par les enquêtés ne sont pas non plus déterminantes pour le projet migratoire.

La grande majorité des personnes qui ont l'intention d'émigrer estiment que le fait de partir vivre à l'étranger pourrait améliorer leur situation économique et leurs compétences et pourra aider à trouver de meilleures opportunités d'emploi après un éventuel retour au Maroc.

Selon les données de l'enquête, **les migrants de retour ont une meilleure employabilité**. 60% des migrants de retour enquêtés occupent un emploi après le retour ce qui est une situation considérablement meilleure que chez les migrants potentiels dont seulement 46% déclaraient travailler au moment de l'enquête. Les femmes sont dans une situation moins avantageuse : alors que 63 % des hommes interrogés ont indiqué qu'ils ont trouvé un emploi dès leur retour, cette proportion ne dépasse pas la moitié chez les femmes. Sans grande surprise, les données mettent en évidence une relation positive entre l'emploi et le niveau d'éducation des individus pour les hommes et les femmes : les éduqués du supérieur trouvent plus facilement du travail à leur retour.

Quant à **l'acquisition des compétences à l'étranger**, seuls **31% des migrants de retour ont bénéficié d'une formation / étude**. Les migrants de retour ayant un niveau supérieur d'éducation sont quatre fois plus à avoir bénéficié d'une formation ou des études que les migrants de retour avec un faible niveau d'éducation. Les migrants de retour ont, certes, un niveau d'éducation plus élevé que la population marocaine au Maroc, mais l'enquête démontre que **les niveaux d'éducation des migrants de retour ont très peu évolué durant la migration** ce qui conforte la donnée selon

laquelle les migrants ont des niveaux d'éducation plus élevés que la population marocaine au Maroc *avant* de partir du Maroc.

*Niveau d'études des migrants avant et après migration, selon le sexe (en %)*

	Hommes		Femmes		Total	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
<b>Faible</b>	60	58	56	56	59	58
<b>Moyen</b>	26	23	29	23	26	23
<b>Supérieur</b>	15	19	15	21	15	19
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

**L'adéquation entre le travail et le niveau d'éducation reste le même chez les migrants de retour que chez les migrants potentiels** et puisque les niveaux d'éducation ont très peu évolué pendant la migration ceci nous conduit à conclure que l'expérience migratoire et professionnelle n'a pas beaucoup d'influence sur les perspectives de carrière au retour en termes de reconnaissance des compétences acquises (formellement ou informellement) à l'étranger.

Du côté positif du bilan des compétences, 62% des migrants de retour déclarent qu'ils ont acquis des compétences linguistiques et 55% des nouvelles aptitudes techniques et professionnelles. Or, ici encore, l'acquisition des nouvelles compétences est plus fréquente plus le niveau d'éducation de départ est élevé.

En ce qui concerne l'impact de la migration sur le niveau de vie, la grande majorité des migrants de retour interrogés (66%) vit dans de bonnes conditions sociales contre seulement 33% chez migrants potentiels. Or, **les conditions économiques ne sont pas meilleures que chez les migrants potentiels**. La situation économique d'une très large majorité des migrants de retour, 74%, reste mauvaise ou très mauvaise (78% chez les migrants potentiels). L'impact financier de la migration ne semble donc pas être à la hauteur des attentes des migrants potentiels.

**Dans une proportion relativement importante, les migrants de retour interrogés (63%) ont envoyé des fonds au pays d'origine.** On constate une certaine dispersion selon le niveau d'études puisque la proportion d'envoi des fonds s'élève à 69 % chez ceux qui ont un niveau d'éducation faible, alors qu'elle n'est que de 49 % chez les personnes qui ont atteint un niveau d'éducation élevé. Les femmes envoient moins souvent des fonds que les hommes. **Plus des deux tiers des migrants de retour interrogés ont épargné** lors de leur séjour à l'étranger. La principale utilisation des fonds envoyés et des épargnes sont de loin **les dépenses courantes**. Or, l'épargne des migrants de retour est plus souvent utilisée à l'achat de propriété (33% contre seulement 16% des fonds envoyés) et surtout à des activités/investissements commerciales (32% contre seulement 8% des fonds envoyés) ce qui signale une meilleure contribution de l'épargne que des fonds envoyés au développement à plus long terme.

Comment est préparée l'expérience migratoire et comment est-elle en termes d'emploi ? L'industrie manufacturière et commerce ressortent comme des secteurs dominants parmi les personnes avec un *fort potentiel de migration* (sans grandes différences par sexe). En ce qui concerne les secteurs dans lesquels les migrants de retour ont travaillé à l'étranger, il s'agit surtout, de **l'hôtellerie et la restauration, la construction, le secteur agricole, le commerce, l'industrie manufacturière et les services domestiques**, services traditionnellement demandeurs de main d'œuvre immigrée dans les pays d'accueil et à faible niveau des qualifications. Les femmes sont plus concernées par le secteur des services et les hommes par le secteur agricole et le secteur de la construction.

En ce qui concerne le parcours professionnel à l'étranger, presque trois quarts des migrants de retour étaient des salariés (contre 44% de l'échantillon des migrants potentiels). Pour les hommes salariés, la proportion est quasiment constante quel que soit le niveau d'éducation tandis que pour les femmes on observe une relation croissante entre la part du travail salarié et leur niveau d'éducation. Les travailleurs occasionnels représentent 16% alors que les employeurs, les aides familiales et le travail non rémunéré ne représentent que de faibles proportions. **Le statut professionnel ne change pas beaucoup durant la migration par rapport au statut professionnel au Maroc avant le départ.**

Ceci même si 45% des migrants potentiels pensent changer de secteur d'activité dans lequel ils travaillent actuellement et de statut professionnel dans le cas où ils partiront s'installer à l'étranger, ce qui témoigne d'une grande flexibilité ou des maigres attentes quant à la reconnaissance et l'utilisation de leur compétences et qualifications existantes à l'étranger. Par contre, **chez les migrants de retour la proportion des indépendants** (26% contre 20% chez les migrants potentiels) **et surtout des employeurs** (20% contre 7% chez les migrants potentiels) **augmente** (et la proportion des travailleurs occasionnels diminue), **signe de l'impact positif de la migration sur l'entrepreneuriat**.

**Les conditions de travail sont souvent précaires.** Un pourcentage important, 44% des hommes et 45% des femmes ont travaillé sans contrat de travail et seulement 35% des hommes et 20% des femmes ont acquis des droits pour une retraite ou autres prestations sociales pour la période passée à l'étranger.

Les migrants de retour ont passé une période de chômage moyenne de 10 mois à l'étranger, indépendamment du niveau d'éducation. **Seulement un tiers des migrants de retour ont eu leurs qualifications officiellement reconnues à l'étranger.** La reconnaissance des qualifications à l'étranger est plus commune chez les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur. Quant au déclassement professionnel, un quart des migrants de retour avaient occupé des emplois qui exigeaient un niveau d'éducation inférieur au leur. Concernant l'adéquation emploi-compétences, les répondants sont encore moins positifs : 42% des hommes et 51% des femmes déclarent que leurs compétences sont plus élevées ou beaucoup plus élevées que celles exigées par leur travail à l'étranger.

Une explication des faibles résultats concernant le niveau professionnel durant la migration est **le manque général d'information sur les programmes destinés aux migrants potentiels et migrants de retour.** Dans la grande majorité des cas, le départ n'est pas précédé par une formation préalable : seuls 14% des hommes et 24% des femmes ont suivi une formation spécifique pour préparer leur insertion professionnelle et sociale avant leur départ et cette proportion est beaucoup plus basse pour les personnes ayant un faible niveau d'éducation. Il faut noter également que seulement 11% des migrants de retour étaient informés de l'existence de programmes gouvernementaux qui facilitent le travail à l'étranger et 6% en avaient bénéficié. En même temps, l'aide la plus importante sollicitée pour aller vivre à l'étranger est un soutien pour trouver un emploi. En ce qui concerne le retour, l'enquête révèle que la plupart des migrants utilisent des voies non officielles pour l'organiser. Seulement 7% des enquêtés étaient au courant de l'existence de programmes destinés aux migrants de retour. Les femmes sont moins informées que les hommes et les moins éduqués souffrent davantage d'un manque d'information.

En effet, les enquêtés qui ont l'intention d'émigrer comptent sur la famille et les amis en tant que sources d'information les plus importantes sur le pays d'accueil et comme appui le plus important pour trouver du travail. La grande majorité des migrants de retour avaient également trouvé un travail à l'étranger grâce aux réseaux sociaux (familles, amis et connaissances). Cette proportion baisse chez les migrants de retour qui ont un niveau d'études supérieur. En ce qui concerne la modalité d'obtention d'emploi après le retour, l'offre d'emploi par un ami ou un proche au Maroc est le moyen le plus utilisé par les migrants de retour. La durée moyenne de la recherche d'emploi est de 5 mois. Les femmes ont, en moyenne, un peu plus de difficultés pour trouver un emploi (6.8 mois) que les hommes (4.8 mois).

Le retour *choisi* concerne 40% des répondants qui sont retournés au Maroc pour des raisons familiales (26%), culturelles (5%), économiques (5%) et de retraite (4%). Le motif acculant à un retour *contraint* est lié aux difficultés professionnelles qui touchent 17% des hommes et femmes, un taux relativement bas si on considère la période actuelle de crise économique. Concernant le retour *forcé*, 16% y ont été contraints pour diverses raisons : épuisement de séjour légal/permis de travail, interception par les services de sécurité etc. Même si **les raisons familiales sont la raison la plus importantes de retour** pour tous les niveaux d'éducation, les difficultés professionnelles constituent l'élément le plus déterminant du retour au pays chez les personnes avec niveaux d'éducation faible et moyen. Seulement 5% des personnes sont revenues au Maroc pour investir.

**Un tiers des migrants de retour pensent à émigrer de nouveau.** L'examen simultané du projet de re-migration et de la variable niveau d'études laisse apparaître la même tendance que pour l'intention de première migration relevée dans l'enquête des migrants potentiels, les personnes ayant l'intention d'émigrer étant proportionnellement les plus nombreuses parmi les personnes avec un niveau moyen

d'éducation. La principale raison de repartir est la difficulté de trouver un emploi. Cette difficulté est particulièrement observable chez les hommes ayant un niveau d'éducation faible et chez les femmes ayant un niveau d'éducation moyen.

#### **Le profil d'un migrant marocain**

Selon les résultats de l'enquête au Maroc, les migrants de retour sont mieux qualifiés que la population marocaine au Maroc, surtout parce qu'ils étaient déjà proportionnellement plus instruits avant la migration. Les plus instruits sont aussi ceux qui bénéficient le plus de la période de migration en termes d'acquisition de nouvelles compétences et de l'expérience professionnelle qui rendent leur réintégration sur le marché du travail marocain à leur retour plus réussi. Cependant, étant donné que la majorité de la population marocaine a un faible niveau d'éducation, *le profil typique d'un migrant marocain* est un homme célibataire avec un faible niveau d'éducation qui migre une fois pour une période de dix ans en France ou en Espagne afin d'améliorer ses conditions de vie. Il n'est pas au courant des programmes (gouvernementaux) qui facilitent la migration de travail, compte sur ses amis et membres de la famille pour trouver un emploi à l'étranger, travaille en tant que salarié ou travailleur occasionnel, passe environ dix mois au chômage, apprend la langue du pays hôte, mais n'acquiert pratiquement pas d'autres nouvelles compétences et retourne au Maroc principalement pour des raisons familiales. Il n'est pas au courant des programmes visant à faciliter le retour au Maroc et il compte encore sur sa famille et ses amis pour trouver du travail. Son expérience de travail à l'étranger a amélioré ses opportunités professionnelles en comparaison avec les non migrants et il travaille en tant que salarié ou - avec une probabilité accrue après la période migratoire - comme entrepreneur. Au cours de sa migration il a envoyé des fonds au Maroc mais presque 90% de ceux-ci ont été utilisés aux dépenses courantes. Il a également fait des épargnes dont un tiers il utilise pour l'achat de propriété et un tiers peut-être à une activité commerciale. Il n'envisage pas d'émigrer de nouveau.

## **PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

D'après le rapport 2009 sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la migration peut permettre d'élargir les choix humains en termes de revenu, d'accès aux services et de participation, mais les opportunités varient en fonction des niveaux de compétence des individus. Cela indique qu'une solution «triple gagnante» est possible si un «cercle vertueux» est créé pour bénéficier à tous (les pays d'origine et de destination ainsi que les migrants eux-mêmes) au moyen d'une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre et des compétences.

Les données de l'enquête confirment que la situation «triple gagnante» n'est pas un équilibre qui se stabilise naturellement sans intervention. Les migrants marocains sont souvent confrontés à un déclassement professionnel dans le pays d'accueil, ce qui aboutit à une perte d'investissement dans l'éducation pour le Maroc et le migrant lui-même. Presque la moitié des migrants marocains n'acquièrent pas de nouvelles compétences pendant leur période migratoire, et s'ils en acquièrent, ils n'arrivent pas toujours à en profiter ou à les mettre en œuvre à leur retour sur le marché de l'emploi marocain et ce, au détriment du Maroc. Il est important de noter que ceux qui arrivent à profiter le plus d'une expérience migratoire sont ceux qui au départ sont déjà les mieux éduqués et les personnes avec un faible niveau d'éducation et les femmes sont dans une situation défavorable en ce qui concerne la réussite de la migration au niveau professionnel, l'acquisition des nouvelles compétences, la réussite du retour et la réintégration sur le marché du travail local au Maroc. Étant donné que la grande majorité des migrants marocains ont un niveau d'éducation faible, l'apport de la migration au développement n'est pas exploité à son maximum si elle n'est pas soutenue par des mesures publiques. Afin de rendre la migration profitable aussi bien pour le migrant, le pays d'origine et le pays d'accueil, le phénomène migratoire doit être considéré par les politiques publiques aussi bien dans le pays d'origine que dans les pays d'accueil.

Certains axes de domaines d'intervention peuvent être recommandés, pour être mis en œuvre par les autorités marocaines et/ou appuyés par des projets des pays de l'Union européenne dans le cadre du Partenariat pour la mobilité, afin de rapprocher d'un cercle vertueux et de renforcer le rôle des compétences dans le développement par la migration.

## Un cercle vertueux implique :

(i) que les pays d'origine répondent aux pénuries de compétences du marché du travail du pays de destination.

Cela exigerait **la transparence des deux côtés sur les besoins du marché du travail et les résultats des systèmes éducatifs**, et un **système de certification de qualité assuré dans les pays d'origine** comprenant **une évaluation des compétences et des mécanismes clairs pour la reconnaissance des qualifications dans les pays de destination**. Du côté du pays d'origine, le processus commence par un enseignement et une formation de qualité (par ex. des programmes d'études, des enseignants, des établissements scolaires) qui correspondent aux besoins des marchés du travail **et la mise en œuvre d'un cadre national des certifications** qui assure la transparence des compétences acquises. Les pays de destination peuvent combler leurs pénuries immédiates de main-d'œuvre et de compétences et se procurer les profils exacts dont ils ont besoin en appliquant une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre. Il en résulterait une migration bénéfique conduisant à un emploi et à une productivité plus élevés dans les pays de destination.

- Des politiques cohérentes et **une meilleure évaluation des besoins en compétences sur les marchés du travail européens** sont nécessaires pour une meilleure adéquation de la main-d'œuvre migrante.
- Afin d'éviter le gaspillage des compétences il est nécessaire de **faciliter la reconnaissance officielle des qualifications et des compétences des migrants marocains à l'étranger**. Le cadre européen des certifications, peut servir de point de référence pour la portabilité des qualifications en étant relié aux systèmes de certification nationaux.
- Ceci nécessite également des efforts pour **améliorer la qualité et la transparence des qualifications marocaines**. Seules une éducation et une formation transparentes et de qualité qui répondent aux besoins du marché du travail en même temps qu'à ceux des citoyens mènent au succès sur les marchés du travail à la fois nationaux et internationaux.

(ii) que le savoir-faire et l'expérience acquises par les migrants rentrés au pays sont utilisés pour l'intégration sur le marché du travail et la contribution au développement d'entreprises locales.

Les migrants qui rentrent au pays peuvent contribuer au développement local en rejoignant la population active ou en devenant entrepreneurs. Les émigrés revenus au pays trouvent souvent que les compétences et les connaissances qu'ils ont acquises n'ont pas de réelle valeur chez eux et rencontrent plusieurs contraintes à leur retour sur le marché de l'emploi marocain. Les rapatriés permanents et temporaires et la diaspora peuvent également contribuer à la formation d'une classe moyenne et au développement économique du Maroc par le biais des investissements. **Des mécanismes sont alors nécessaires pour valider les acquis des apprentissages informels/non formels** afin de reconnaître les compétences développées à l'étranger ainsi qu'un environnement commercial favorable, notamment **des incitations et une formation entrepreneuriale pour encourager les migrants rentrés au pays à créer leur propre entreprise**. En ce qui concerne la validation des apprentissages informels et non formels, elle devrait aboutir à la certification qui devrait s'appuyer sur des normes professionnelles largement utilisées. Les barèmes existants pour la reconnaissance et l'accréditation de l'expérience pourraient être utilisés en l'absence de processus plus structurés. **Des incitations additionnelles pour les réformes de l'enseignement et l'amélioration de la qualité** pourraient être créées par les pays de destination établissant des exigences de qualité en matière de compétences des migrants. Le résultat bénéficierait à la migration grâce à une meilleure utilisation des économies et des compétences acquises à l'étranger par les migrants rentrés au pays et à des systèmes éducatifs améliorés dans les pays d'origine.

- Le potentiel des rapatriés devrait être exploité par des **systèmes adéquats de soutien au retour** qui favorisent un retour durable par les individus, en particulier, les systèmes qui valident les compétences acquises à l'étranger et qui fournissent des **services efficaces de recherche d'emploi et de placement**. Les **femmes et les personnes avec un faible niveau d'éducation** rencontrent plus des difficultés de réinsertion sur le marché du travail marocain d'où le besoin pour des **initiatives ciblées** à certains segments des migrants de retour.

- Le Maroc a déjà mis en place des initiatives pour **encourager de manière proactive les expatriés à revenir et à devenir entrepreneurs**, et créer des environnements menant à une utilisation plus productive de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs épargnes mais une minorité infime des migrants de retour enquêtés étaient au courant. Un **appui supplémentaire et une meilleure communication des services disponibles** pour les migrants de retour pour investir au Maroc s'avèrent donc nécessaires.
- Une attention particulière devrait être accordée à **l'utilisation efficace des envois de fonds et d'épargne** pour l'investissement des entreprises, étant donné que le soutien à l'entrepreneuriat des rapatriés est crucial en termes d'amélioration des mauvaises conditions du marché du travail marocain par la création d'emplois.

(iii) que l'information relative à la migration de main-d'œuvre est disponible et accessible, notamment les services d'assistance pour les migrants potentiels et les migrants de retour au pays.

**Une information librement accessible et largement disponible concernant le processus de migration** – y compris les besoins des marchés du travail et les besoins en compétences, les conditions de vie, les normes et les incitations et dispositions de réintégration dans le pays – est cruciale. Cela nécessiterait des **programmes destinés à aider les migrants potentiels et les migrants de retour au pays tout au long des différentes phases et l'ouverture de voies pour la migration circulaire**. Les migrants bénéficieraient de ce résultat en augmentant leurs chances de réussite et en réduisant les incidents liés à des abus.

- Les institutions marocaines proposent déjà des programmes d'appui destinés à faciliter la migration ainsi que le retour au Maroc et la réintégration sur le marché du travail marocain après une période migratoire. Or, les résultats de l'enquête démontrent qu'une infime minorité des migrants potentiels ou migrants de retour les connaissent et encore moins de migrants en ont profité. Il est donc nécessaire de **mieux informer la population marocaine des programmes gouvernementaux pour la facilitation de la migration pour le travail à l'étranger et de mieux informer la population marocaine à l'étranger des programmes gouvernementaux pour faciliter le retour au Maroc**.
- Etant donné que plus de 40% de la population enquêtée ont l'intention d'émigrer, toutes classes sociales et tous niveaux d'éducation confondus et que la principale source d'information pour le projet migratoire sont la famille et les amis au Maroc, autant de sources d'information potentiellement biaisées, il paraît nécessaire de **mieux informer toute la population marocaine non seulement sur les opportunités d'emploi à l'étranger mais également sur les pays de destination et la réalité de l'expérience migratoire**. Des formations de départ pourraient aborder des questions telles que les compétences linguistiques, les qualifications professionnelles et l'information sur les droits et obligations dans le travail à l'étranger.
- Trop souvent les migrants finissent encore par travailler à l'étranger sans un contrat de travail et sans droits sociaux transférables au Maroc à leur retour. Il serait donc utile de **monter et diffuser des programmes de communication sur la migration légale** et d'en faciliter l'accès.
- Pour éviter les expériences de migration négatives et improductives, plusieurs types d'intervention pourraient contribuer à une meilleure utilisation des compétences des migrants. Il serait par exemple utile de **renforcer la coopération entre les services publics d'emploi européens et l'ANAPEC au Maroc** en matière de recrutement en favorisant des offres d'emploi génériques. La coopération entre l'ANAPEC et le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES) pourrait être explorée. **Une meilleure information sur les emplois disponibles à l'étranger** et sur les services disponibles pour faire correspondre les emplois avec les compétences pourrait aider à réduire l'inadéquation des compétences des migrants dans les pays de destination. Des **contacts avec des associations professionnelles**, au courant des besoins en termes de main-d'œuvre et de compétences dans leurs secteurs pourraient également être noués à ce fin.

# INTRODUCTION

La migration marocaine était à l'origine une migration de travail. Les migrants - le plus souvent des hommes analphabètes sans qualification particulière - laissaient au pays femmes et enfants. Ces hommes étaient censés revenir vivre au Maroc au terme de leur projet migratoire. Puis cette migration a connu des mutations notoires. Estimés à plus de 4 millions de personnes, les Marocains résidant à l'étranger ont maintenant un profil très différent, y compris pour leur niveau d'études, leurs compétences et leurs qualifications.

## A. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Pour comprendre le phénomène migratoire, évaluer son intensité, saisir ses caractéristiques et mesurer son impact, toutes les disciplines ont été sollicitées. Mais, malgré ces efforts, certains segments de la recherche sont restés peu ou pas explorés. Quel est le nombre de Marocains ayant l'intention d'émigrer ? Quels est leur niveau d'études ? Quel est le niveau de leurs qualifications professionnelles ? Telles sont quelques-unes des questions restées jusque-là sans réponse, excepté quelques estimations avancées par les médias mais manquant de rigueur scientifique.

On note toutefois une avancée importante puisque les gouvernements sont de plus en plus conscients de la nécessité d'inscrire leur politique migratoire dans une démarche concertée, la démarche unilatérale s'étant avérée inopérante. Les mutations du processus migratoire - et notamment les changements intervenus au niveau des profils des migrants - appellent un « partenariat pour la mobilité » entre les pays émetteurs de flux migratoires et les pays de destination.

Adoptée à Tampere en 1999, l'approche globale de l'Union européenne vise à organiser « l'ordre migratoire » avec les pays tiers partenaires en conciliant trois impératifs : (1) la promotion de la mobilité et de la migration légale, (2) la prévention de l'immigration clandestine et la lutte contre ce type d'immigration, (3) l'optimisation des liens entre migration et développement.

Ces objectifs sont confortés par la communication de la Commission européenne intitulée « Approche globale de la question des migrations et de la mobilité » (AGMM, 2011). L'AGMM repose sur quatre piliers d'importance égale : (1) l'organisation de l'immigration légale et de la mobilité et l'assistance dans ce but, (2) la prévention et la réduction de l'immigration clandestine et de la traite des êtres humains, (3) la promotion de la protection internationale et le renforcement de la politique d'asile ; (4) la maximisation de l'impact des migrations et de la mobilité sur le développement.

L'AGMM s'inscrit dans le partenariat pour la mobilité institué par l'Union européenne. La communication de la Commission européenne sur les migrations circulaires d'une part et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers d'autre part ouvrent la voie à de nouveaux programmes de migration légale temporaire visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre (Commission européenne, 2007)<sup>3</sup>. Le premier partenariat pour la mobilité signé entre l'Union européenne et la Moldavie en 2008 en est un bon exemple. Il a été suivi d'un deuxième partenariat signé avec la Géorgie en 2009 puis d'un troisième partenariat signé avec l'Arménie en 2011. Des négociations sont en cours avec la Tunisie et le Maroc en vue d'un partenariat futur avec chaque pays.

En conciliant trois facteurs distincts - promotion de la mobilité et de la migration légale, optimisation du lien entre migration et développement, prévention de l'immigration clandestine - le partenariat pour la mobilité se trouve être le meilleur outil pour la gestion à long terme des migrations de l'Union européenne avec les pays tiers.

---

<sup>3</sup> Communication de la Commission relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers [COM (2007) 248 final, 16.05.2007]. Ce modèle de circulation envisage la migration selon un processus continu plutôt que des déplacements permanents. La « migration circulaire » est de plus en plus utilisée comme un discours triplement gagnant promettant des avantages pour les pays d'accueil, les pays d'origine et les migrants eux-mêmes, promettant une croissance économique accélérée, des transferts de fonds, des salaires relativement élevés et un gain de cerveaux, grâce à des cercles complets de migration: les immigrants devraient pouvoir venir, partir et revenir, sans beaucoup de restrictions et utiliser les réseaux transnationaux contemporains (Bieckmann et Muskens 2007)

Dans ce contexte, la concordance des compétences et qualifications des travailleurs migrants avec les emplois disponibles à l'étranger est essentiel pour la mobilité de la main-d'œuvre. (p. ex. informations asymétriques sur les compétences, absence de signalisation officielle), et les instruments qui peuvent améliorer la transparence des compétences des migrants et faciliter la validation de leurs compétences et de leurs qualifications revêtent de l'importance, tant pour l'UE que pour les pays partenaires.<sup>4</sup> De tels instruments peuvent favoriser un scénario « gagnant » reposant sur les migrants eux-mêmes. Ceux-ci doivent être en mesure d'offrir des compétences requises par les États membres et de transmettre ensuite le savoir-faire acquis à l'étranger à leur retour dans leur propre pays, ce qui peut contribuer au processus de développement de ces pays.

Il est donc essentiel de bien connaître les compétences des flux de migrants (migrants de retour et migrants potentiels) à tous les niveaux (peu qualifiés, moyennement qualifiés, hautement qualifiés). De même, il est essentiel d'avoir des informations sur les besoins du marché du travail (permanents, temporaires, sectoriels, géographiques) des pays d'origine pour éviter les effets socio-économiques négatifs accompagnant si souvent les migrations, à commencer par la fuite des cerveaux. Il importe également de connaître en détail les systèmes d'enseignement et de formation des pays d'origine (niveau, contenu, qualité) pour mettre en place des instruments de validation des qualifications.

Ces nécessités répondent aussi à des contraintes régionales, avec un continent européen qui vieillit et dont les besoins en main-d'œuvre augmentent. Le Maroc enregistre quant à lui un taux de croissance de la population active supérieure aux taux de croissance de la population dans son ensemble, ce qui engendre une propension à l'émigration relativement élevée. Mais les réformes sociales et politiques engagées dans le pays favorisent aussi le retour des migrants marocains installés à l'étranger.

Afin d'approfondir la question des migrations et compétences, l'ETF a été mandatée pour mener une série d'études dans plusieurs pays partenaires de l'Union européenne, le but étant d'examiner le niveau d'études, les compétences et la situation professionnelle des migrants avant, pendant et après le processus de migration. Des études ont été menées en 2006-2008 dans six pays (Albanie, Égypte, Moldavie, Tadjikistan, Tunisie, Ukraine), puis en 2011-2012 dans trois pays (Arménie, Géorgie, Maroc). Ces pays ont été sélectionnés en étroite consultation avec les services de la Commission européenne, en fonction de l'importance du phénomène migratoire et de son impact. Au Maroc, l'ETF a confié l'enquête et une première analyse des données à l'AMERM (Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations).

## **B. OBJECTIF DE L'ÉTUDE**

L'objectif global du projet est de réaliser une analyse fiable sur cette problématique de la migration et des compétences et contribuer ainsi à l'amélioration des politiques et au renforcement des capacités institutionnelles fondées sur une meilleure connaissance de ces flux (effectif et potentiel) et de leurs caractéristiques. Comme il s'agit d'un angle d'étude inédit, une nouvelle méthodologie a été mise au point, avec recherche documentaire, enquêtes sur le terrain dans les huit régions du pays et analyse des données recueillies.

La revue documentaire révèle l'existence d'études et des manifestations scientifiques portant sur la problématique des déterminants de la migration en général et de l'exode des compétences en particulier : es travaux disponibles traitent de la question des migrants hautement qualifiés. L'originalité et l'apport indéniable de cette étude ont été les enquêtes sur le terrain, menées grâce à un échantillon représentatif de 4 000 personnes réparties sur tout le territoire, et qui ont permis de recueillir un grand nombre de données statistiques. Les analyses qui ont suivi ces enquêtes ont

---

<sup>4</sup> Le terme « compétence » est défini ici comme étant l'aptitude et la capacité acquises par un effort mesuré, systématique et soutenu pour entreprendre facilement des activités complexes ou des fonctions d'emploi comportant des idées (compétences cognitives), concernant des aspects fonctionnels (compétences techniques) et/ou des personnes (compétences interpersonnelles). Dans l'enquête de l'ETF, des indicateurs d'enseignement formel tels que définis par la classification CITE 97 sont utilisés pour mesurer les niveaux de compétences des migrants. Contrairement au terme « compétence », le terme « qualification » renvoie à un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède les résultats/acquis d'apprentissage correspondant à une norme donnée et/ou possède les compétences nécessaires pour exercer un emploi dans un domaine d'activité professionnelle spécifique. Une qualification confère une reconnaissance officielle de la valeur des résultats/acquis d'apprentissage (essentiellement obtenus sous la forme d'un certificat, d'un titre ou d'un diplôme) sur le marché de l'emploi ou de l'éducation/formation. Voir Cedefop (2008); Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation, Luxembourg.

permis d'explorer un champ de recherche nouveau et de fournir nombre d'informations inédites sur le processus migratoire et compétences au Maroc.

### **C. STRUCTURE DE L'ÉTUDE**

L'étude comporte cinq chapitres. Le premier chapitre décrit les flux migratoires marocains passés et présents ainsi que le système éducatif et l'emploi au Maroc, en se basant sur des documents publiés par l'ETF et d'autres organismes. Le deuxième chapitre décrit la méthodologie de l'étude. Le troisième chapitre analyse les données de l'enquête pour les migrants potentiels alors que le quatrième chapitre analyse les mêmes données pour les migrants de retour. Le cinquième chapitre présente les conclusions de l'enquête et des recommandations en matière de politique migratoire.

Les annexes seront disponibles uniquement sur le site web de l'ETF. La base des données de l'enquête peut être envoyée par voie électronique à la demande.

# 1. FLUX MIGRATOIRE ET CONTEXTE MAROCAIN

Les débuts de l'émigration marocaine vers l'Europe sont antérieurs à la période du protectorat français du Maroc (1912-1956). Les premiers recrutements d'ouvriers soussis par les sucreries de la région nantaise datent de 1909. Quatre années après l'instauration du protectorat, des contingents marocains sont levés pour soutenir l'armée des Alliés lors de la première Guerre mondiale et fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'industrie de l'armement. Ce premier flux de migrants est suivi par d'autres entre les deux conflits mondiaux. De nouveaux contingents marocains sont levés lors de la deuxième Guerre mondiale pour intervenir sur les différents fronts d'hostilité en Europe puis, la guerre terminée, dans les colonies françaises, notamment en Indochine.

Lors de la reconstruction de l'Europe occidentale après la guerre, on fait également appel à l'émigration marocaine pour travailler dans l'industrie, l'agriculture et les mines. Durant les années 1960, des accords sont conclus entre le Maroc et quatre pays européens (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas) pour réguler les premiers flux de migrants marocains de l'après-guerre vers l'Europe occidentale, marquant le début d'une relation durable. Puis, dans les années 1980, la migration marocaine essaime progressivement vers d'autres pays, voire d'autres continents.

## 1.1. CARACTÉRISTIQUES DE LA MIGRATION MAROCAINE

Une caractéristique majeure de la migration marocaine est son ancienneté. La sédentarisation des migrants dans les pays d'accueil a transformé cette communauté en une composante stable de la population des pays hôtes. Avec la succession des générations, cette communauté – intégrée et parfois naturalisée - n'est plus considérée comme une population étrangère et ne fait donc plus partie des statistiques de la migration des pays d'accueil.

À l'inverse, la continuité des relations entretenues par la communauté de migrants avec le Maroc fait que cette population est toujours incluse dans les statistiques nationales, en dépit des naturalisations et des générations qui se succèdent à l'étranger, et grâce à la législation marocaine permettant la transmission de la nationalité par filiation. Ces facteurs expliquent les différences entre les chiffres publiés par les pays d'accueil ou les organismes internationaux d'une part et les chiffres publiés par le Maroc d'autre part.

Dans cette étude, les statistiques prises en compte sont les statistiques officielles recueillies auprès de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération ainsi que celles publiées par le Haut Commissariat au Plan (HCP).

### 1.1.1. TENDANCES DE L'EMMIGRATION MAROCAINE

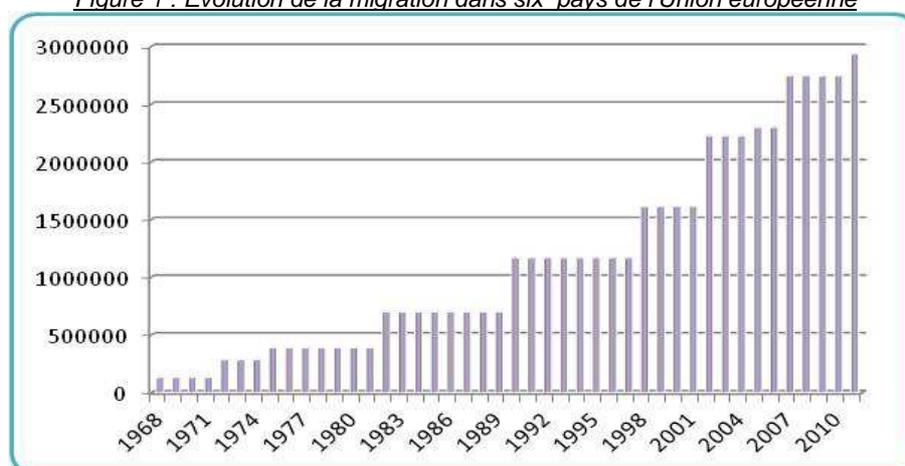
En 2011, la population marocaine migrante inscrite auprès des consulats situés à l'étranger s'élève à 3,4 millions de personnes (3 473 209 personnes). Elle vit essentiellement en Europe, avec 84% des inscrits. 58,6% des migrants sont des hommes et 41,4% des femmes. En 2012, la population marocaine migrante serait de près de 4,5 millions de personnes, selon les estimations du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger (MRE), un chiffre nettement plus élevé parce qu'il inclut cette fois les migrants clandestins. En ce qui concerne le passé, le tableau suivant indique le nombre de migrants présents dans les principaux pays européens de migration entre 1968 et 2007.

*Tableau 1 : Évolution de la migration marocaine dans les principaux pays européens de migration*

Année	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Espagne	Italie	Total
1968	84 000	13 000	21 000	18 000	1 000	-	137 000
1972	218 000	28 000	25 000	15 000	5 000	-	291 000
1975	260 000	33 000	66 000	26 000	9 000	-	394 000
1982	431 000	93 000	110 000	43 000	26 000	1 000	704 000
1990	653 000	184 000	138 000	62 000	59 000	78 000	1 174 000
1998	728 000	242 000	155 000	98 000	200 000	195 000	1 618 000
2002	1 025 000	242 000	214 000	98 000	200 000	253 000	2 229 000
2004	1 025 000	242 000	214 000	98 000	200 000	253 000	2 229 000
2005	1 025 000	316 000	214 000	98 000	397 000	253 000	2 303 000
2007	1 131 000	278 000	285 000	130 000	547 000	379 000	2 750 000
2011	1 120 713	213 959	306 979	184 100	696 740	416 960	2 939 451

Sources : MPI country profiles, octobre 2005, p. 2 ; Statistiques de la DACS<sup>5</sup>

*Figure 1 : Évolution de la migration dans six pays de l'Union européenne*



Source : AMERM

Cette figure montre que la migration marocaine a connu globalement deux périodes de croissance :

(1) les deux premières décennies de migration (1968-1990), avec une croissance rapide d'environ 10% par an, puisque le nombre de migrants est passé de 137 000 personnes en 1968 à 1 174 000 personnes en 1990 (nombre multiplié par 8,57 en 22 ans) ;

(2) les deux dernières décennies de migration (1990-2011), avec une croissance plus lente d'environ 5% par an, puisque le nombre de migrants est passé de 1 174 000 personnes en 1990 à 2 939 451 personnes en 2011 (nombre multiplié par 2,5 en 21 ans).

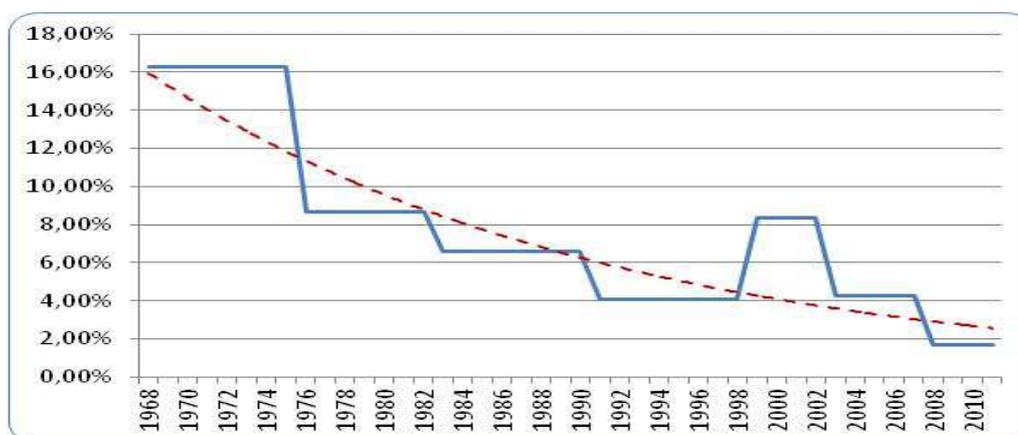
Plusieurs facteurs ont contribué à ce ralentissement : d'une part l'arrêt de la migration, la naturalisation des primo-migrants, l'instauration du visa et l'ouverture de nouvelles destinations extra-européennes ; d'autre part la croissance démographique endogène de la communauté migrante et l'ouverture de nouvelles destinations européennes telles que l'Italie ou l'Espagne. Comme ces facteurs agissent dans des sens opposés, ils se sont neutralisés partiellement les uns les autres, ce qui explique la croissance plus faible de ces vingt dernières années.

Mais un suivi plus rapproché du taux de croissance révèle en fait une décélération continue avec le temps. En effet, après les années 1970 marquées par un taux de croissance moyen élevé, puisqu'il a

<sup>5</sup> Les statistiques de la DACS n'ont pas de périodicité régulière, d'où une évolution des chiffres par à-coups selon les dates de publication.

été de 16% par an pendant sept ans (1968-1975), on observe une décélération récurrente, exception faite des années du Bug 2000 (1999-2002), pour atteindre un taux annuel moyen de 2% pour les cinq dernières années (2006-2011).

Figure 2 : Taux de croissance de la migration marocaine en Europe



Source : AMERM à partir des statistiques de la DACS

Ces chiffres concernent la migration régulière. Quant à la migration irrégulière, son caractère clandestin et atomisé rend difficile la saisie de son flux dans des statistiques. D'après les régularisations de migrants faites par l'Espagne et l'Italie entre 1990 et 2005, on aurait un chiffre de 297 165 migrants clandestins régularisés en quinze ans, soit près de 20 000 migrants par an dans ces deux pays seulement (Mghari, 2006). Par ailleurs, en observant le nombre d'arrestations des migrants clandestins nationaux faites par les autorités marocaines, on constate une baisse significative de cette migration clandestine durant la dernière décennie (2000-2009).

Tableau 2 : Statistiques des arrestations de migrants marocains clandestins

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nationaux	9 850	13 002	16 100	12 400	9 353	7 914	7 091	6 619	4 651	2 672

Source : Données du ministère de l'Intérieur

Mais ces chiffres ne sont pas révélateurs puisque la population migrante a augmenté de 113 000 nouveaux migrants durant la dernière décennie, d'après une estimation réalisée à partir des données de la DACS. Ces estimations comprennent à la fois la croissance démographique de la population marocaine installée à l'étranger, le flux migratoire additionnel et la migration marocaine hors d'Europe.

Suite à une enquête à passages répétés réalisée en 2009-2010, le Haut Commissariat au Plan estime quant à lui le flux migratoire additionnel à 106 000 nouveaux migrants par an, avec une baisse de ce chiffre vers la fin de la décennie suite à la crise sévissant dans certains pays d'Europe. D'après la même enquête, le retour des migrants se situerait autour de 20 000 personnes par an. Le solde migratoire net serait donc de l'ordre de 86 000 migrants pour la période 2005-2010 (HCP, 2010).

### 1.1.2. ÉVOLUTION DE LA MIGRATION MAROCAINE

L'étude de la migration marocaine permet d'observer une évolution en six phases : une première phase (1963-1974) marquée par une gestion conjointe de la migration avec le pays hôte dans un cadre conventionnel, une deuxième phase (1974-1986) marquée par le regroupement familial, une troisième phase (1986-1993) marquée par la migration vers l'Espagne, l'Italie et les Pays du Golfe, une quatrième phase (1993-2006) marquée par la migration clandestine et de transit et la découverte de nouvelles destinations et enfin une cinquième phase (2000-2013) marquée par la migration des compétences.

### **1.1.2.1. PREMIERS FLUX MIGRATOIRES**

Les années 1960 sont une étape charnière dans l'histoire de la migration marocaine puisqu'elles voient la mise en place d'un dispositif institutionnel destiné à organiser les flux migratoires. Quatre pays sont concernés : la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Il s'agissait de recruter des hommes jeunes et bien portants pour travailler dans l'industrie, les mines de charbon et l'agriculture. Ces ouvriers, souvent célibataires, sont recrutés dans les régions les moins nanties du Maroc, à savoir le Nord, l'Oriental et le Sous-Massa-Deraâ. La population émigrée passe de 137 000 personnes en 1968 à 394 000 personnes en 1975, avec un taux de croissance de 16% par an sur sept années consécutives mais qui commence à baisser avec la première crise énergétique fin 1973.

### **1.1.2.2. REGROUPEMENT FAMILIAL**

À partir de 1976, la migration de travail est freinée par le fléchissement de la croissance économique dans les principaux pays d'accueil, qui subissent de plein fouet la crise pétrolière. Cependant, en vue de maintenir un processus migratoire conséquent dans le cas d'une reprise économique éventuelle, les pays d'accueil instaurent le « regroupement familial ». En France par exemple, le gouvernement signe un décret relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des membres des familles des étrangers autorisés à résider en France (décret n° 76-383 du 29 avril 1976). Le regroupement familial prend alors le relais de l'émigration individuelle.

Cette nouvelle forme de migration modifie la structure démographique de la migration marocaine, avec un rajeunissement et une féminisation de la population émigrée. Elle prépare également l'évolution ultérieure de la migration marocaine en Europe, à savoir son installation définitive. En une décennie (1976-1986), le nombre des migrants double puisqu'il passe de 394 000 personnes à plus de 800 000 personnes, qui sont toujours concentrées dans les quatre premiers pays de migration.

### **1.1.2.3. DÉCOUVERTE DES PAYS MÉDITERRANÉENS**

À partir des années 1980, les contraintes de la migration vers ces pays devenant plus difficiles, les Marocains découvrent les nouvelles destinations que sont l'Italie et les pays du Golfe.

L'Espagne n'était alors qu'un pays de transit traversé par les migrants pour se rendre en Italie. Mais la nouvelle Espagne post-franquiste et démocratique ne tarde pas à connaître une expansion rapide, aidée en cela par la Communauté européenne en vue de l'intégration de ce pays dans l'Union européenne. De pays d'émigration à l'époque de Franco, l'Espagne devient un pays d'immigration, et la destination privilégiée des Marocains du Nord, de Chaouia Ourdigha et de Tadla Azilal. Les Marocains émigrant vers l'Italie et l'Espagne passent de 27 000 migrants en 1982 à 137 000 migrants en 1990.

Les Pays du Golfe et la Libye accueillent quant à eux les premiers flux de Marocains pendant la période faste ayant suivi les deux chocs pétroliers (1973-1978). En effet, grâce à la rente pétrolière, les pays arabes exportateurs de pétrole disposent de moyens financiers importants pour lancer de vastes programmes de développement économique requérant une main-d'œuvre étrangère et du personnel qualifié. L'Arabie Saoudite, le Bahreïn et le Qatar accueillent non seulement des ouvriers mais aussi des professionnels de haut niveau (ingénieurs, enseignants, médecins, cadres administratifs, etc.) alors que la Libye accueille surtout une main-d'œuvre non qualifiée.

Les Émirats arabes unis, à la faveur de relations privilégiées entre le Cheik Zaid Ben Soltan (dirigeant du pays) et Hassan II (roi du Maroc), accueillent entre 1985 et 1990 des migrants marocains pour « subvenir aux besoins en personnel qualifié de la police, de l'armée et de la sécurité » d'une part, et pour répondre aux besoins économiques du pays d'autre part, notamment dans l'agriculture (Fondation Hassan II, 2008a, p. 314-317).

En 1984, la migration marocaine dans les pays méditerranéens représente 21,7 % de la migration marocaine totale. Ce taux est de 73,9% pour l'Europe.

### **1.1.2.4. PREMIÈRES MIGRATIONS CLANDESTINES ET DE TRANSIT**

Jusqu'au milieu des années 1980, la migration marocaine s'inscrivait dans un cadre légal. Mais, à partir de 1986, plusieurs facteurs vont concourir au déclenchement de la migration clandestine, avec une accélération du processus à partir de 1993. D'une part, plusieurs années de sécheresse provoquent l'exode rural et la recrudescence du chômage, notamment dans les villes, malgré le Programme d'ajustement structurel mis en place par le gouvernement. Le taux de chômage passe de

15% pour la période 1985-1990 à 19% pour la période 1991-2002, incitant les gens à émigrer. D'autre part, l'option « Migration zéro » adoptée par Charles Pasqua, ministre français de l'Intérieur, ralentit la migration, un facteur renforcé par le fait que l'Espagne rejoint l'Union européenne et qu'un visa devient obligatoire en 1993 dans tous les pays du futur espace Schengen.

Ne pouvant plus entrer en Europe légalement, les migrants potentiels choisissent la clandestinité, qui prend des formes diverses (*boat people*, visa touristique, visa d'étude, etc.) en fonction du niveau d'études et du niveau socio-économique des migrants.

En parallèle, le flux des migrants subsahariens clandestins entrant au Maroc s'intensifie. L'objectif de ces migrants n'est pas de s'installer au Maroc mais de traverser le détroit de Gibraltar pour atteindre ce qui est à leurs yeux « l'eldorado européen ». Le nombre de ces migrants serait de 10 000 à 15 000 personnes selon le ministère marocain de l'Intérieur, et de 10 000 à 20 000 personnes selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Dans de nombreux cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long. Les difficultés posées par la traversée du détroit de Gibraltar ou de l'Océan Atlantique vers les Îles Canaries font que le Maroc devient une escale durable, en particulier dans les régions du Nord et du Nord-Est et dans les villes de Casablanca, Rabat, Fès et Agadir. La durée moyenne de séjour au Maroc des migrants subsahariens est estimée à 2,5 ans environ (AMERM, 2008).

#### **1.1.2.5. ÉMIGRATION DES COMPÉTENCES**

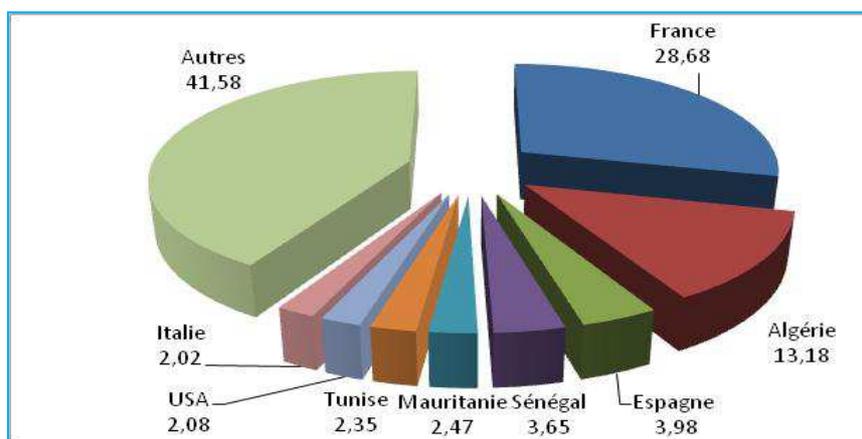
La fin des années 1990 inaugure une nouvelle forme de migration, celle des compétences, pour les hommes comme pour les femmes. Ce processus, provoqué par le chômage endémique des diplômés, est encouragé par les dispositifs mis en place par certains pays européens pour faciliter la migration des personnes hautement qualifiées. En effet, dans le cadre d'une action préventive du Bug 2000, les entreprises européennes recrutent à la fin des années 1990 de nombreux ingénieurs, informaticiens, programmeurs et ingénieurs réseau. Dans un deuxième temps, les Marocains suivant leurs études dans les pays européens s'y installent d'une manière définitive. À leur tour, les professionnels expérimentés et les diplômés de l'enseignement supérieur vivant au Maroc décident d'émigrer en utilisant l'internet et les agences de recrutement. Il est difficile de chiffrer ce flux de migrations spécifique puisque les statistiques disponibles concernent le flux migratoire marocain dans sa globalité.

#### **1.1.3. IMMIGRER AU MAROC**

En ce qui concerne le nombre de résidents étrangers vivant au Maroc, celui-ci a stagné durant les deux dernières décennies. Mais il augmente depuis 2008, en réaction à la crise économique affectant les pays de l'Union européenne. De nombreux étrangers choisissent le Maroc pour y passer leur retraite, d'abord à Marrakech mais aussi dans d'autres villes.

D'après le recensement général de la population et de l'habitat de 2004, 51 435 étrangers vivent au Maroc, dont 46% de ressortissants européens et 54% de ressortissants maghrébins, africains et moyen-orientaux. Les statistiques du ministère de l'Intérieur dénombrent 79 085 personnes en 2011, soit une augmentation de 54% entre 2004 et 2011. Ces migrants s'installent principalement dans les grandes villes, à savoir Casablanca, Rabat, Tanger et Marrakech.

Figure 3 : Répartition des résidents étrangers au Maroc par nationalité en 2011 (en %)



Source : Ministère de l'Intérieur

De 2004 à 2011, on voit aussi de plus en plus de migrants originaires de pays peu représentés jusque-là, notamment l'Italie, la Turquie, le Congo, le Mali, la Guinée, les États-Unis et la Chine. Le Maroc s'ouvre à d'autres nations, attirées par son attractivité économique.

A côté de cette population, qui réside légalement au Maroc, d'autres migrants travaillent « au noir ». Les inspecteurs de travail en ont dénombré près de 3.000 clandestins appartenant à 45 nationalités dont des Français, des Anglais, des Libanais, des Coréens et des Saoudiens<sup>6</sup>. Tous les secteurs d'activités sont concernés avec une forte concentration de travailleurs étrangers dans l'hôtellerie et la restauration. Mais la présence illégale la plus visible est celle des subsahariens.

Pour ce qui est de la migration clandestine, le nombre exact des immigrants est difficile à chiffrer. Le Haut Commissariat au Plan indique que, pour leur majorité, ils ne sont pas inclus dans les chiffres du recensement général de 2004.

#### 1.1.4. CARACTÉRISTIQUES DES MIGRANTS

##### 1.1.4.1. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

La répartition de la population marocaine migrante est la suivante : 29 % pour les migrants âgés de moins de 15 ans, 68,2% pour les migrants âgés de 15 à 60 ans et 2,8% pour les migrants âgés de plus de 60 ans (HCP, 2005).

De plus en plus de femmes émigrent seules du fait de leurs compétences, un signe d'émancipation désormais favorisé par la société marocaine. Cette mobilité est également favorisée par deux textes de loi : d'une part la révision du statut personnel en faveur d'un plus grand équilibre entre les deux sexes en matière de droit (loi n° 70-03 du 3 février 2004), d'une part la réforme de la loi élargissant le droit de transmission de la nationalité marocaine aux femmes alors que ce droit de transmission était jusque-là réservé aux hommes (loi n° 62-06 du 27 février 2007).

L'inscription des femmes marocaines mariées à des étrangers auprès des consulats permet aussi une meilleure visibilité de ces femmes dans le recensement des migrants. Les dernières statistiques recensent 1 440 123 femmes migrantes et 2 033 086 hommes migrants tous âges confondus, soit un taux de 41,5% pour les femmes et de 58,5% pour les hommes. Mais les taux diffèrent d'un pays à l'autre. L'enquête menée par le CERED en 2005 mentionne un taux de 47,5% de femmes en France alors qu'il est de 41% en Italie et en Espagne.

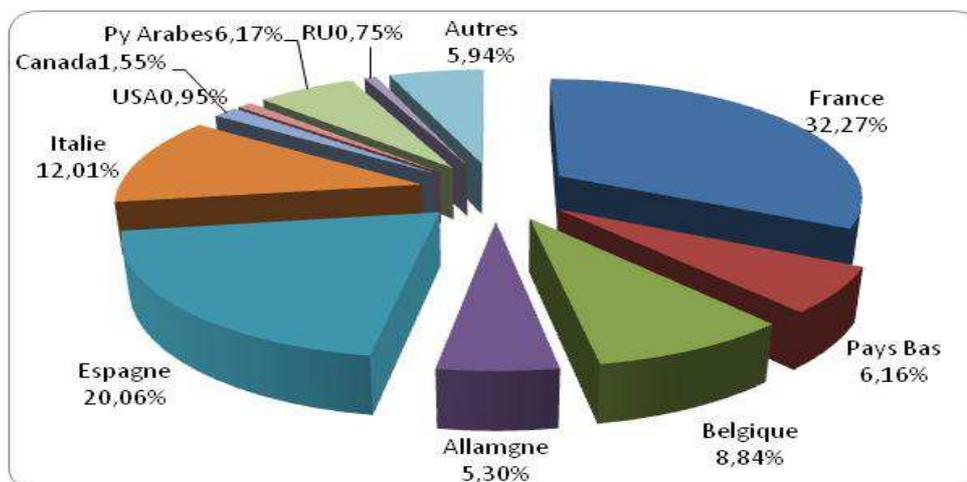
##### 1.1.4.2. LA MIGRATION MAROCAINE DANS LE MONDE

La migration marocaine a débuté dans quatre pays européens : la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. À partir des années 1980, elle s'est poursuivie vers l'Italie, l'Espagne, les Pays arabes, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, avant de toucher d'autres pays en Afrique, en

<sup>6</sup> Le journal l'Economiste du 24 août 2007

Amérique latine, en Asie et même en Australie. Sa répartition actuelle est illustrée dans la figure ci-dessous.

*Figure 4 : Répartition des migrants marocains dans le monde*



Source : Statistiques de la DACS publiées en 2012

#### 1.1.4.3. NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS MAROCAINS

Le niveau d'études des migrants actuels est plus élevé que celui des primo-migrants des années 1960, tout comme leurs compétences et leurs qualifications. L'enquête du terrain réalisée par le HCP en 2005 donne les résultats suivants : 18,3% de migrants analphabètes, 25,5% de migrants ayant suivi l'école primaire, 24,2% de migrants avant un niveau de premier cycle de l'enseignement secondaire (collège), 20% de migrants ayant un niveau de deuxième cycle de l'enseignement secondaire (lycée) et 12% de migrants ayant un niveau universitaire (12,5% l'année suivante, d'après la Banque mondiale).

Les migrants ont un meilleur niveau d'études que la population résidant au Maroc. Dispositions prises par certains pays européens pour attirer les personnes qualifiées peuvent expliquer ceci en partie<sup>7</sup>. Ces pays leur offrent des conditions très favorables pour l'obtention d'un visa et d'une carte de séjour, tout comme pour leur installation et celle de leur famille. Or, le phénomène témoigne également d'une incapacité du pays de l'origine à retenir les compétences de ses citoyens sur le marché de l'emploi local.

#### 1.1.5. INCIDENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA MIGRATION

Les effets de la migration sur la société marocaine sont multiples, du fait des liens économiques entretenus par les migrants avec leur pays d'origine, notamment les fonds qu'ils transfèrent au Maroc.

##### 1.1.5.1. VOLUME DES TRANSFERTS FINANCIERS

Le rythme des fonds transitant par les circuits officiels a nettement augmenté durant les trente dernières années, comme montré dans le tableau ci-dessous.

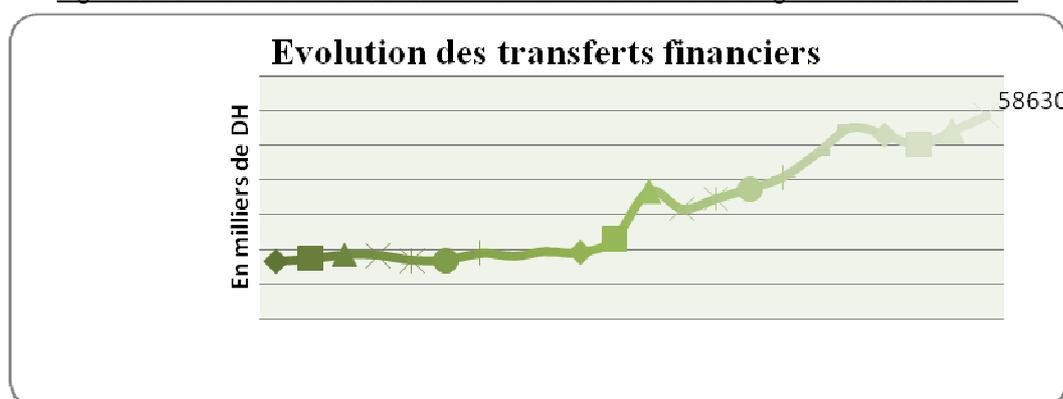
<sup>7</sup> Par exemple, le Royaume Uni : le visa dit « Tier 1 Visa for General Highly Skilled Migrants (GHSM) » (<http://www.workpermit.com/uk/tier-1-visas-general-highly-skilled-migrants.htm>), la France : la carte de séjour dite « Carte Compétences et Talents » (CCT) pour « favoriser la mobilité et la circulation des compétences », la Suède : dispositions spéciales d'accès au pays aux personnes qualifiées pour combler le déficit de qualifications (<http://www.sweden.se/fr/Accueil/Travailler-vivre/A-lire/Sweden-relaxes-labor-migration-rules/>).

*Tableau 3 : Évolution des transferts en devises des Marocains résidant à l'étranger entre 1990 et 2011 (en millions de dirhams<sup>8</sup>)*

Année	Montant	Évolution
1990	16 537,20	-
1991	17 328,10	4,78%
1992	18 530,80	6,94%
1993	18 215,90	-1,70%
1994	16 814,40	-7,69%
1995	16 819,90	0,03%
1996	18 873,80	12,21%
1997	18 033,40	-4,45%
1998	19 310,90	7,08%
1999	19 001,50	-1,60%
2000	22 961,60	20,84%
2001	36 858,10	60,52%
2002	31 669,70	-14,08%
2003	34 581,80	9,20%
2004	37 422,50	8,21%
2005	40 737,70	8,86%
2006	47 858,90	17,48%
2007	55 126,70	15,19%
2008	53 072,40	-3,73%
2009	50 210,50	-5,39%
2010	54 103,00	7,75%
2011	58 630,00	8,37%

Source : Publications annuelles de l'Office des Changes

*Figure 5 : Évolution des transferts des Marocains résidant à l'étranger entre 1990 et 2011*



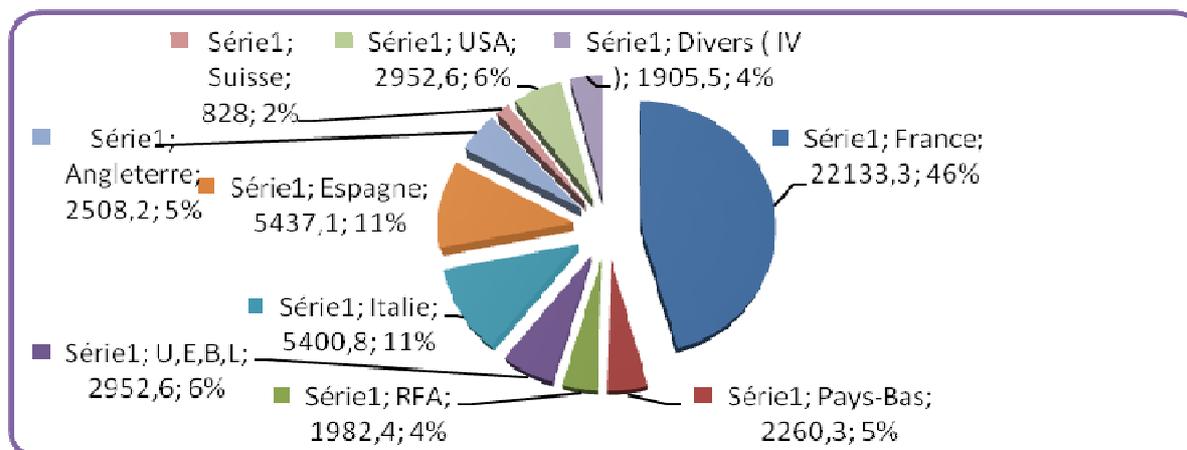
Source : AMERM, graphique publié par l'Office des Changes

L'évolution de ces transferts tient à plusieurs facteurs : les dévaluations successives du dirham pendant les années 1990, l'avènement de l'euro et la croissance économique des pays hôtes entre 2000 et 2007, un taux d'inflation bas au Maroc et enfin l'installation de réseaux bancaires dans les pays d'accueil.

<sup>8</sup> Un euro équivaut à 11 dirhams.

La ventilation des transferts financiers par pays d'origine montre que la France est le principal pays émetteur de ces fonds.

Figure 6 : Transferts des migrants marocains par pays émetteur en 2010



Source : AMERM, Balance des paiements de l'Office des Changes, p. 63.

### 1.1.5.3. UTILISATION DES TRANSFERTS FINANCIERS

Les transferts peuvent contribuer au développement du pays d'origine par l'investissement en création d'entreprises, dépenses en éducation etc. Or, les revenus gagnés sont affectés en priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux (dépenses courantes) du migrant et de sa famille vivant avec lui ou restée au Maroc. Une partie de ces revenus est certes réservée à l'épargne et à l'investissement au Maroc dans la perspective d'un éventuel retour. Mais cette épargne est de plus en plus placée dans le pays de résidence, notamment par les jeunes générations (HCP, 2005).

L'immobilier demeure le secteur dominant des investissements des migrants parce qu'il est un signe de réussite sociale et qu'il a aussi une valeur symbolique et affective pour le migrant vivant loin de chez lui. La construction d'un logement dans le pays d'origine est une sécurité contre les aléas de la vie.

Tableau 4 : Utilisation des transferts financiers des migrants marocains en 2007

Utilisation	Part en %
Dépenses courantes	71
Actions collectives	0,4
Investissements	7,7
Dépôts monétaires	20,9
Total	100

Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, L'utilisation des transferts, p. 97.

### 1.1.5.4. IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR L'ÉCONOMIE LOCALE

On peut penser que l'investissement immobilier est sans grand effet sur le tissu économique local. Mais son impact est en fait loin d'être négligeable. Tout d'abord, de meilleures conditions de logement entraînent une meilleure aptitude au travail tout comme une meilleure alimentation et une meilleure éducation des enfants. Ensuite ce type d'investissement provoque une dynamisation de l'économie locale, avec divers métiers liés au secteur du bâtiment (matériaux de construction, menuiserie, forge, etc.), ce qui favorise la création de petites entreprises et donc la création d'emplois directs et indirects (Khachani, 2007).

Dans l'agriculture, la migration a eu des conséquences à la fois positives et négatives. Si le départ des jeunes a engendré un déclin de l'économie agricole dans certaines régions - et donc un relâchement des liens entre les individus et la terre -, les transferts d'argent ont permis une amélioration de l'activité agricole grâce à l'augmentation de la superficie cultivée et à la modernisation des moyens de production dans les exploitations familiales.

Par ailleurs, les transferts de fonds contribuent à favoriser la liquidité de l'économie. Sur un cumul des dépôts bancaires (hors comptes courants) de 573 milliards de dirhams le 31 décembre 2008, les dépôts des Marocains résidant à l'étranger s'élevaient à 113,60 milliards de dirhams, soit un taux de 19,7%, selon les statistiques de la Bank Al-Maghrib publiées en 2009.

En ce qui concerne l'impact régional de ces investissements, l'urbanisation des zones déshéritées favorise la croissance économique et le désenclavement des régions concernées. La campagne marocaine a été l'objet d'une micro-urbanisation généralisée, avec le développement de petits centres urbains. Même si cette urbanisation s'est faite de manière anarchique, elle a permis une amélioration de l'habitat rural et donc une amélioration des conditions de vie. Mais l'absence de structures d'accueil dans certaines régions provoque une hémorragie des ressources au profit de régions plus développées, avec un drainage de fonds par le biais du système bancaire. Certaines régions sont défavorisées par rapport à d'autres, par exemple la région de Casablanca et les provinces de l'Oriental et du Rif, qui sont pourtant deux des principaux foyers de la migration marocaine mais dont les infrastructures sont insuffisantes.

#### 1.1.5.5. IMPACT DE LA MIGRATION SUR LA FAMILLE

En ce qui concerne l'impact de la migration sur la famille restée au Maroc, les effets sociaux sont notables, surtout au niveau de l'amélioration du niveau de vie des familles, comme montré dans l'enquête réalisée par l'AMERM sur la migration de retour dans la région du Nord.

*Tableau 5 : Affectation des transferts d'argent faits au Maroc par les migrants de retour dans la région du Nord*

Affectation	Part en %
<b>Besoins de la famille</b>	85,3
<b>Scolarisation des enfants</b>	14,2
<b>Acquisition/construction d'un logement</b>	38,6
<b>Investissement dans un projet économique</b>	14,8
<b>Achat de terrain</b>	12,6
<b>Équipement agricole</b>	3,2
<b>Dons à caractère social et/ou religieux</b>	3,2
<b>Autres</b>	1,1

*Source : Mohamed Khachani (dir.), Départs et retours des migrants internationaux au Maroc. AMERM, 2011, p. 92.*

Selon une étude menée sur l'impact des transferts de revenus sur la réduction de la pauvreté, l'émigration vers d'autres pays permet d'assurer des revenus décents aux familles restées au Maroc et permet aussi une redistribution des richesses par le biais de ces transferts (Bourchachen, 2000). Une enquête menée en 1998-1999 sur le niveau de vie des ménages montre une baisse du niveau de la pauvreté, qui n'affecte plus que 19% de la population au lieu de 23,2%, un taux qui continue ensuite de baisser puisqu'il serait de 14% en 2004 selon le HCP (et de 15% selon la Banque mondiale<sup>9</sup>). En 1999, 1,2 millions de Marocains échappent à la pauvreté grâce à l'envoi de fonds par leurs familles sous forme d'investissements et de transferts divers. Néanmoins, il est à noter que nous n'avons pas de données sur l'éventuel effet dissuasif des transferts à chercher du travail pour ceux qui les reçoivent.

Ces transferts de fonds sont également un signe de réussite sociale et deviennent un facteur d'incitation à la migration et à la recherche d'une vie meilleure. De plus, la mobilité des migrants entre

<sup>9</sup> Voir : <http://www.afrik.com/article13244.html>

deux espaces et deux cultures différentes leur permet de véhiculer de nouvelles valeurs. Le migrant apparaît alors comme une source de métissage culturel.

## 1.2. LE SYSTÈME ÉDUCATIF MAROCAIN

Le système éducatif marocain a subi trois réformes successives. Suite à l'indépendance du pays en 1956, la première réforme est celle de 1963, mue par la volonté de mettre en place un enseignement public national se distinguant de celui hérité du protectorat. La deuxième réforme est celle de 1989, avec l'arabisation des cycles primaire et secondaire de l'enseignement public. La troisième réforme est celle de 1999, engagée par le Roi Mohammed VI pour mieux adapter le système éducatif marocain à l'époque contemporaine : mutations internes au pays, besoins de l'économie, conditions de financement public, mondialisation, progrès technologique, scientifique et économique au niveau international.

Le système actuel s'articule autour de cinq grands cycles d'enseignement : un premier cycle constitué par l'enseignement préscolaire (2 ans), un deuxième cycle constitué par l'enseignement primaire (5 ans) puis collégial (3 ans), appelé aussi enseignement fondamental et considéré comme obligatoire pour tous les enfants, un troisième cycle constitué par l'enseignement secondaire qualifiant (3 ans), un quatrième cycle constitué par la formation professionnelle et enfin un cinquième cycle constitué par l'enseignement universitaire, qui comprend un premier cycle (3 ans), un deuxième cycle (2 ans) et un troisième cycle conduisant au doctorat (3 ans).

### 1.2.1. DONNÉES QUANTITATIVES

Environ 40% de la population marocaine n'ont aucune instruction et 80% de la population a un niveau d'études faible, c'est-à-dire primaire ou moins. Le taux global d'alphabétisation de la population âgée de plus de 10 ans reste faible. Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus est passé de 50% en 1999 à 60 % en 2009. La différence entre les sexes est significative puisque 69% des hommes sont alphabétisés alors que ce taux est seulement de 44% pour les femmes (HCP, 2009).

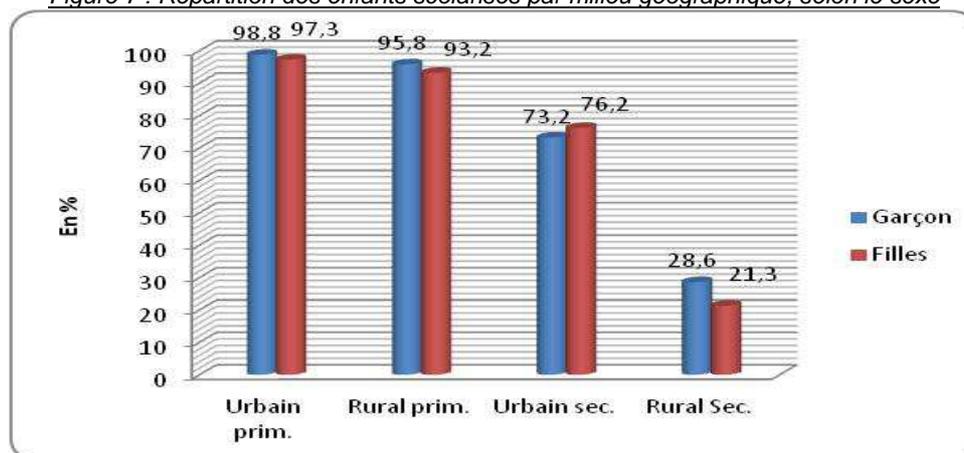
*Tableau 6 : Niveau d'études de la population marocaine de plus de 15 ans en 2008, selon le sexe (en %)*

Niveau d'études	Année 2008		
	Hommes	Femmes	Total
Sans niveau scolaire	26,2	53,1	40,0
Préscolaire	0,1	0,0	0,0
M'Sid, coranique	6,3	0,4	3,3
Fondamental (1 <sup>er</sup> cycle)	26,3	17,6	21,8
Fondamental (2 <sup>e</sup> cycle)	19,3	12,2	15,6
Secondaire	14,1	10,2	12,1
Supérieur	7,4	5,2	6,3
Autres niveaux	0,3	1,5	0,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Données du HCP

Le taux de scolarisation est en nette augmentation, surtout dans le primaire, avec plus de 88% de la scolarisation primaire assurée par le secteur public. En 2008, le taux de scolarisation primaire est de 53% en milieu urbain (où vit 58% de la population du pays) et de 47% en milieu rural (où vit 42% de la population du pays). Le taux global de scolarisation primaire est passé de 84,5% en 2000 à 96,4% en 2010.

Figure 7 : Répartition des enfants scolarisés par milieu géographique, selon le sexe



Source : Ministère de l'Éducation nationale

Après un long retard des filles par rapport aux garçons, les filles et les garçons sont maintenant à quasi-égalité dans l'enseignement primaire, avec un taux de scolarisation de 93,2% pour les filles pendant l'année 2010-2011 et un taux légèrement supérieur pour les garçons. On observe le contraire dans les études supérieures, puisque le taux de femmes dépasse maintenant celui des hommes, selon une étude récente réalisée par le HCP en août 2012.

Tableau 7 : Niveau d'études des jeunes Marocains âgés de 15 à 24 ans, selon le sexe (en %)

Niveau d'études	Garçons en 2011	Filles en 2011	Filles en 2000
Sans niveau scolaire	5,8	17	42,4
Pré-scolaire (4 à 6 ans)	2,4	0,3	0,2
Primaire et collégial (7 à 15 ans)	60,6	51	39,5
Secondaire qualifiant (16 à 18 ans)	25,5	23,7	13,1
Supérieur (plus de 18 ans)	5,4	6,8	4,5
Autres niveaux	0,3	1,2	0,3
Total	100	100	100

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP), Les jeunes en chiffres, août 2012, p. 23.

### 1.2.2. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Suite à l'action volontariste de l'État, 6% du budget global du Maroc est désormais consacré à l'enseignement, un pourcentage supérieur aux autres pays arabes de la région MENA (Banque mondiale, 2008). Le gouvernement a maintenant comme objectif la généralisation de l'enseignement à toutes les classes socio-économiques - en particulier les plus démunies - avec un accès à l'école largement ouvert aux filles dans le milieu rural. Si on constate une amélioration du taux de scolarisation, les résultats restent insuffisants par rapport aux besoins économiques et au développement humain. Le Maroc se trouve au 130<sup>e</sup> rang mondial sur 181 pays dans le classement du PNUD pour le développement humain.

Malgré les efforts de l'État, la plus grande faiblesse du système éducatif marocain reste sa disparité selon le niveau socio-économique (riches et pauvres), selon le milieu géographique (urbain ou rural) et selon le sexe (garçons et filles). Si l'égalité des chances est plus grande au niveau du primaire, l'inégalité des chances touche toujours les couches les plus vulnérables, surtout en milieu rural pauvre et isolé. Le taux d'abandon scolaire est élevé puisque, sur 100 enfants inscrits dans une école primaire, seuls 25 terminent le cycle du collège (UNESCO, 2010, p. 34).

Une deuxième faiblesse du système éducatif est un enseignement à double vitesse qui renforce son caractère élitiste, avec la barrière de la langue et des disparités dans les méthodes pédagogiques.

Alors que l'enseignement public est dispensé en arabe dans le primaire comme dans le secondaire, l'enseignement privé et les missions étrangères dispensent leurs cours en français, en anglais ou en espagnol et ils utilisent les méthodes pédagogiques des pays occidentaux, y compris des méthodes de pointe. Le français étant la principale langue de communication dans la vie économique marocaine, la langue arabe utilisée dans les écoles publiques s'avère un frein pour l'accès à l'emploi, notamment dans le secteur privé.

Une troisième faiblesse du système éducatif concerne la formation professionnelle. Si 31 948 jeunes ont suivi une formation professionnelle en 2010, celle-ci est dominée par l'offre publique. Le secteur privé n'intervient que depuis 2004 suite à l'accord de partenariat public/privé entre le ministère de l'Emploi et les fédérations professionnelles des entreprises. Grâce à cet accord, le taux d'insertion en milieu professionnel est maintenant de 80%, selon le discours prononcé par le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle aux Nations Unies le 3 juillet 2012. Mais la formation professionnelle vise surtout le milieu urbain. Elle ne touche que 3% des jeunes en milieu rural alors que 45% de la population du pays vit en milieu rural.

Les faiblesses du système éducatif marocain ne sont pas les seuls facteurs du sous-emploi des jeunes et de leurs difficultés d'insertion dans la vie active. D'autres facteurs sont parfois plus décisifs, notamment la situation de l'emploi au Maroc, et peuvent entraîner un sentiment de frustration - voire de désespoir - les incitant à émigrer vers d'autres pays.

### **1.3. LE MARCHÉ DE L'EMPLOI MAROCAIN**

#### **1.3.1. SITUATION DE L'EMPLOI**

L'offre d'emploi au Maroc a subi des hauts et des bas avec le Programme d'ajustement structurel mis en place par le gouvernement et ses conséquences sur les investissements publics. D'autres facteurs ont été plusieurs années de sécheresse et un développement très lent du secteur privé. Au plus bas à la fin des années 1990, l'offre d'emploi a connu une nette amélioration entre 2000 et 2010, avec la croissance économique soutenue du Maroc malgré un léger fléchissement en 2009. Selon la Banque mondiale, le taux de croissance du PIB était de +3,7% en 2010 et de +4,5% en 2011.

Malgré un taux de chômage passé de 13,4% en 2000 à 8,9% en 2011, le taux d'activité reste l'un des plus bas du monde puisqu'il est seulement de 49%, avec un déséquilibre marqué entre les femmes (26%) et les hommes (74%), si bien que la moitié de la population en âge de travailler est exclue du marché du travail. Le taux de sous-emploi est élevé puisqu'il est de 11%.

Le taux d'activité varie aussi selon les régions, l'âge et le niveau de qualification. Il est plus élevé en milieu rural (58%) qu'en milieu urbain (44%). Il est beaucoup plus élevé pour les adultes de 35 à 44 ans (62%) que pour les jeunes de 15 à 24 ans (35%). Il est également plus élevé pour les diplômés de l'enseignement supérieur (64%) que pour les personnes sans diplôme (50%) (HCP, 2011).

Les emplois sont le plus souvent précaires, peu ou non protégés, avec des salaires en dessous des seuils de subsistance. Plus de 40% des jeunes exercent des emplois non rémunérés, l'emploi le plus fréquent étant celui d'aide familial(e). Plus de 80% des jeunes salariés travaillent sans avoir un contrat régulier de travail, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du BTP, où ce taux dépasse les 90%. Moins de 10% des jeunes salariés et moins de 20% de la population active bénéficient d'une couverture médicale. Un élément positif est le taux de salariés, passé de 39% en 2005 à 43% en 2011. Seuls 9% des emplois sont dans le secteur public, avec 91% dans le secteur privé (y compris informel).

#### **1.3.2. CHÔMAGE**

Malgré un taux de chômage global passé de 9,8% en 2007 à 8,9% en 2011, le chômage reste particulièrement élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, avec un taux de 18% au niveau national et de 32% en milieu urbain. Il affecte aussi les diplômés de niveau supérieur (19%), les diplômés de niveau moyen (15%) et les diplômés de niveau universitaire (22%), avec un taux plus faible pour les diplômés des grands écoles en milieu urbain (13%). Le taux de chômage le plus élevé concerne les diplômés de la formation professionnelle de niveau moyen, avec un taux de 25% pour ceux qui ont suivi une formation professionnelle spécialisée et de 23% pour ceux qui ont suivi une qualification professionnelle.

<sup>2</sup>Entrer dans le marché de l'emploi demeure très difficile : 50% des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emploi. Rester dans le marché de l'emploi est tout aussi difficile : 43% des non diplômés sont au chômage pour cause de licenciement. Le fait que de nombreux diplômés soient des chômeurs qualifiés de longue durée montre que les diplômés ne sont pas adaptés aux qualifications demandées sur le marché de l'emploi. Ce fait témoigne aussi de l'absence d'outils permettant de mieux faire coïncider l'offre et la demande.

*Tableau 8 : Taux d'emploi et de chômage en 2011, selon le milieu géographique, le sexe, l'âge et le niveau d'études*

Indicateurs	Année 2011		
	Milieu urbain	Milieu rural	Au niveau national
Population active occupée (en milliers)	<b>5 273</b>	<b>5 237</b>	<b>10 510</b>
<b>Taux d'emploi</b>	37,5%	55,7%	44,8%
Population active au chômage (en milliers)	<b>817</b>	<b>211</b>	<b>1 028</b>
<b>Taux de chômage</b>	13,4%	3,9%	8,9%
<i>Selon le sexe</i>			
• Hommes	11,3%	4,7%	8,4%
• Femmes	21,2%	2,1%	10,2%
<i>Selon l'âge</i>			
• 15-24 ans	32,2%	8,7%	17,9%
• 25-34 ans	19,1%	4,4%	12,9%
• 35-44 ans	7,4%	1,8%	5,2%
• 45 ans et plus	2,7%	0,8%	1,8%
<i>Selon le diplôme</i>			
• Sans diplôme	7,0%	2,3%	4,0%
• Avec diplôme	18,3%	11,2%	16,7%

Source : HCP (Direction de la statistique), Enquête nationale sur l'emploi en 2011

### 1.3.3. EMPLOI: OFFRE ET DEMANDE

Les investissements entrepris pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants sur le plan de l'emploi. Si davantage de jeunes vont à l'école, la qualité de l'enseignement dispensé n'est pas suffisante, y compris dès le primaire.

Plusieurs employeurs soulignent que les jeunes diplômés ne répondent pas aux besoins réels du marché, ce qui accentue la faible adéquation entre les parcours de formation et le besoin des entreprises. Ils préconisent des formations de courte durée pour améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur. Ils préconisent également la création d'outils permettant d'anticiper les besoins en compétences et de réajuster la formation professionnelle, tout comme la création d'outils de contrôle et d'évaluation de la qualité de cette formation.

Le Maroc vit aussi une transition démographique doublée d'une transition économique, deux facteurs qui influent sur l'inadéquation de l'offre d'emploi par rapport à la demande.

En ce qui concerne la transition démographique, on observe l'arrivée massive des jeunes de 15 à 29 ans sur le marché de l'emploi, avec 190 000 nouveaux demandeurs d'emploi chaque année. Selon une étude réalisée en 2003 sur l'impact de la transition démographique sur la croissance et l'emploi, il aurait fallu une croissance moyenne du PIB de 5,2% pour ramener le taux de chômage de 11,6% en 2002 à 5,8% en 2010, avec une croissance de 3,7% du taux annuel de l'emploi, ce qui correspondrait à la création de 400 000 emplois par an (HCP, 2003).

En ce qui concerne la transition économique, le Maroc est passé d'une économie protégée à une économie libérale. Avant la mise en place du Programme d'ajustement structurel, l'économie marocaine était une économie protégée administrée par les pouvoirs publics, avec une forte implication de l'État-providence en tant que premier investisseur, premier pourvoyeur d'emplois et premier distributeur de revenus. Le Maroc a maintenant une économie libérale ouverte à la

concurrence internationale. Le pays a donc misé sur le développement rapide du secteur privé pour prendre le relais de l'État en tant qu'investisseur et pourvoyeur d'emplois, ce qui n'a pas donné les résultats souhaités. La politique de grands travaux (BTP, immobilier, infrastructures) engagée par l'État depuis 2000 a tenté de relancer l'économie mais la création d'emplois qualifiés reste limitée. Les jeunes diplômés doivent se tourner soit vers l'auto-emploi soit vers la migration internationale.

## 1.4. LÉGISLATION ET POLITIQUE MIGRATOIRE

### 1.4.1. INSTITUTIONS

Les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour la question migratoire à plusieurs niveaux : institutionnel, juridique, bilatéral, régional et international.

Au niveau institutionnel, un ministère délégué auprès du premier **Ministre chargé des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger** est créé le 31 juillet 1990, ainsi que son bras opérationnel sous le nom de **Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger**. Les deux objectifs de ce ministère sont la centralisation du dossier de la migration, partagé auparavant entre plusieurs départements, et le renforcement des liens entre le Maroc et ses ressortissants résidant à l'étranger. Plusieurs projets sont en chantier, notamment des programmes éducatifs, religieux et culturels.

La deuxième initiative est la création du **Conseil de la communauté marocaine à l'étranger**, avec la tenue de sa première assemblée le 6 juin 2008. Ce Conseil, qui a un rôle consultatif, est composé de 50 membres et se veut aussi représentatif que possible des Marocains résidant à l'étranger (milieu géographique, âge, sexe, sensibilités spirituelles, culturelles et sociales).

La tâche est d'autant plus complexe que la question migratoire au Maroc était jusque-là partagée entre plusieurs ministères : le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, le ministère de l'Emploi, le ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, le Ministre chargé des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger et enfin le ministère des Habous et des Affaires islamiques. Il n'est pas facile de coordonner autant d'intervenants.

Par ailleurs, une stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine est adoptée en 2003. Cette stratégie repose sur deux piliers, un pilier juridique et un pilier institutionnel. Le pilier juridique est la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières. Le pilier institutionnel est la création de la Direction de la migration et de la surveillance des frontières, qui relève du ministère de l'Intérieur.

### 1.4.2. LÉGISLATION

La législation relative à l'émigration marocaine et à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc - qui datait de l'époque du protectorat - n'a subi aucune modification pendant la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Le dahir (décret) qui servait de référentiel juridique pour les infractions en matière d'émigration clandestine était celui du 6 novembre 1949, jusqu'à l'adoption en 2003 de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'émigration et l'immigration irrégulières (Khachani, 2004).

Inspirée directement du droit français, à savoir l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au droit d'entrée et de séjour des étrangers en France, la loi n° 02-03 comporte huit chapitres et 58 articles, avec trois titres principaux : De l'entrée et du séjour des étrangers au Maroc, Dispositions pénales relatives à l'émigration et l'immigration irrégulières, Dispositions transitoires.

Comme précisé dans sa note de présentation, cette loi a plusieurs objectifs : rassembler et mettre à niveau les textes législatifs et réglementaires existants, et codifier les délits, infractions et sanctions liés aux tentatives d'émigration clandestine et au trafic des clandestins ; rationaliser les modalités et critères de séjour au Maroc ; harmoniser les peines prévues avec celles mentionnées dans les dispositions du Code pénal ; permettre au Maroc de se conformer aux conventions internationales relatives aux obligations et droits des migrants et des étrangers établis dans le pays hôte.

Cette loi définit les conditions d'accès des étrangers et réglemente les procédures d'obtention du titre de séjour ainsi que les cas de révocation de ce titre de séjour, par exemple lorsque les autorités

disposent d'informations représentant une menace pour la sécurité nationale et internationale. Un recours en justice contre ces décisions est également garanti aux étrangers.

L'article 51 de la loi sanctionne durement le trafic des migrants clandestins, avec des peines de prison allant de dix à quinze ans pour les organisateurs de ce trafic et de quinze à vingt ans en cas d'incapacité des migrants transportés, et qui prévoient aussi la réclusion perpétuelle en cas de mort des migrants transportés.

### 1.4.3. COOPÉRATION BILATÉRALE

Les conventions bilatérales signées par le Maroc ont été - et sont toujours - le principal instrument de gestion de la migration régulière à destination des principaux pays d'accueil (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, etc.). Ces conventions bilatérales sont des conventions-cadres visant à protéger les intérêts des ressortissants des deux États membres signataires de la convention. En ce qui concerne les travailleurs marocains, leur objectif est de les protéger à l'étranger, de fixer les modalités de leur recrutement, de leurs conditions de travail et de leurs déplacements et de définir les institutions dont ils relèvent.

Dans les années 1960, le Maroc conclut ainsi plusieurs conventions bilatérales de main-d'œuvre pour répondre aux besoins urgents de certains pays européens après les dégâts causés par la deuxième Guerre mondiale. Ces conventions sont toujours en vigueur.

L'arrêt de la migration vers l'Europe incite le Maroc à signer des accords du même type avec les pays du Golfe dans les années 1980. D'autres accords sont signés avec des pays d'immigration récente, par exemple une convention avec l'Espagne le 25 juillet 2001 et une convention avec l'Italie le 21 novembre 2005.

Le Maroc signe aussi des conventions bilatérales de sécurité sociale, pour faciliter aussi bien le séjour des migrants marocains dans le pays étranger que le séjour des ressortissants de ce pays au Maroc, le but étant de leur procurer l'assistance médicale nécessaire.

*Tableau 9 : Conventions signées avec les principaux pays d'accueil*

Pays européens	Convention de main-d'œuvre	Convention de sécurité sociale
RFA	21 mai 1963	25 mars 1981
France	1 <sup>er</sup> juin 1963	9 juillet 1965
Belgique	17 février 1964	24 juin 1968
Pays-Bas	14 mai 1969	14 février 1972
Italie	10 décembre 1993 : Accord sur les conditions de séjour et de travail des ressortissants marocains en Italie et des ressortissants italiens au Maroc 21 novembre 2005 : Accord bilatéral en matière de travail	18 février 1994
Espagne	6 février 1996 : Accord de permis de séjour et d'emploi 25 juillet 2001 : Accord bilatéral en matière de main d'œuvre	8 novembre 1979
Suède		4 janvier 1980
Danemark		26 avril 1982
Roumanie		27 juillet 1983
Portugal		15 novembre 1998
Pays arabes		
Tunisie		5 février 1987
Libye	4 août 1983	
Jordanie	20 avril 1983	
Irak	20 mai 1981	
Qatar	17 mai 1981	
Émirats arabes unis	22 décembre 1981	

Source : Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

#### **1.4.4. COOPÉRATION RÉGIONALE**

Au niveau régional, le Maroc a pris des engagements avec l'Union européenne sur « la gestion commune des flux migratoires » et il a accepté de négocier « la réadmission des clandestins dans les pays d'origine ou de transit », ce qu'il s'était jusque-là refusé de faire, même s'il avait signé un accord de réadmission avec l'Espagne en 1992 et avec l'Italie en 1998.

De même, le Maroc est membre du groupe informel « 5+5 » qui suit de près l'évolution de la migration en Méditerranée occidentale, y compris la migration clandestine et ses implications sécuritaires dans la région.

En octobre 2011, le Maroc et l'Union européenne débutent des discussions dans le cadre d'un nouveau dialogue pour la migration, la mobilité et la sécurité. L'objectif de ce dialogue est de renforcer la coopération entre les deux parties afin de favoriser des conditions fluides et plus sûres pour la mobilité de leurs ressortissants respectifs. Le Maroc et la Tunisie sont les deux premiers pays méditerranéens avec lesquels l'Union européenne entame un tel dialogue, qui devrait déboucher sur la conclusion d'un partenariat de mobilité. Ce partenariat permettra entre autres de faciliter l'obtention de visas pour certaines catégories de personnes, tout comme leur réadmission, la gestion concertée des frontières, l'accès au marché de l'emploi de l'Union européenne, la migration, l'asile politique et la protection des droits de la communauté résidant à l'étranger.

#### **1.4.5. LÉGISLATION INTERNATIONALE**

Au niveau international, le Maroc a signé la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole du 31 janvier 1967. Le Maroc ratifie également le 14 juin 1993 la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, rédigée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) trois ans auparavant. La Convention garantit à tous les travailleurs migrants - légaux et illégaux - des droits destinés à les protéger contre toutes formes d'abus et notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à l'égalité avec les autochtones, le droit à la propriété, la protection contre la violence, la liberté de sortir du pays, des mesures de protection lors d'une expulsion, le respect des droits en cas d'arrestation ou de poursuites pénales et enfin le droit de réparation en cas d'arrestation et de détention illégales. La Convention assure également une protection du migrant en matière de liberté : liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'opinion et d'expression, droit à l'information, liberté de se syndiquer et droit à l'identité culturelle.

## 2. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Cette étude repose sur une enquête statistique menée entre avril et juillet 2012 et comportant deux volets : le premier auprès des migrants potentiels (qui ont l'intention de migrer ou qui en expriment seulement le souhait) et le deuxième auprès des migrants de retour (qui sont revenus au Maroc après un séjour à l'étranger plus ou moins long). L'enquête s'est déroulée au cours de la période s'étalant entre le début du mois d'avril et le début du mois de juillet 2012.

### 2.1. PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

#### 2.1.1. MIGRANTS POTENTIELS

Aux fins de l'enquête, un «**migrant potentiel**» désigne toute personne âgée de 18 à 50 ans, qui a l'intention ou qui n'a pas l'intention de migrer. L'échantillon devait respecter les proportions au niveau national par rapport au sexe et aux niveaux de compétences (illettrés et compétences de base CITE 0-2, compétences moyennes: CITE 3-4 et hautes compétences: CITE 5-6)<sup>10</sup> et la division urbaine-rurale de la population marocaine. Par conséquent, l'enquête sur la migration potentielle est représentative de l'ensemble de la population des jeunes adultes (âgés de 18 à 50 ans) y compris un groupe de contrôle de personnes de la même tranche d'âge qui ne cherchent pas activement à migrer.

##### 2.1.1.1. BASE DE SONDAGE

L'échantillon maître élaboré par le Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique) constituait une base de sondage opportune pour la sélection de l'échantillon de l'enquête sur les migrants potentiels. C'est une réserve de sondage comportant 1848 unités primaires (zones géographiques de 600 ménages en moyenne chacune) constituée sur la base des données statistiques et cartographiques du recensement général de la population et de l'habitat de 2004. Chaque unité primaire est subdivisée en grappes (unités secondaires) de 50 ménages chacune en moyenne. Cet échantillon maître demeure au Maroc une référence idoine comme base de sondage pour la réalisation du programme intercensitaire d'enquêtes auprès des ménages réalisées par le HCP et portant sur différents sujets : population active, consommation et dépenses des ménages, niveau de vie des ménages, enquêtes démographiques, enquêtes sur les migrations, etc.<sup>11</sup>

**La taille de l'échantillon :** Pour le volet des migrants potentiels, la taille de l'échantillon était fixée à 2600 personnes âgées de 18 à 50 ans.

##### 2.1.1.2. PLAN DE SONDAGE

Le plan de sondage est de type stratifié et comprend quatre niveaux de tirage.

**Premier degré:** Tirage de 130 unités primaires (UP) au sein des 1848 UP de l'échantillon maître. Ce tirage a été précédé par une allocation de l'échantillon des UP selon le milieu de résidence et les strates proportionnellement à leurs poids en termes de population âgée de 18 à 50 ans. Les critères adoptés pour la constitution des strates étaient le type d'habitat en milieu urbain et les provinces en milieu rural. Au niveau de chaque strate, le tirage des UP était de type aléatoire à probabilités proportionnelles à la taille des UP calculée en termes de nombre de personnes âgées de 18 à 50 ans.

**Allocation par milieu de résidence :** L'allocation de la taille de l'échantillon (2600 personnes) selon le milieu de résidence était faite proportionnellement au poids de chaque milieu (urbain et rural) en

---

<sup>10</sup> La Classification internationale type de l'éducation (CITE) a été conçue par l'UNESCO et approuvée par sa Conférence générale en 1997 pour constituer un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international. Selon la classification CITE-97, les niveaux d'éducation sont grosso modo définis comme étant les suivants: Niveau 0: éducation préprimaire; Niveau 1: enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base; Niveau 2: Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base; Niveau 3: enseignement secondaire (deuxième cycle); Niveau 4: [enseignement](http://www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/isced/ISCED_A.pdf) post-secondaire non-supérieur; Niveau 5: premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur hautement qualifié); et Niveau 6: deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur hautement qualifié, p. ex. un doctorat). Pour plus d'informations, voir [http://www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/isced/ISCED\\_A.pdf](http://www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/isced/ISCED_A.pdf)

<sup>11</sup> Voir : <http://www.hcp.ma/downloads/>

termes d'effectifs de la population d'intérêt pour l'enquête à savoir les personnes âgées de 18 à 50 ans. Les poids adoptés étaient calculés à partir des structures fournies par les données de l'enquête nationale démographique à passage répétés de 2009-2010.

*Tableau 10 : Allocation de l'échantillon des unités primaires par région et par milieu géographique*

Région	Nombre d'unités primaires		
	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Agadir	6	5	11
Ouarzazate	2	2	4
Rabat-Kénitra	13	9	22
Marrakech-Tensift-Al Haouz	9	12	21
Oriental	7	8	15
Casablanca-Settat	22	8	30
Fès-Meknès	12	5	17
Tanger-Tétouan	8	2	10
Total	79	51	130

*Tableau 11 : Allocation des unités primaires urbaines par région et par type d'habitat*

Région	Type d'habitat				Total
	Luxeux, moderne	Ancienne médina	Économique et social	Sommaire	
Souss-Massa-Draâ	1	0	5	2	8
Gharb-Cherarda-Béni Hssen	1	0	2	0	3
Chaouia-Ouardigha	1	0	1	0	2
Marrakech-Tensift-Al Haouz	2	1	4	2	9
Oriental	1	0	4	2	7
Grand-Casablanca	3	1	13	3	20
Rabat-Salé-Zemmour-Zaér	1	0	6	3	10
Méknès-Tafilalet	1	0	3	1	5
Fès-Boulemane	1	1	4	1	7
Tanger-Tétouan	3	1	2	2	8
Total	15	4	44	16	79

*Tableau 12 : Allocation des unités primaires rurales par région et province*

Région	Province	Nombre d'unités primaires
Souss-Massa-Draâ	Agadir Ida Ou Tanane	2
	Chtouka Ait Baha	1
	Inezgane Ait Melloul	2
	Ouarzazate	2
Gharb-Cherarda-Béni Hssen	Kénitra	2
Chaouia-Ouardigha	Settat	3
Marrakech-Tensift-Al Haouz	Al Haouz	5
	El Kella Sraghna	1
	Marrakech	6
Oriental	Berkane	2
	Nador	2
	Oujda-Angad	3
	Taurirt	1
Grand-Casablanca	Médiouna	1
	Mohammedia	2
	Nouaceur	2
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Khémisset	1
	Salé	2
	Skhirate Témara	4
Méknès-Tafilalet	Méknès	2
Fès-Boulemane	Fès	1
	Moulay Yacoub	2
Tanger-Tétouan	Tanger-Assilah	1
	Fahs Anjra	1
Total	Total	<b>51</b>

**Deuxième degré:** Tirage de deux grappes par UP échantillon. Le mode de tirage était de type aléatoire à probabilités égales parmi l'ensemble des grappes constituant l'unité primaire.

**Troisième degré:** Tirage de 10 ménages par grappe tirée. Le choix des ménages échantillon était effectué sur le terrain en utilisant la méthode de tirage aléatoire systématique. Etant donné que la taille moyenne de la grappe est de 50 ménages, l'enquêteur était appelé à se fixer un itinéraire à l'intérieur de sa grappe et de choisir un ménage sur quatre jusqu'à atteindre les 10 ménages à enquêter par grappe.

**Quatrième degré:** Tirage des personnes: Au niveau de chaque ménage échantillon, l'enquêteur a interrogé une personne parmi l'ensemble des personnes âgées de 18 à 50 ans au sein du ménage.

### **2.1.2. MIGRANTS DE RETOUR**

Pour cette enquête, un migrant de retour désigne toute personne qui a quitté le Maroc à l'âge de 18 ans ou plus, qui a vécu et travaillé au moins trois mois consécutifs sans interruption à l'étranger, qui est revenue au Maroc au cours des dix dernières années, et qui est disponible pour un entretien.

L'échantillon comportait 1 400 migrants de retour. Une base de sondage n'étant pas disponible, l'approche suivante a été adoptée : (1) si un migrant de retour était présent dans les ménages participant à l'enquête sur les migrants potentiels, celui-ci a fait également l'objet d'une enquête ; (2) si aucun migrant de retour n'était présent, on a cherché un migrant de retour dans la même commune pour atteindre les quotas d'entretiens par commune indiqués aux enquêteurs ; (3) lorsqu'un migrant

de retour a été identifié dans la même commune, il a fait l'objet d'une enquête. À l'issue de l'entretien, on lui demandait s'il connaissait d'autres migrants de retour dans la commune, ce mode de contact étant appelé la méthode « boule de neige ». Ceux-ci étaient ensuite contactés en fonction des quotas fixés pour cette commune.

## **2.2. RÉALISATION DE L'ENQUÊTE**

Les superviseurs régionaux de l'enquête ont été choisis pour leurs compétences et leurs connaissances du processus migratoire. Il s'agissait pour la plupart de professeurs d'université, de membres de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM) et de responsables des antennes régionales de l'association.

La plupart des enquêteurs étaient des étudiants de niveau master ou des doctorants dans les universités des régions couvertes par l'enquête. Le nombre d'enquêteurs était variable selon les régions et l'importance de l'échantillon. Tous ces enquêteurs étaient originaires des régions couvertes par l'enquête, parlaient les dialectes régionaux et connaissaient les gens de la région. Ces facteurs ont favorisé un climat de confiance entre enquêteurs et enquêtés, grâce à l'implication des enquêteurs, leur disponibilité, leur motivation et la qualité de leur travail.

Mais force est de constater que, pour le travail sur le terrain, les enquêteurs ont été confrontés à plusieurs difficultés d'ordre technique : (1) difficultés liées à la reconnaissance, l'accès et la délimitation de l'unité primaire et des grappes, et difficulté de repérer les adresses de certaines grappes, surtout en milieu rural puisque les cartes ne sont pas toujours actualisées ; (2) difficultés pour repérer les maisons, souvent sans numéro de rue, et pour trouver les occupants, souvent absents dans la journée ; (3) dispersion de l'habitat en milieu rural, avec une grande distance entre les maisons ; (4) problème de sécurité dans certains quartiers périphériques des grandes villes.

Les enquêteurs ont également été confrontés à d'autres types de difficultés, cette fois dans leurs rapports avec les personnes interrogées pour obtenir des réponses au questionnaire :

- (1) Difficultés de communication avec ces personnes : refus de répondre, lassitude, impatience devant la longueur du questionnaire.
- (2) Difficultés de repérage des migrants de retour, notamment dans les régions de Rabat et de Temara où, en dépit des efforts déployés, les résultats n'ont pas été concluants. Les interviews ont dû être complétés à Ouarzazate en raison notamment de sa tradition migratoire.
- (3) Difficultés de communication avec les femmes seules, qui ne voulaient pas répondre en l'absence de leur mari, ce qui a obligé les enquêteurs à revenir une deuxième fois, voire une troisième fois.
- (4) Difficultés liées à la nécessité de respecter les quotas, par exemple le fait de devoir rechercher une personne ayant un niveau d'études élevé dans un quartier pauvre ou une personne sans diplôme dans un quartier aisé.
- (5) Difficultés liées aux questions elles-mêmes, dont certaines se sont avérées gênantes, par exemple celles relatives aux revenus, aux transferts financiers et aux investissements. Les personnes interrogées percevaient ces questions comme indiscrettes et adoptaient donc une attitude méfiante ou refusaient d'y répondre.

## **2.3. PROCESSUS D'ANALYSE**

### **2.3.1. SAISIE DES DONNÉES**

Les données collectées ont été saisies dans le programme SPSS, avec un masque de saisie conçu en coordination avec un ingénieur statisticien embauché sous contrat par l'AMERM. Le processus d'analyse comportait un volet descriptif (quantitatif) et un volet analytique (qualitatif).

### **2.3.2. INDICES UTILISÉS**

Plusieurs indices sont utilisés : l'indice de la propension à migrer, l'indice des conditions sociales, l'indice des conditions économiques, l'indice des résultats des migrations et l'indice des résultats du retour.

(1) L'indice de la propension à migrer est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : probabilité élevée ou relativement élevée de migration au cours des six prochains mois ou au cours des deux prochaines années, possibilité de financer le déplacement, maîtrise de la langue du pays de destination le plus probable, collecte d'informations sur la destination la plus probable, possession d'au moins quatre des sept documents requis pour émigrer, accès aux autres documents requis. Les personnes obtenant un score de 6 points et plus sont considérées comme susceptibles d'émigrer.

(2) L'indice des conditions sociales est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : nombre de membres du ménage par rapport au nombre de pièces, accès aux équipements de base (réseau public d'eau potable, eau chaude dans le logement, réseau d'assainissement, réseau d'électricité), possession de biens (téléviseur couleur, lave-linge, ordinateur, connexion internet, voiture, réfrigérateur, climatisation). L'indice qui en résulte est compris entre 0 (mauvaises conditions de vie) et 2 (conditions de vie les meilleures).

(3) L'indice des conditions économiques est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : propriété immobilière, revenu familial équivalent, propriété foncière, argent reçu de l'étranger. L'indice qui en résulte est compris entre 0 (situation la moins enviable) et 4 (situation la plus enviable).

(4) L'indice des résultats des migrations a été calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : progression professionnelle à l'étranger, adéquation entre travail et niveau d'études, atmosphère sereine au travail, reconnaissance des qualifications, traitement inéquitable au travail, chômage, développement des compétences, envoi de fonds, statut légal. L'indice qui en résulte est le suivant : migration très réussie (score total compris entre 9 et 15), migration réussie (entre 4 et 8), migration ni réussie ni infructueuse (entre 1 et 3), migration infructueuse (entre 0 et -2), migration totalement infructueuse (score inférieur à -2).

(5) L'indice des résultats du retour est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : épargne, emploi exercé depuis le retour, progression professionnelle depuis le retour, utilité de l'expérience à l'étranger pour améliorer les perspectives d'emploi au retour, prestations sociales, bien-être personnel depuis le retour. L'indice qui en résulte est le suivant : retour très réussi (score total compris entre 8 et 10), retour réussi (entre 5 et 7), retour ni réussi ni infructueux (entre 3 et 4), retour infructueux (entre 0 et 2), retour extrêmement infructueux (inférieur à 0).

### 3. ENQUÊTE SUR LES MIGRANTS POTENTIELS

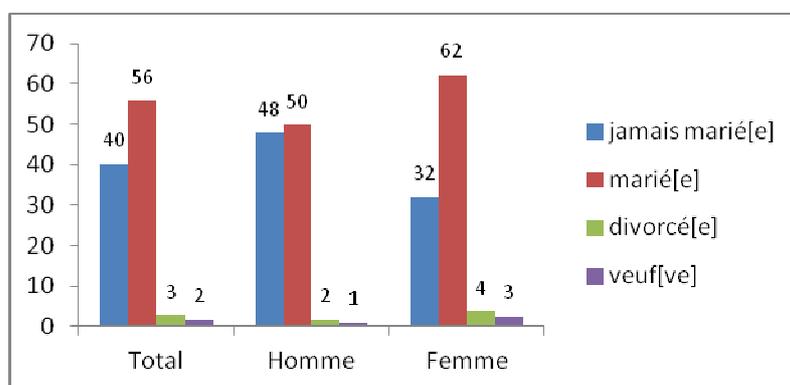
L'objectif de ce chapitre est de comparer les données socio-démographiques, les niveaux d'études et les secteurs d'activité des migrants potentiels sélectionnés dans l'échantillon, en distinguant trois grands groupes (définis dans le chapitre précédent) : les personnes n'ayant pas l'intention d'émigrer, les personnes ayant un faible potentiel de migration et les personnes ayant un fort potentiel de migration. La comparaison de ces données pour les trois groupes permet de dégager les principales caractéristiques des compétences dans le processus migratoire.

L'analyse ne tient pas compte des réponses manquantes - à savoir pas de réponse ou refus de répondre - mais signale leur pourcentage pour chaque figure ou tableau.

#### 3.1. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

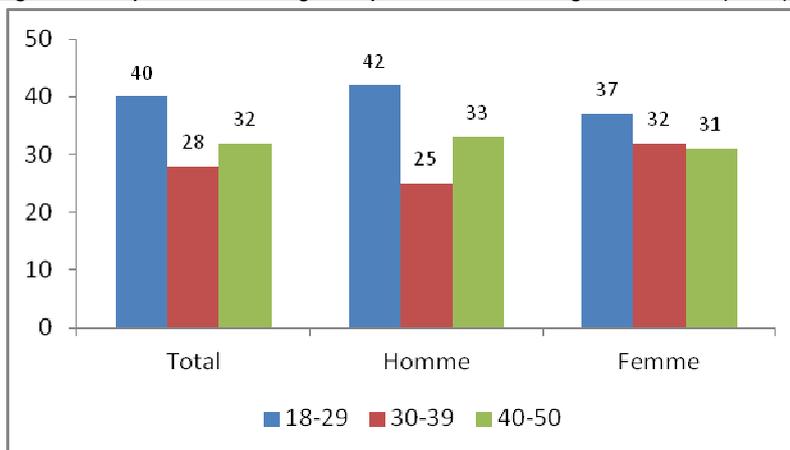
L'échantillon choisi pour les migrants potentiels comprend 51% d'hommes et 49% de femmes. 61% des personnes interrogées vivent en milieu rural et 39% en milieu urbain. 83% ont l'arabe comme langue maternelle et 16% le berbère. 40% déclarent être célibataires au moment de l'enquête, avec 56% de personnes mariées (62% pour les femmes et 50% pour les hommes) et 4% de personnes veuves ou divorcées.

Figure 8 : Situation matrimoniale des migrants potentiels (en %)<sup>12</sup>



Les répondants sont âgés de 18 à 50 ans et leur répartition par tranche d'âge reflète la structure de la population marocaine : 40% sont âgés de 18 à 29 ans (42% pour les hommes et 37% pour les femmes), 28% sont âgés de 30 à 39 ans (25% pour les hommes et 32% pour les femmes) et 32% sont âgés de 40 à 50 ans (33% pour les hommes et 31% pour les femmes).

Figure 9 : Répartition des migrants potentiels selon l'âge et le sexe (en %)



<sup>12</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 8.

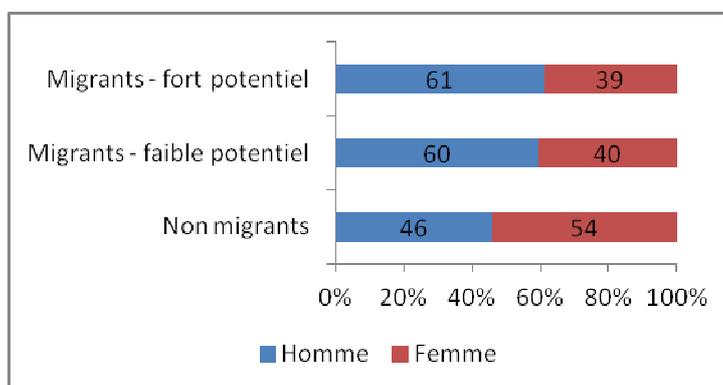
Deux conclusions fondamentales ressortent de l'enquête :

- **58% des personnes enquêtées ne souhaitent pas émigrer**, les raisons évoquées sont pour, 31% liées à l'attachement des personnes enquêtées à leur pays d'origine et 50% déclarent ne pas vouloir partir à l'étranger à cause de la famille qui vit au Maroc. Cette répartition reste sensiblement stable pour les deux sexes, avec l'exception des raisons familiales, où on trouve une différence de 10% entre les femmes (55%) et les hommes (45%).
- **42% des personnes déclarent avoir l'intention de partir travailler à l'étranger**. 22% des enquêtés de cette dernière catégorie ont un **fort potentiel** d'émigration, contre 78% qui ont un **faible potentiel** d'émigration.

En résumé, sur 2 604 personnes interrogées, 58% des répondants n'ont pas l'intention d'émigrer et 42% des répondants envisagent d'émigrer, dont 33% avec un faible potentiel d'émigration et 39% avec un fort potentiel d'émigration.

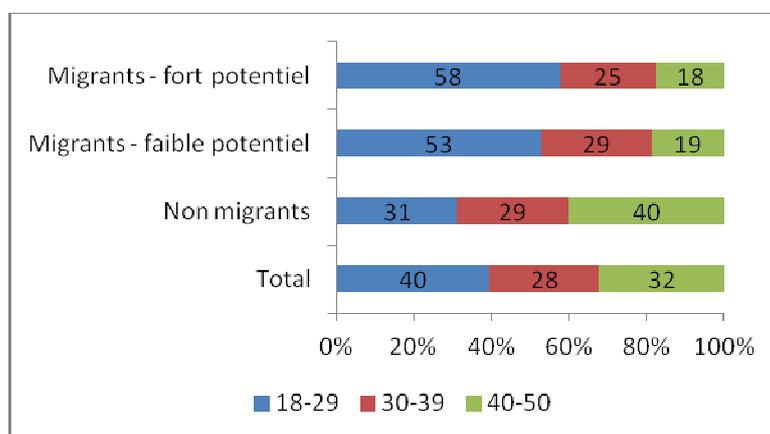
**Le projet migratoire est beaucoup plus présent chez les hommes** que chez les femmes : 48% des hommes et 35% des femmes déclarent qu'ils ont l'intention d'émigrer. En d'autres termes, la majorité des personnes (59%) qui ont l'intention de partir à l'étranger sont des hommes et ils représentent 60% de ceux qui ont un faible potentiel de migration et 61% de ceux qui ont un fort potentiel de migration.

*Figure 10 : Projet de migration des migrants potentiels selon le sexe (en %)*



Les données de l'enquête confirment la **forte intention à émigrer chez les jeunes**. Les jeunes âgés de 18 à 29 ans représentent plus de 50% des migrants potentiels, 53% des répondants ayant un faible potentiel de migration et 58% des répondants ayant un fort potentiel de migration. Ils sont seulement 31% à ne pas envisager d'émigrer. La proportion de ce groupe, parmi les personnes qui n'ont aucun projet d'émigration, représente à peine 31% tandis qu'elle représente 53% des personnes avec un faible potentiel d'émigration et 58% des personnes avec un fort potentiel d'émigration.

*Figure 11 : Répartition des migrants potentiels par âge et par potentiel de migration (en %)*

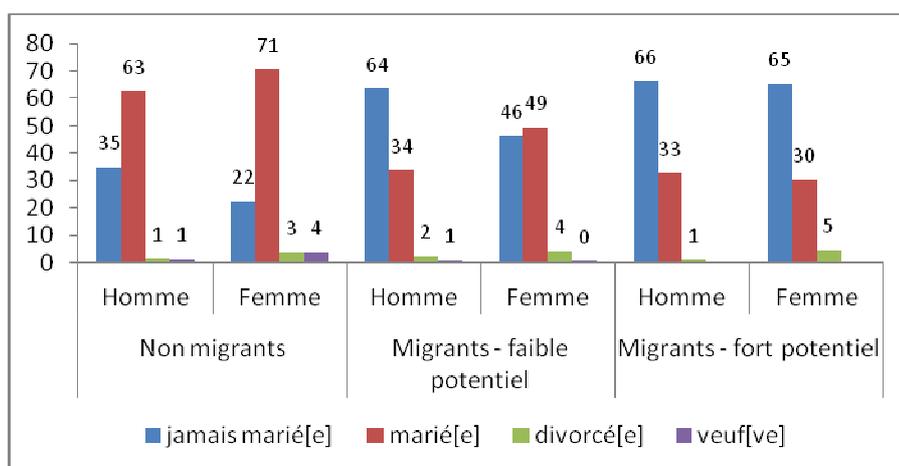


L'échantillon choisi pour les migrants potentiels comprend 62% de femmes mariées et 50% d'hommes mariés. Le **statut marital est en corrélation négative avec le projet d'émigrer**. Les personnes qui ne souhaitent pas émigrer sont des personnes en majorité mariées (67%). Cette catégorie représente 40% des personnes ayant un faible potentiel d'émigration et seulement 32% des personnes ayant un fort potentiel d'émigration.

Cette corrélation négative entre le statut marital et le projet migratoire se vérifie encore plus clairement chez les femmes : 71% des femmes sans projet migratoire sont des femmes mariées (contre 63% pour les hommes)<sup>13</sup> (voir Figure 12). 49% des femmes avec un faible potentiel d'émigration sont mariées contre seulement 34% des hommes. Pour les personnes avec un fort potentiel d'émigration le pourcentage des femmes mariées ne représente plus que 30% contre 33% chez les hommes.

En bref, pour le groupe de personnes qui ont l'intention d'émigrer, il est composé en majorité des célibataires (62% des hommes, 49% des femmes).

*Figure 12 : Situation matrimoniale et projet de migration des migrants potentiels selon le sexe (en %)<sup>14</sup>*



57% des personnes mariées souhaitant partir à l'étranger déclarent vouloir partir en compagnie de leur conjoint(e) (43% pour les hommes et 72% pour les femmes). Pour les personnes ayant l'intention d'émigrer sans leur conjoint(e), 39% avancent des raisons financières et 47% avancent la nécessité pour le conjoint de rester au Maroc afin de s'occuper des enfants. Pour les personnes qui préfèrent émigrer en compagnie de leur conjoint(e), 47% déclarent qu'il est préférable de rester ensemble (46% pour les hommes et 47% pour les femmes), 29% ont besoin de l'aide de leur conjoint(e) à l'étranger (34% pour les hommes et 26% pour les femmes), 14% préfèrent partir en couple à cause des avantages financiers (18% pour les hommes et 11% pour les femmes) et 8% avancent comme raison que le conjoint (e) pourrait également travailler à l'étranger (4% pour les hommes et 12% pour les femmes).

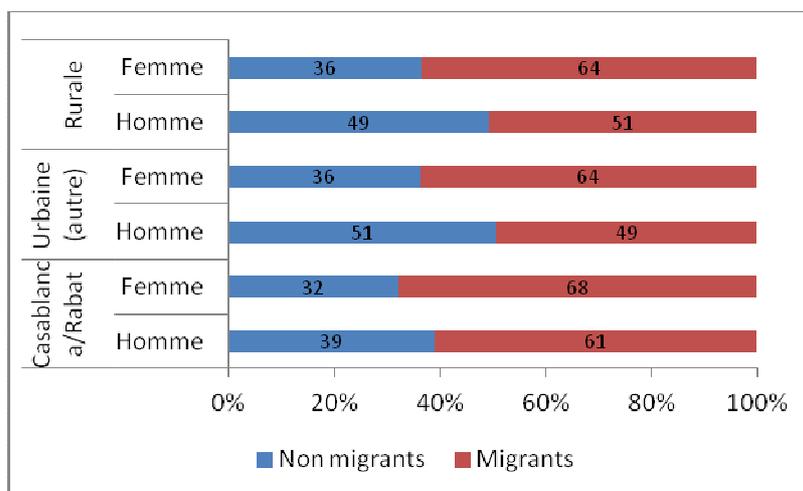
**Le fait d'avoir des enfants est également négativement corrélé avec le projet de migration :** 36% des personnes (31% des hommes et 43% des femmes) qui déclarent avoir l'intention de migrer ont des enfants, contre 65% des personnes (58% des hommes et 70% des femmes) qui n'ont pas l'intention de migrer.

Parmi ceux qui ont l'intention d'émigrer, 60% sont du milieu urbain et 40% du milieu rural ce qui indique que **les personnes des milieux urbains et ruraux sont également intéressées par le projet migratoire** étant donné que la division urbaine-rurale de la population marocain et de l'échantillon est de 60% -40%. Or, **les personnes originaires de Casablanca/Rabat ont moins souvent l'intention de migrer que les personnes originaires des zones rurales ou des autres zones urbaines.**

<sup>13</sup> Nous avons vu que sur l'ensemble de l'échantillon, 62% des femmes sont mariées contre 50% pour les hommes.

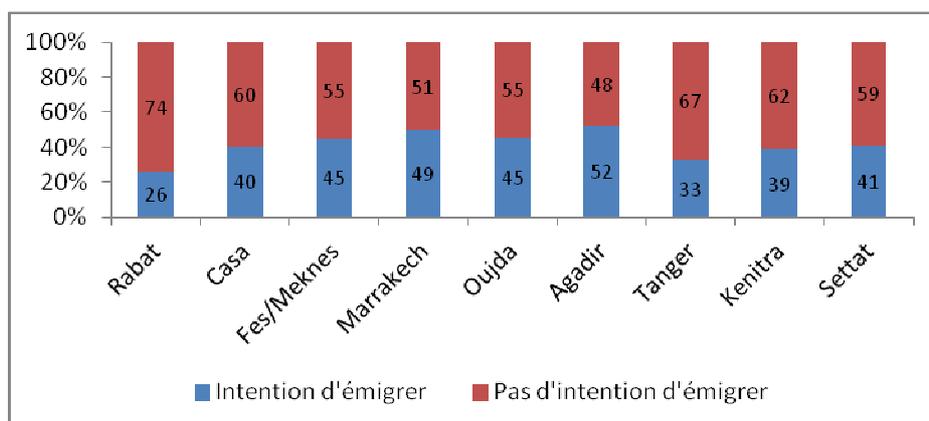
<sup>14</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 12.

Figure 13 : Milieu géographique des migrants potentiels selon le sexe (en %)<sup>15</sup>



La répartition par région des migrants potentiels révèle quelques différences selon la région. La région d'Agadir arrive en tête avec 52% de migrant(e)s potentiel(le)s. Elle est suivie de la région de Marrakech (49%), la région d'Oujda (45%), la région de Fès/Meknès (45%), la région de Casablanca (40%) et enfin les régions de Tanger, de Rabat et d'Ouarzazate.

Figure 14 : Intention (ou pas) d'émigrer des migrants potentiels, selon la région (en %)<sup>16</sup>



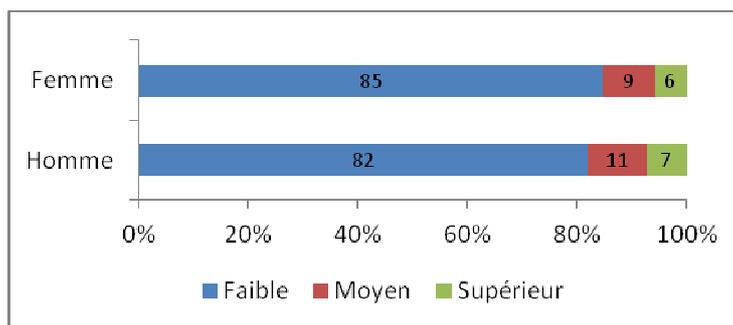
### 3.2. NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS POTENTIELS

Le niveau d'études des personnes interrogées est réparti en trois niveaux : bas niveau (illettré, alphabétisé, enseignement primaire, premier cycle de l'enseignement secondaire général/professionnel), niveau moyen (deuxième cycle de l'enseignement secondaire général/professionnel ou enseignement professionnel post-secondaire) et niveau supérieur (enseignement supérieur et enseignement post-universitaire après le doctorat). 83% des répondants ont un faible niveau d'études, 10% ont un niveau d'études moyen et 7% ont un niveau d'études supérieur, ce qui correspond approximativement aux niveaux d'études de la population marocaine (présentés dans le premier chapitre).

<sup>15</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 13.

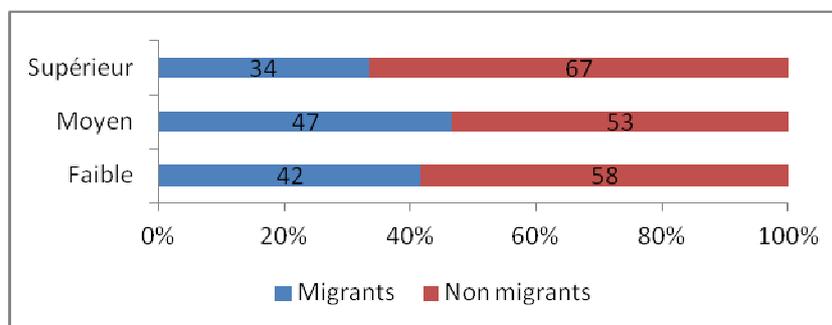
<sup>16</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 14.

Figure 15 : Niveau d'études des migrants potentiels selon le sexe (en %)



L'intention déclarée d'émigration<sup>17</sup> est plus élevée parmi ceux avec un niveau moyen d'éducation et le plus bas parmi ceux avec un niveau supérieur d'éducation.

Figure 16: Intention d'émigrer selon le niveau d'études (en %)<sup>18</sup>



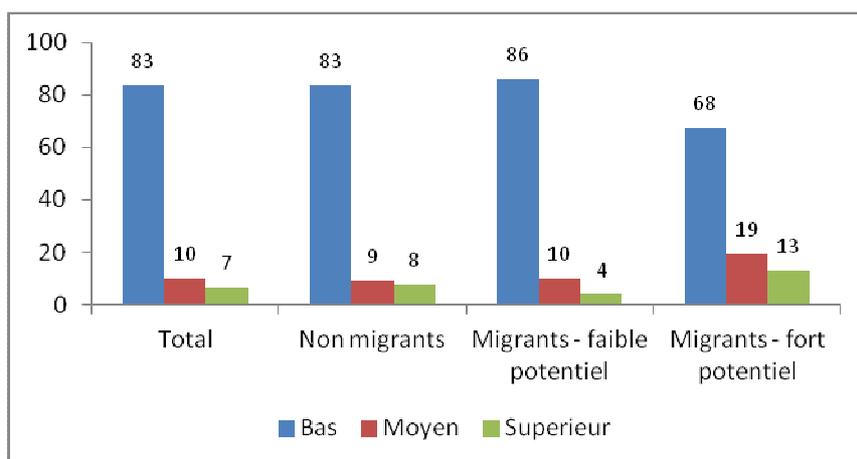
Or, la situation est différente en ce qui concerne le *potentiel* de migration. On remarque que proportionnellement les personnes avec un niveau plus élevé d'éducation sont surreprésentées parmi ceux qui ont un fort potentiel d'émigration : 13% avec un niveau supérieur d'éducation contre 7% dans l'échantillon total et 19% avec un niveau moyen d'éducation contre 10% dans l'échantillon. Le potentiel de migration<sup>19</sup> -déterminé par d'autres facteurs que la seule intention, comme la capacité financière de déplacement ou les informations possédées sur le pays de destination etc. - accroît avec le niveau d'éducation. Les personnes plus éduquées ont un meilleur accès à différents facteurs qui facilitent la réalisation du projet migratoire.

<sup>17</sup> On a posé aux MP la question suivante: "Envisages-vous sérieusement à l'heure actuelle de partir vivre et travailler à l'étranger?"

<sup>18</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 16.

<sup>19</sup> Le degré de potentialité de migration a été déterminé par la probabilité élevée ou relativement élevée de migration au cours des six prochains mois et au cours des deux prochaines années; capacité de financer le déplacement; maîtrise de la langue du pays de destination le plus probable; informations relatives à la destination la plus probable; possession d'au moins 4 des 7 documents énumérés; et accès aux autres documents.

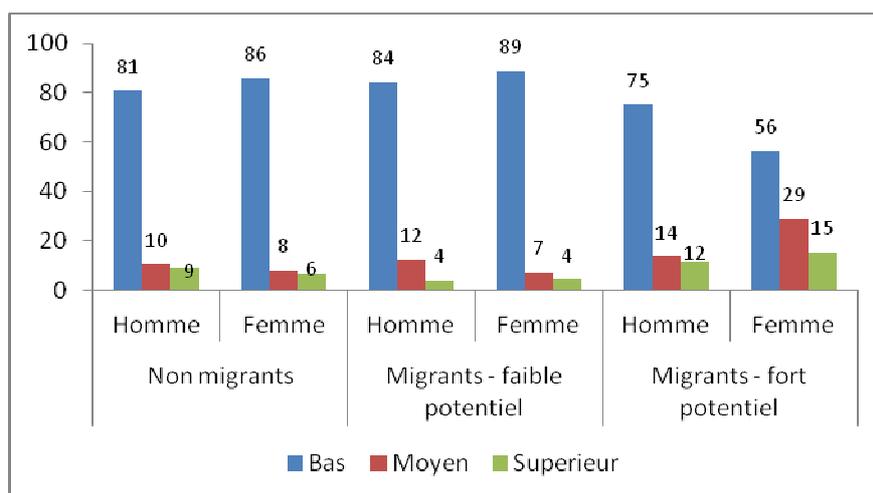
Figure 17 : Niveau d'études des migrants potentiels (en %) <sup>20</sup>



La répartition par niveau d'éducation et par sexe démontre **une plus grande influence du niveau d'éducation chez les femmes que chez les hommes pour le projet migratoire.**

Proportionnellement les femmes ayant un niveau d'éducation moyen ou supérieur sont encore plus surreprésentées chez les femmes que chez les hommes avec un fort potentiel de migration.

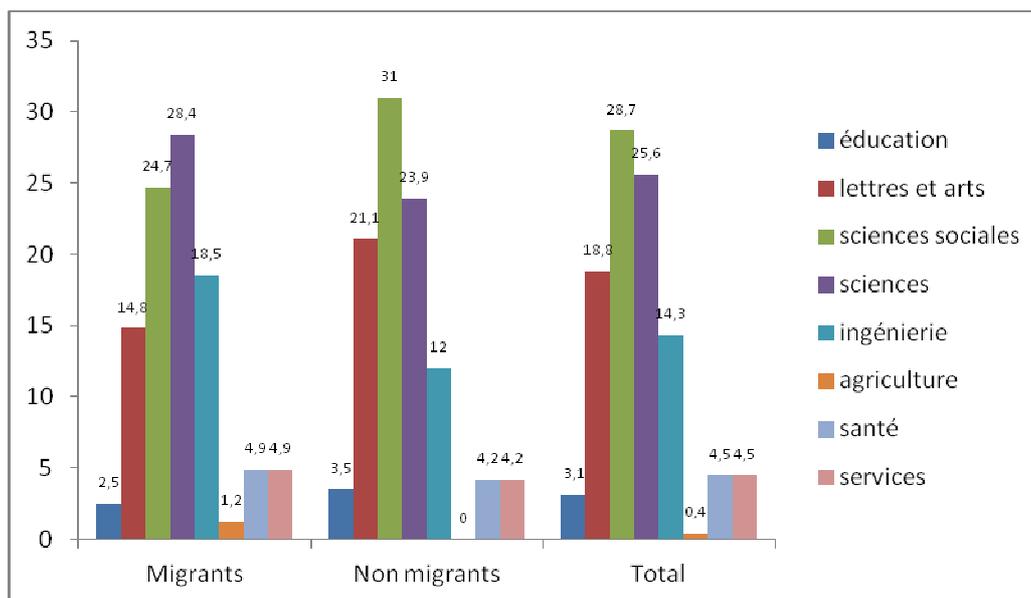
Figure 18 : Niveau d'études des migrants potentiels selon le sexe (en %)



L'enquête montre aussi que **le projet migratoire n'est pas déterminant dans le choix du domaine d'études.** Seules 0,5% des personnes interrogées mentionnent avoir choisi leur domaine d'études dans l'optique d'un projet migratoire, alors que 21% l'ont choisi pour de meilleures perspectives d'emploi et 61% pour l'intérêt personnel. On note toutefois davantage de migrants potentiels ayant suivi des études scientifiques et des études en ingénierie. Les réponses sont sensiblement les mêmes selon le sexe, sauf pour l'ingénierie (19% des hommes et 7% des femmes) et les sciences sociales (23% des hommes et 37% des femmes).

<sup>20</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 17.

Figure 19 : Domaine d'études des migrants potentiels (en %) <sup>21</sup>



Le fait d'avoir suivi une formation professionnelle ne semble pas avoir d'impact sur l'intention d'émigrer ou le potentiel de migration (fort ou faible). 18% des répondants déclarent avoir suivi une formation professionnelle (20% pour les hommes et 16% pour les femmes). On note des différences selon le sexe dans certains domaines de formation, par exemple les lettres et les arts (11% pour les hommes et 28% pour les femmes), l'ingénierie (36% pour les hommes et 11% pour les femmes) et le secteur des services (31% pour les hommes et 25% pour les femmes).

92% des répondants accordent une grande importance à l'éducation (91% pour les hommes et 93% pour les femmes), que ceux-ci envisagent d'émigrer ou non, et sont persuadés que l'éducation aide les gens à améliorer leur niveau de vie et qu'il est donc important d'investir dans ce domaine. De même, 80% des répondants pensent qu'un niveau élevé d'études obtenu au Maroc permet de trouver un meilleur emploi à l'étranger, avec un pourcentage de 76% pour les répondants n'envisageant pas émigrer et de 85% pour les répondants ayant un potentiel (faible ou fort) de migration.

Concernant la maîtrise d'une langue étrangère, sans surprise, 43% de personnes déclarent parler le français (au niveau élémentaire, moyen ou excellent), 17% parlent anglais et 6% parlent espagnol.

### 3.3. EMPLOI ET PROJET MIGRATOIRE

#### 3.3.1. TAUX D'EMPLOI

46% seulement des répondants déclarent avoir travaillé au moins une heure au cours des sept jours précédant l'enquête (67% pour les hommes et 24% pour les femmes), des résultats qui témoignent à la fois du faible taux de l'emploi et de la situation des femmes par rapport à l'emploi. Mais le pourcentage de femmes varie en fonction du niveau d'études, avec 49% des femmes et 60% des hommes ayant un niveau d'études élevé, alors que ce pourcentage est de 22% pour les femmes et 69% pour les hommes ayant un faible niveau d'études.

L'âge influe aussi. Les jeunes sont particulièrement affectés par le chômage, avec un taux de 60% pour les répondants âgés de 18 à 29 ans, de 52% pour les répondants âgés de 30 à 39 ans et de 49% pour les répondants âgés de 40 à 50 ans.

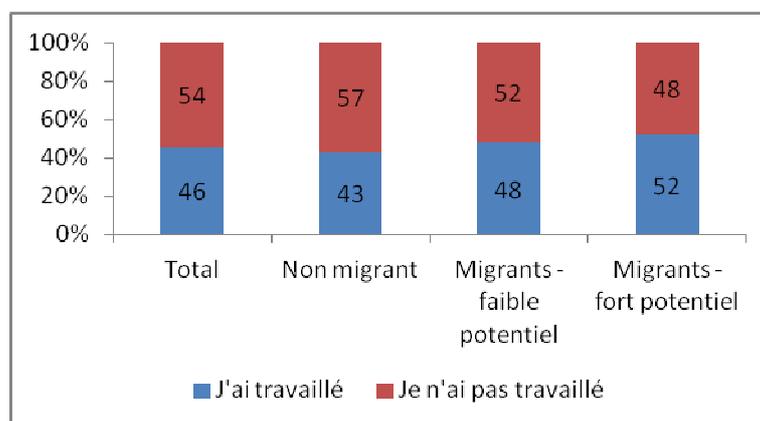
En croisant la situation de l'emploi des enquêtés avec leur niveau d'éducation, tout en distinguant entre les répondants des deux sexes, on constate que, 69% des répondants de sexe masculin, ayant

<sup>21</sup> La figure 19 se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant une formation professionnelle secondaire, post-secondaire ou supérieure, avec moins de 10% de réponses manquantes.

un faible niveau d'éducation, ont travaillé pendant les 7 derniers jours tandis que ce taux est de 22% pour les femmes. Parmi ceux ayant un niveau d'éducation supérieur 49% des femmes et 60% des hommes ont déclaré avoir travaillé les 7 derniers jours. Ceci reflète l'importance de l'éducation pour le taux d'activité féminin.

A partir de la Figure 20, on constate que **le projet migratoire est faiblement et positivement corrélé avec le fait de travailler** : 50% des personnes avec l'intention de migrer travaillent tandis que seulement 43% des non-migrants travaillent.

Figure 20 : *Emploi (ou non) des migrants potentiels (en %)*<sup>22</sup>

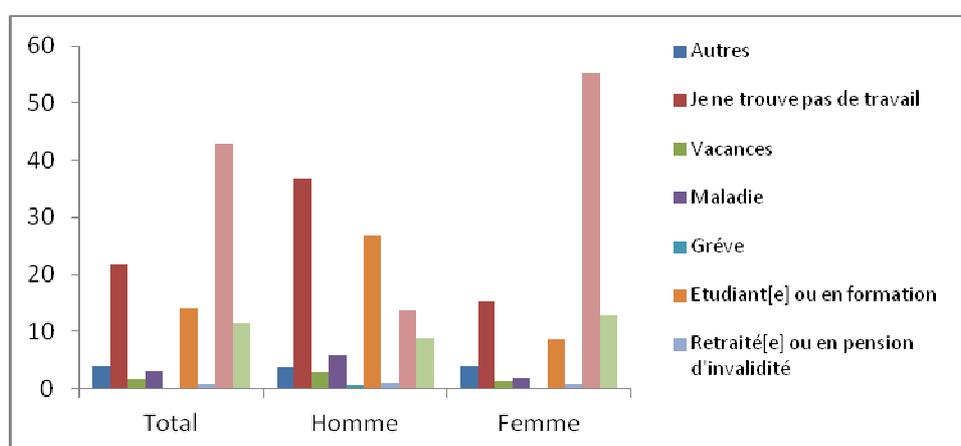


Concernant les raisons pour lesquelles les personnes interrogées ne travaillent pas, 22% ne trouvent pas de travail, 69% ne sont pas considérées comme actives sur le marché de l'emploi (étudiants, retraités, personnes assurant des travaux ménagers, femmes au foyer, personnes n'ayant pas besoin de travailler) et 9% invoquent d'autres raisons (maladie, vacances, grève).

Si nous considérons comme actifs sur le marché du travail ceux qui déclarent travailler et ceux qui ne disent pas travailler parce qu'ils ne trouvent pas de travail, **le taux d'activité des migrants potentiels est 62%**. Si nous considérons dans l'emploi ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas parce qu'ils sont en vacances, ne congé de maladie ou en grève, **le taux d'emploi chez les migrants potentiels est de 51% et le taux de chômage est 18%**.

Les femmes représentent 49% des chômeurs. Mais, comme elles ne représentent que 30% des personnes actives, leur taux de chômage parmi les migrants potentiels interrogés est de 29%, soit nettement plus élevé que les 13% de chômeurs chez les hommes. 55% des femmes ne travaillant pas sont des femmes au foyer.

Figure 21 : *Raisons qu'ont les migrants potentiels de ne pas travailler selon le sexe (en %)*<sup>23</sup>



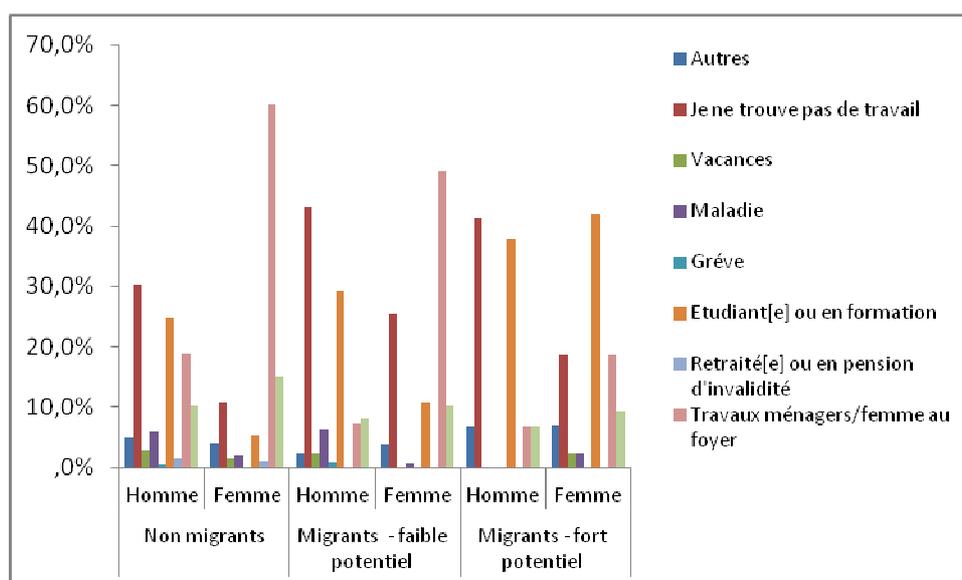
<sup>22</sup> Moins de 2% de réponses manquantes dans la figure 20.

<sup>23</sup> La figure 21 se réfère uniquement aux migrants potentiels n'ayant pas travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien, avec des réponses manquantes de l'ordre de 20% pour les hommes, 11% pour les femmes et 14% pour l'ensemble.

La comparaison des trois groupes de l'échantillon permet de dégager quelques différences par sexe comme on peut le voir sur la Figure 22 :

- 60% des femmes ne souhaitant pas émigrer sont des femmes au foyer, 49% chez les femmes ayant un faible potentiel et 19% chez les femmes ayant un fort potentiel d'émigration. En général, chez les enquêtés femmes qui ne travaillent pas, **plus le projet migratoire est fort, moins on trouve de femmes au foyer.**
- Parmi les femmes qui ne travaillent pas mais ayant l'intention de migrer les études sont la raison pour ne pas travailler pour 11% avec un faible potentiel de migration et pour 42% avec un fort potentiel de migration. Cette raison n'explique plus qu'à la hauteur de 5% l'inactivité chez les femmes non-migrantes. A noter également le pourcentage important des enquêtés hommes avec un fort potentiel d'émigration qui déclarent être inactifs parce qu'ils poursuivent encore leurs études (38%). **Plus le projet migratoire est fort, plus les études expliquent l'inactivité du MP.**
- L'enquête a aussi révélé que 11% des femmes sans intention d'émigrer sont au chômage tandis que ce taux est de 26% aussi bien chez les femmes avec un faible potentiel d'émigration que chez celles ayant un fort potentiel d'émigration. Au contraire, en ce qui concerne les hommes, la raison la plus commune pour ne pas travailler est le chômage dans les trois sous-groupes. **Chômage semblerait inciter le projet migratoire plus chez les femmes que chez les hommes.**

Figure 22 : Raisons qu'ont les migrants potentiels de ne pas travailler selon le sexe (en %) <sup>24</sup>

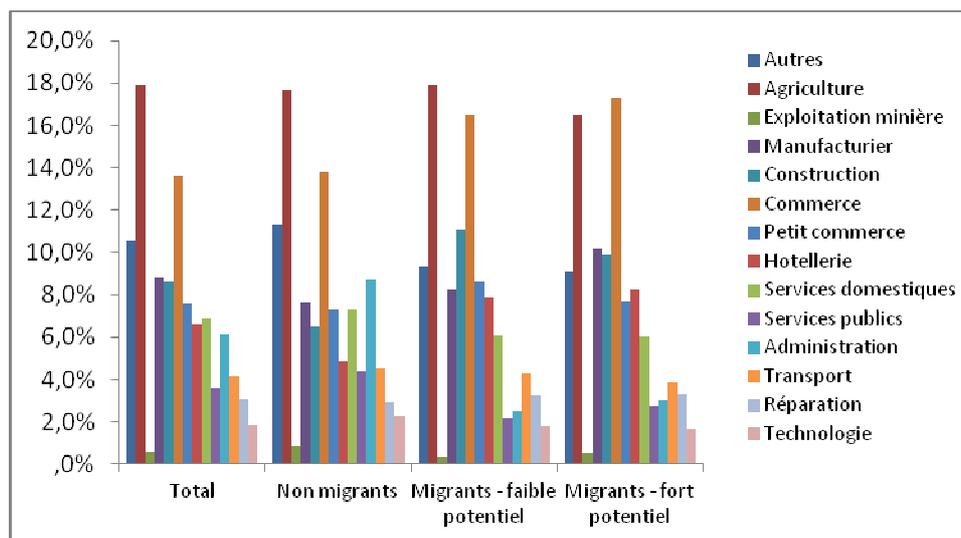


### 3.3.2. SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité sont variés, il s'agit essentiellement de l'agriculture, du commerce, du secteur manufacturier, du secteur des services et de la construction. Les personnes n'envisageant pas d'émigrer travaillent surtout dans le secteur agricole et le commerce.

<sup>24</sup> La figure 22 se réfère uniquement aux migrants potentiels n'ayant pas travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien. Les réponses manquantes sont de l'ordre de 18% pour les hommes non migrants, 10% pour les femmes non migrantes, 13% pour les hommes avec un faible potentiel de migration, 12% pour les femmes avec un faible potentiel de migration, 22% pour les hommes avec un fort potentiel de migration et 4% pour les femmes avec un fort potentiel de migration.

Figure 23 : Secteurs d'activité des migrants potentiels (en%)<sup>25</sup>



**Hôtellerie, manufacturier et commerce** ressortent donc comme des **secteurs dominants** parmi les personnes avec un fort potentiel de migration (sans grandes différences par sexe). Ceci pourrait s'expliquer soit par les conditions de travail dans ces secteurs (bas niveau des salaires, conditions précaires) soit par les opportunités et la demande de travail dans ces secteurs dans les pays d'accueil. Un autre élément important qui ressort de cette étude est que, seuls 3% des personnes avec un projet d'émigration, travaillent dans l'administration, alors que ce taux s'élève à 9 % pour les personnes ne souhaitant pas émigrer, la stabilité de l'emploi dans l'administration est un facteur explicatif de cette attitude différenciée.

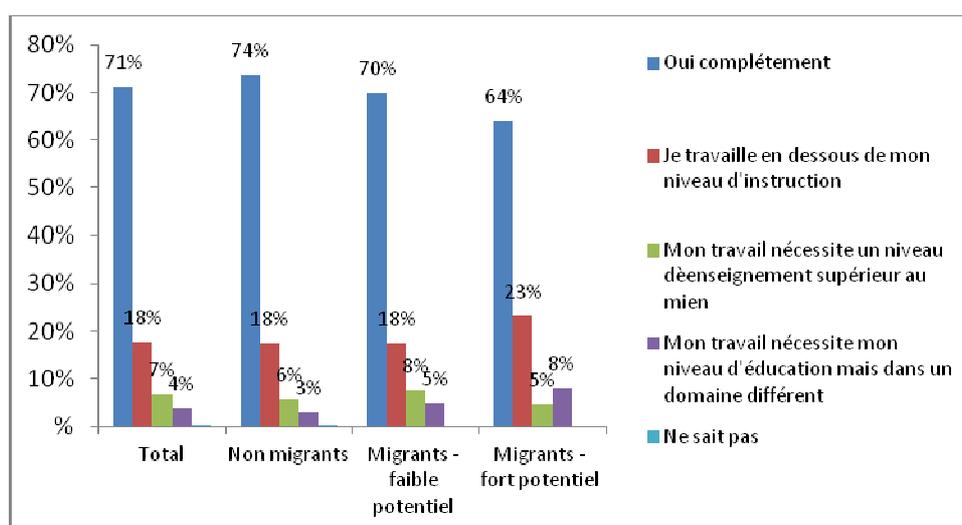
### 3.3.3. NIVEAU D'ÉTUDES, COMPÉTENCES ET EMPLOI

Il semble que les variables liées à l'emploi, à savoir, **l'adéquation formation-emploi et l'adéquation compétence-emploi sont négativement mais faiblement corrélées à l'intention de partir vivre et travailler à l'étranger. L'inadéquation de l'emploi occupé avec le niveau d'éducation ou des compétences ne constitue pas un facteur déterminant qui pousserait vers un projet migratoire.**

Parmi les personnes de l'échantillon qui déclarent travailler, 71% ont confirmé que ce dernier correspond à leur niveau d'éducation. Si on prend en considération les trois groupes de l'échantillon, les résultats restent relativement stables. En effet, 74% des personnes qui ne souhaitent pas émigrer confirment une adéquation entre leur niveau d'instruction et leur emploi; ce taux est de 70% pour les personnes ayant un faible potentiel d'émigration et 64% pour ceux ayant un fort potentiel d'émigration.

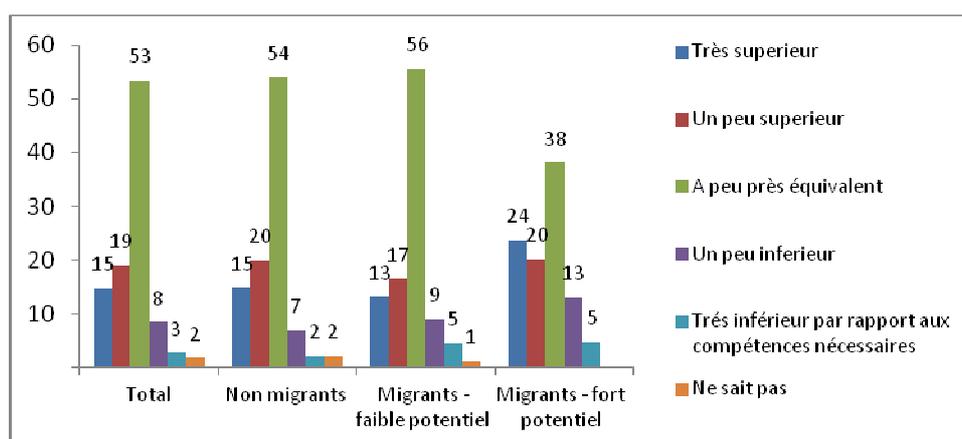
<sup>25</sup> La figure 23 se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien, avec moins de 4% de réponses manquantes.

Figure 24 : Adéquation entre niveau d'études et emploi chez les migrants potentiels (en %)<sup>26</sup>



Ce résultat se confirme lorsqu'on interroge les personnes de l'échantillon sur l'adéquation entre leurs compétences et le travail qu'ils occupent. En effet, 54% des personnes sans projet d'émigration déclarent que leur travail correspond à leurs compétences, 56% des personnes avec un faible projet d'émigration et 38% des personnes avec un fort projet d'émigration.

Figure 25 : Adéquation entre compétences et emploi chez les migrants potentiels (en %)<sup>27</sup>



### 3.3.4. PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

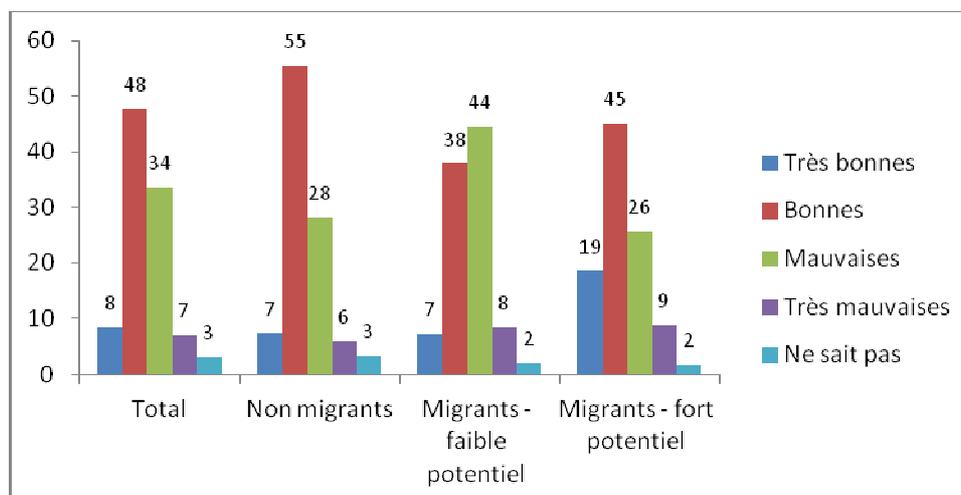
Concernant les perspectives de carrière sur le long terme au Maroc, on a constaté que 56% des répondants estiment avoir de bonnes ou très bonnes perspectives de carrière. Cela dit, des différences significatives se dégagent entre les trois groupes de l'échantillon. En effet, plus de 62% des personnes sans projet d'émigration estiment avoir des bonnes ou très bonnes perspectives de carrière sur le long terme. Ce taux représente 45% chez les personnes avec un faible potentiel d'émigration et 64% chez les personnes avec un fort potentiel d'émigration. **Les perspectives de carrière au Maroc ne sont donc déterminantes pour le projet migratoire.** Il est important de souligner, dans cette partie, l'importance relative des personnes qui estiment avoir de très bonnes

<sup>26</sup> La figure 24 se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien. Les réponses manquantes sont de l'ordre de 5% pour les non migrant(e)s, 8% pour les migrant(e)s à faible potentiel, 2% pour les migrant(e)s à fort potentiel et 6% pour l'ensemble.

<sup>27</sup> La figure 25 se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien. Les réponses manquantes sont de l'ordre de 5% pour les non migrant(e)s, 6% pour les migrant(e)s à faible potentiel, 5% pour les migrant(e)s à fort potentiel et 6% pour l'ensemble.

perspectives de carrière au Maroc et malgré cela, elles pensent partir vivre à l'étranger et ont un fort potentiel d'émigration

*Figure 26 : Perspectives de carrière au Maroc des migrants potentiels (en %)<sup>28</sup>*



### 3.4. CONDITIONS DE VIE DES MIGRANTS POTENTIELS

Deux indices ont été utilisés : un indice des conditions sociales et un indice des conditions économiques. L'indice des conditions sociales est basé sur la densité par ménage - c'est-à-dire le nombre de membres du ménage par rapport au nombre des pièces -, sur l'accès aux équipements de base et sur la possession d'un certain nombre de biens. L'indice des conditions économiques est basé sur la propriété immobilière, le revenu familial, la propriété foncière et enfin l'argent reçu de l'étranger. La méthode de calcul des indices est expliquée en détail plus haut dans la section 2.3.2.

#### 3.4.1. CONDITIONS SOCIALES

L'indice social calculé pour notre population mère est distribué entre 0 et 2. La valeur 0 signifie que dans le ménage de l'enquêté il y a plus de deux personnes par pièce, que l'enquêté n'a pas d'accès au robinet d'eau potable, l'eau chaude etc. à l'intérieur de la maison et qu'il n'a pas de TV couleur, lave-linge, ordinateur etc.

Afin de déterminer la corrélation entre le projet migratoire et les conditions sociales, nous avons retenu l'hypothèse que, les ménages pour lesquels cet indice économique est 0.74 ou inférieur, ont des mauvaises conditions sociales et que, les ménages pour lesquels cet indice de 0.75 à 1.34, ont des conditions sociales moyennes et au-delà des bonnes conditions sociales.<sup>29</sup> 33% des répondants ont des bonnes conditions sociales et il n'y a pratiquement pas de différences entre les sexes.

*Tableau 13 : Conditions sociales des migrants potentiels selon le sexe (en %)<sup>30</sup>*

Indice – conditions sociales	Mauvaises conditions	Moyennes conditions	Bonnes conditions	Total
<b>Hommes</b>	22	44	34	100
<b>Femmes</b>	22	46	31	100

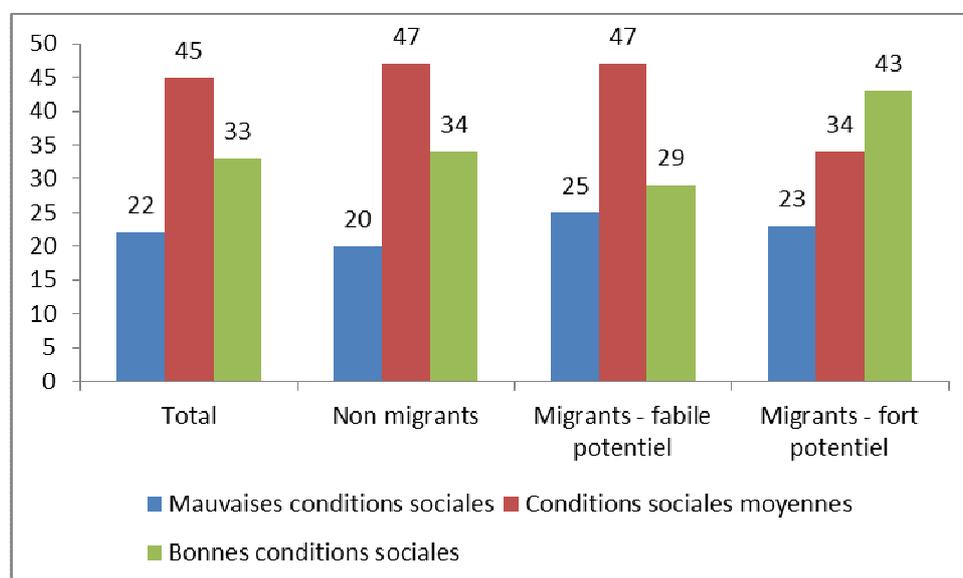
<sup>28</sup> La figure 26 se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien. Les réponses manquantes sont de l'ordre de 10% pour les non migrant(e)s, 10% aussi pour les migrant(e)s à faible potentiel, 8% pour les migrant(e)s à fort potentiel et 11% pour l'ensemble.

<sup>29</sup> Bonnes conditions sociales (1.35 -2); conditions sociales moyennes (0.75-1.34); mauvaises conditions sociales (0-0.74).

<sup>30</sup> Le tableau 13 se réfère aux migrants potentiels ayant l'intention d'émigrer. Les réponses manquantes sont de l'ordre de 24% pour les hommes et de 20% pour les femmes.

Pour les enquêtés qui ne souhaitent pas émigrer cette répartition reste, à peu près, la même. Or 29% des personnes avec un faible potentiel d'émigration et 43% des personnes avec un fort potentiel d'émigration ont des bonnes conditions sociales. Ce résultat démontre **la corrélation positive entre la forte potentialité d'émigrer et les bonnes conditions sociales mais non pas avec la faible potentialité d'émigrer.**

*Figure 27 : Conditions sociales des migrants potentiels (en %)<sup>31</sup>*



La prépondérance des bonnes conditions sociales chez les personnes avec un fort potentiel migratoire pourrait s'expliquer par le fait que ces personnes ont accès aux facilités qui rendent le projet migratoire possible et donc leur propension à émigrer plus forte.

### 3.4.2. CONDITIONS ÉCONOMIQUES

L'indice économique calculé pour notre population mère est distribué entre 0 et 4. La valeur 0 signifie que le ménage n'est pas propriétaire, a un revenu faible, n'a pas de terrains agricoles et il ne reçoit pas d'argent de l'étranger. En revanche, la valeur 4 signifie que le ménage reçoit de l'argent de l'étranger en plus du revenu élevé et déclare être propriétaire, en plus de son logement, de terres agricoles.

Pour 3% de la population de l'échantillon cet indice est égale à 0, pour 26% 0-1, pour 48% la valeur est entre 1 et 2, pour 21% valeur est entre 2 et 3 et pour seulement 1% cet indice prend la valeur entre 3 et 4. Les conditions économiques des femmes sont moins avantageuses.

*Tableau 14 : Conditions économiques des migrants potentiels selon le sexe (en %)<sup>32</sup>*

Indice des conditions économiques	0	0-1	1-2	2-3	3-4	Total
Hommes	3	24	50	22	1	100
Femmes	3	30	46	20	1	100

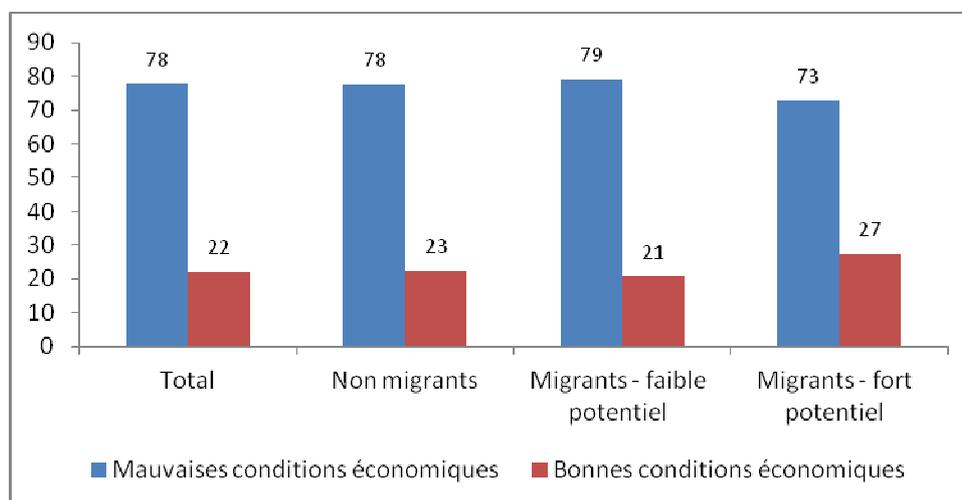
Afin de déterminer la corrélation entre le projet migratoire et les conditions économiques, nous avons retenu l'hypothèse que, les ménages pour lesquels cet indice économique est 2 ou inférieur 2, sont considérés comme moins aisés que les ménages pour lesquels cet indice est supérieur à 2.

<sup>31</sup> Dans la figure 27, les réponses manquantes sont de l'ordre de 22% pour les personnes n'envisageant pas d'émigrer, 24% pour les personnes avec un faible potentiel de migration et 14% pour les personnes avec un fort potentiel de migration.

<sup>32</sup> Dans le tableau 14, les réponses manquantes sont de l'ordre de 25% pour les hommes et 28% pour les femmes.

A partir des résultats reportés dans la Figure 29, les ménages qui sont moins aisés représentent 78%. Pour les personnes qui n'ont aucun projet migratoire, ces résultats restent stables. En ce qui concerne les personnes qui ont l'intention d'émigrer, on constate une légère domination des personnes issues des ménages avec une situation économique moins aisée (80%) parmi ceux qui ont un faible potentiel d'émigration. Ce taux baisse à 73% de nouveau pour les personnes qui ont un fort potentiel d'émigration. **La condition économique ne semble donc pas influencer la propension à migrer.**

Figure 28 : Conditions économiques des migrants potentiels (en %)<sup>33</sup>



La situation est la même pour les deux sexes avec une légère surreprésentation des femmes parmi les personnes avec des mauvaises conditions économiques et faible potentiel de migration.

### 3.5. PROJET MIGRATOIRE

#### 3.5.1. DESTINATION ET DURÉE DE L'ÉMIGRATION

Le continent européen arrive en tête comme destination probable des ces migrants potentiels (plus de 70%). En effet, **quel que soit le niveau d'études des répondants et leur statut professionnel, la France, L'Espagne et l'Italie restent les destinations préférées des répondants.**

Pour ce qui est de la durée de séjour **72% pensent ne pas rester plus de 10 ans** : plus de 36% des personnes avec un projet d'émigration, déclarent vouloir rester à l'étranger moins de 2 ans, à peu près 36% ont l'intention de rester entre 3 et 10 ans à l'étranger, 16% pensent rester au delà de 10 ans mais pas pour toujours et seulement 10% des migrants potentiels indiquent qu'ils prévoient de rester à l'étranger pour toujours. L'analyse par sexe et par niveau d'éducation montre que, comparées aux hommes, **les femmes et les plus éduquées sont plus intéressées par un projet d'émigration de plus courte période.** Par exemple, on remarque l'importance des personnes avec un haut niveau d'éducation qui souhaitent rester entre 3 et 5 ans (31%) relativement aux personnes avec un faible niveau d'éducation (18%). Ces dernières, et à hauteur de 10%, ont l'intention de rester toute leur vie à l'étranger et 12% de ceux qui ont un niveau moyen d'éducation. Ce taux est beaucoup plus faible chez les personnes avec un niveau élevé d'éducation (4%)

A cet égard, il convient de signaler quelques spécificités régionales. **Les personnes originaires des grandes villes comme Casablanca et Rabat, ont l'intention de rester plus longtemps à l'étranger** que les personnes originaires des autres régions. A titre d'exemple, 27% des personnes de la région de Casablanca répondent vouloir rester plus de 10 ans. Ce taux est autour de 11% pour la région de Tanger et de 4% pour la région de Fès/Meknès. Ce qui est intéressant à signaler est le pourcentage important des personnes qui veulent rester à l'étranger toute leur vie et qui sont issus de la région de Tanger (39%). La prise en considération des migrants avec un faible potentiel

<sup>33</sup> Dans la figure 28, les réponses manquantes sont de l'ordre de 27% pour les personnes n'ayant pas l'intention d'émigrer, 22% pour les personnes avec un faible potentiel de migration, 27% pour les personnes avec un fort potentiel de migration et 26% pour l'ensemble.

d'émigration et les migrants avec un fort potentiel d'émigration ne changent pas beaucoup ces résultats.

### 3.5.2. OBJECTIFS ET ATTENTES

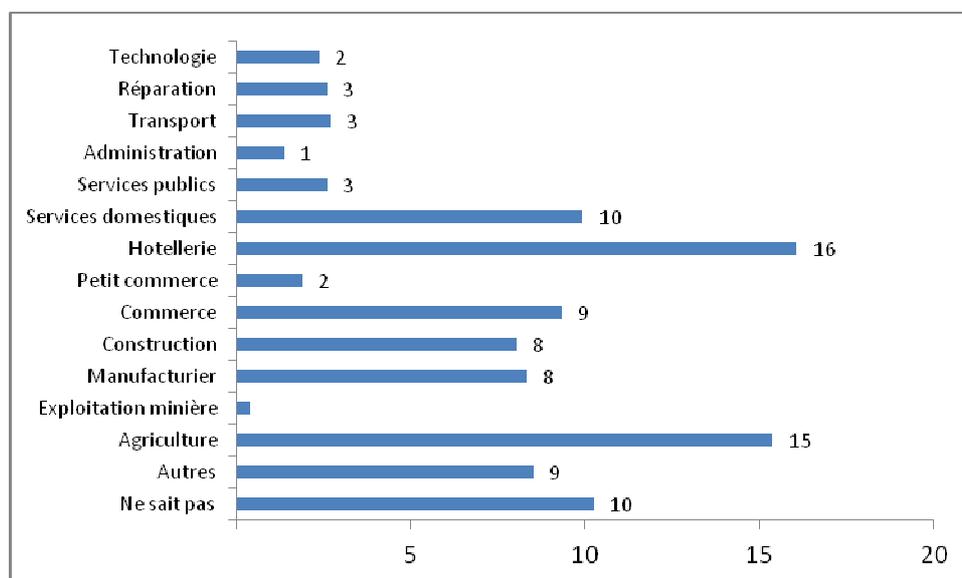
Les **principaux déterminants de l'intention d'émigration sont d'ordre économique**. Plus de 30% des enquêtés déclarent vouloir partir afin d'améliorer leur situation économique (29% des hommes et 34% sont des femmes), 23% parce qu'ils n'ont pas d'emploi (25% des hommes et 19% des femmes) et, enfin, 12% sont des personnes qui travaillent et qui ont l'intention de partir à l'étranger afin de trouver un travail mieux rémunéré (15% des hommes et 9% des femmes).

La répartition par niveau d'éducation et par sexe comme déterminant de l'émigration révèle que 5% des femmes et 3% des hommes déclarent vouloir partir à l'étranger pour faire des études et que **les plus éduqués souhaitent plus souvent partir à l'étranger en raison d'études** (surtout chez les femmes): 2% des hommes et 1% des femmes avec un faible niveau d'éducation, 9% des hommes et 24% des femmes avec un niveau d'éducation moyen et 13% des hommes et 25% des femmes avec un niveau élevé d'éducation.

La grande majorité des personnes qui ont l'intention d'émigrer (plus de 90%) estiment que le fait de partir vivre à l'étranger pourrait **améliorer leur situation financière**. Les femmes restent un peu plus pessimistes en ce qui concerne l'émigration et les compétences : presque 90% des enquêtés ont répondu que cela pourrait **améliorer leurs compétences**, affirmation exprimée par 93% des hommes et 84% des femmes. En revanche, 14% des femmes estiment que c'est improbable voir très improbable que le départ à l'étranger puisse améliorer leurs compétences contre seulement 6% des hommes. A la question si leur éventuelle expérience à l'étranger les aidera à **trouver de meilleures opportunités d'emploi après un éventuel retour au Maroc**, 93% des enquêtés ayant un niveau élevé d'éducation pensent que c'est probable voir très probable contre respectivement 89% et 79% pour les personnes ayant un moyen et faible niveau d'éducation.

En termes d'**attentes en matière d'emploi dans le pays hôte** et les secteurs dans lesquels les personnes qui ont l'intention d'émigrer pensent travailler, il s'agit entre autres, de **l'hôtellerie et restauration, le secteur agricole, les services domestiques, le commerce et la construction** comme le montre la Figure 30.

*Figure 29 : Secteurs d'activité souhaités par les migrants potentiels dans le pays hôte (en %)<sup>34</sup>*



Une analyse selon le sexe montre que le secteur des services (qui comprend les services domestiques et l'hôtellerie) intéresse davantage les femmes que les hommes, avec un pourcentage de 43% pour les femmes et de 15% seulement pour les hommes. Le secteur agricole intéresse plus

<sup>34</sup> Dans la figure 29, les réponses manquantes de l'ordre de 8%.

les hommes que les femmes, avec un pourcentage de 19% pour les hommes et de 9% pour les femmes. C'est aussi le cas du secteur du bâtiment, avec un pourcentage de 13% pour les hommes et de 1% pour les femmes.

Un élément important qui ressort de l'analyse descriptive, est que plus de 43% des enquêtés, qui travaillent ou qui ont déjà travaillé, pensent changer le secteur d'activité dans lequel ils travaillent actuellement dans le cas où ils partiront s'installer à l'étranger, et 44% pensent changer de statut professionnel dans le pays d'accueil.

87% des personnes ayant un projet migratoire déclarent avoir l'intention de **transférer de l'argent à leur famille restée au Maroc**. Ce pourcentage demeure élevé indépendamment du sexe du répondant. En effet, 85% des femmes et 89% des hommes pensent transférer de l'argent. Sans surprise, pour la majorité des répondants, ces fonds seront utilisés à des fins de **consommation courante** de la famille (86%). La deuxième destination importante prévue pour ces fonds serait l'achat d'un logement (34% des répondants, 31% des femmes, 35% des hommes). Le projet d'achat d'un logement est beaucoup plus important chez les hommes avec un niveau élevé d'éducation (57%) que chez les femmes avec le même niveau d'éducation (5%). Ce même résultat est valable pour les personnes qui souhaitent investir dans un projet économique, 18% en général et 44% pour les hommes, 20% pour les femmes ayant un niveau supérieur d'éducation. Pour 27% des enquêtés, ces fonds seront épargnés et 12% prévoient d'utiliser cet argent pour financer la scolarisation des enfants.

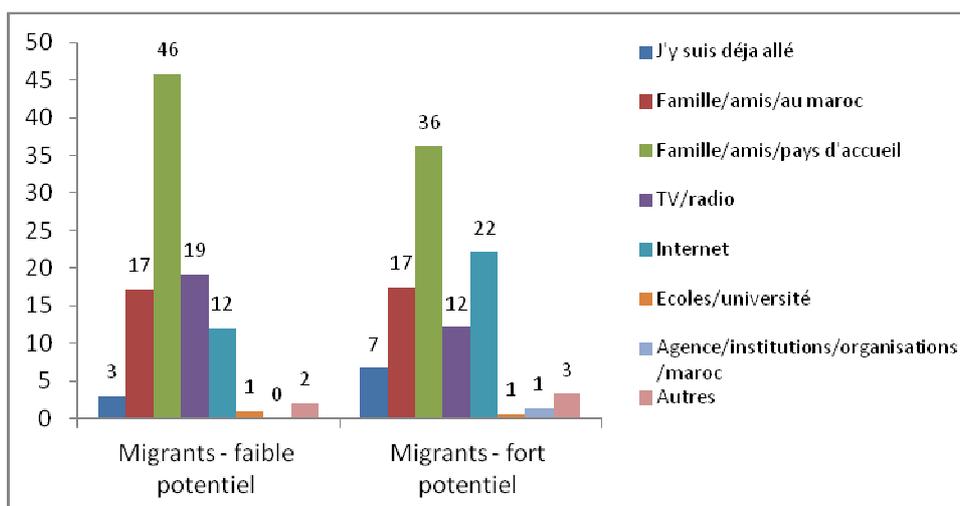
### 3.5.3. PRÉPARATION DU PROJET MIGRATOIRE

Concernant le financement du projet migratoire, les personnes interrogées ayant l'intention d'émigrer envisagent d'utiliser leurs propres économies et de demander une aide financière à leur famille et leurs amis, soit au Maroc pour 49% des répondants, soit à l'étranger, avec le même pourcentage de 49%. Lorsqu'on leur demande comment ils comptent chercher du travail à l'étranger, 29% des répondants comptent sur la famille et les amis au Maroc et 46% sur la famille et les amis à l'étranger, avec des réponses similaires selon le sexe.

66% des répondants pensent avoir besoin d'aide pour trouver un emploi à l'étranger (70% pour les hommes et 61% pour les femmes). 10% des répondants pensent avoir besoin d'aide pour trouver un logement (8% pour les hommes et 13% pour les femmes). 9% pensent avoir besoin d'aide pour financer leur voyage vers le pays de destination (9% pour les hommes et 8% pour les femmes).

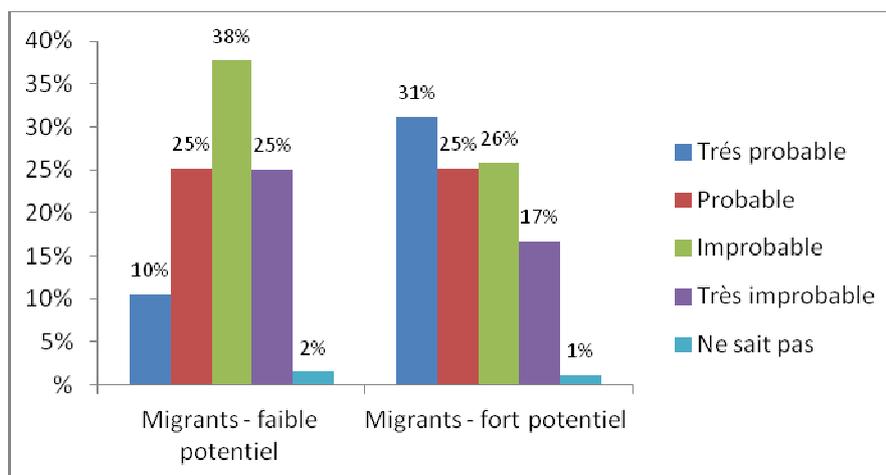
Pour les personnes connaissant déjà leur destination probable, 58% pensent avoir suffisamment d'informations sur cette dernière, avec la répartition suivante : 50% pour les personnes avec un faible potentiel de migration et 88% pour les personnes avec un fort potentiel de migration. 42% des personnes ayant l'intention d'émigrer considèrent leur famille et leurs amis présents dans le pays d'accueil comme leur principale source d'information, les autres sources mentionnées étant la famille et les amis vivant au Maroc, la télévision et l'internet. Les résultats diffèrent pour les personnes ayant à la fois un niveau d'études élevé et un fort potentiel de migration, puisque 45% utilisent la télévision et l'internet comme principales sources d'information.

Figure 30: Sources d'information des migrants potentiels sur leur éventuel pays d'accueil (en %)<sup>35</sup>



En ce qui concerne la possibilité de suivre une formation au Maroc avant de partir à l'étranger, 41% des personnes envisageant d'émigrer estiment que ceci est assez probable voire très probable (40% pour les hommes et 42% pour les femmes). Ce pourcentage est de 56% pour les personnes ayant un fort potentiel de migration (60% pour les hommes et 51% pour les femmes) et de 36% seulement pour les personnes ayant un faible potentiel d'émigration.

Figure 31 : Probabilité qu'ont les migrants potentiels de suivre une formation au Maroc avant le départ à l'étranger (en %)<sup>36</sup>



Les formations les plus prisées sont les formations linguistiques et les formations professionnelles. 46% des répondants avec un faible potentiel d'émigration pensent suivre une formation linguistique et 37% une formation professionnelle. La tendance est inverse pour les personnes ayant un fort potentiel d'émigration puisque 53% espèrent suivre une formation professionnelle et 29% une formation linguistique. Pour les personnes qui souhaitent suivre une formation professionnelle ou en entreprise, 34% envisagent une formation dans l'ingénierie, 22% dans le secteur des services, 19% dans le domaine des sciences sociales, lettres et arts et 4% dans l'enseignement et les sciences de l'éducation.

<sup>35</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 30.

<sup>36</sup> Moins de 3% de réponses manquantes dans la figure 31.

*Tableau 15 : Domaines de formation envisagés par les migrants potentiels dans le pays hôte (en %)<sup>37</sup>*

Domaine de formation	Pourcentage
Je ne sais pas	11
Formation des enseignants	4
Lettres et arts	6
Sciences sociales et du comportement, journalisme et information, commerce et administration, droit	9
Science	2
Ingénierie	34
Agriculture, sylviculture	11
Santé et protection sociale	3
Services	22

---

<sup>37</sup> Dans le tableau 15, les réponses manquantes sont de l'ordre de 29%.

## 4. ENQUÊTE SUR LES MIGRANTS DE RETOUR

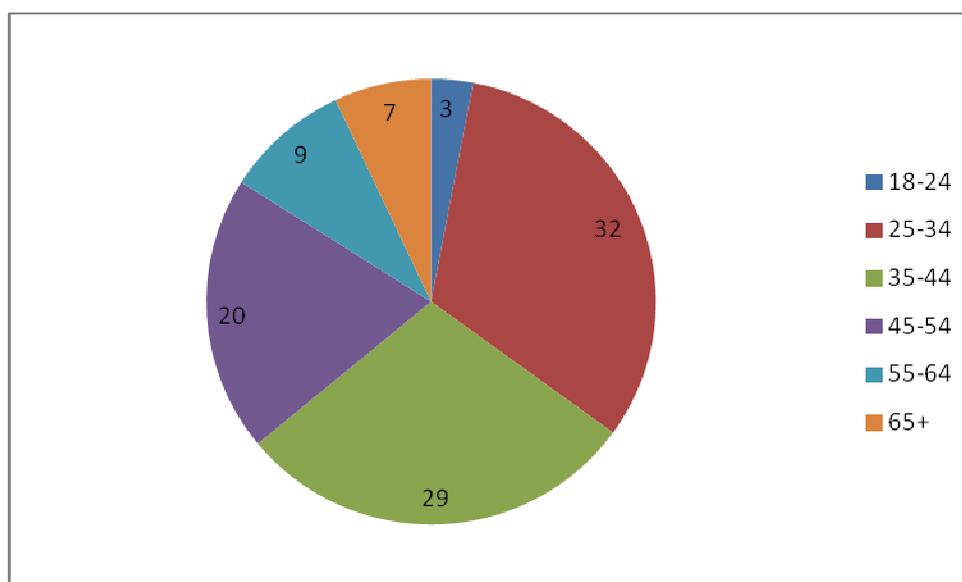
L'enquête sur les migrants de retour porte sur les mêmes types de questions concernant l'éducation, l'emploi et les compétences en général que l'enquête sur les migrants potentiels mais avant, pendant et après la migration. Cela permet d'évaluer le rôle des compétences dans la migration et l'impact de la migration sur les compétences.

### 4.1. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

82 % des migrants de retour interrogés sont des hommes. Selon les données des consulats marocains à l'étranger (présentées en détail dans le premier chapitre), les femmes représentent 42% de la migration marocaine. Mais elles ne sont pas représentées dans cette proportion ici à cause de la difficulté à les interviewer. De plus, contrairement à l'enquête sur les migrants potentiels, l'enquête sur les migrants de retour n'avait pas de quotas par sexe à respecter puisque les participants étaient identifiés selon la méthode « boule de neige ». Ceci explique pourquoi les pourcentages mentionnés dans ce chapitre donnent souvent une répartition selon le sexe, et moins de pourcentages d'ensemble que le chapitre précédent.

Ces migrants de retour vivent pour 82% en milieu urbain et pour 18% en milieu rural. L'examen par tranche d'âge révèle que 32% des migrants de retour ont entre 25 et 34 ans et 29% entre 35 et 44 ans, avec un total de 61% pour ces deux tranches d'âge. 20% des migrants de retour ont entre 45 et 55 ans. L'âge moyen est de 39 ans pour les femmes et 42 ans pour les hommes.

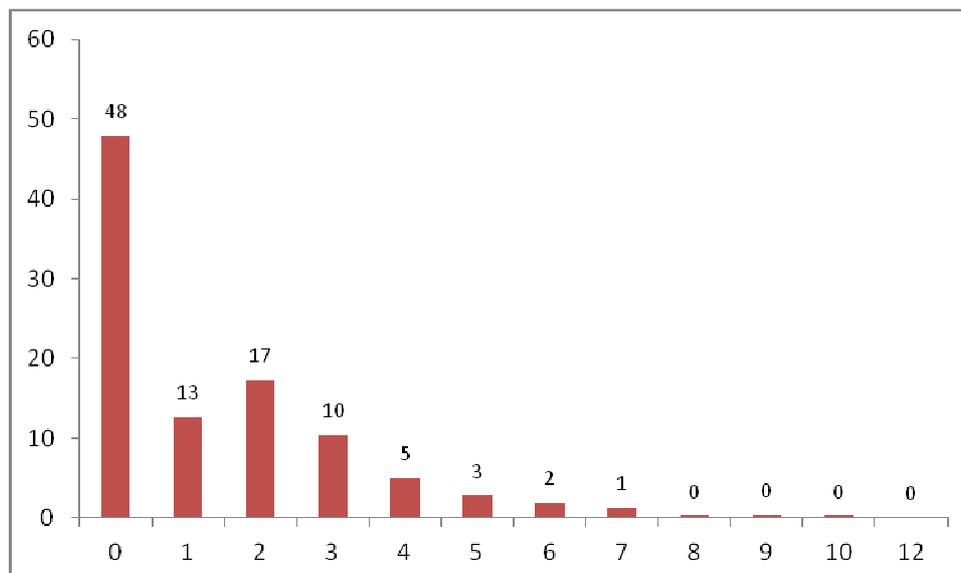
*Figure 32 : Répartition des migrants de retour par tranche d'âge (en %)*



La répartition des migrants de retour selon le statut matrimonial, révèle que **61%** des personnes interrogées sont mariées (62% chez les hommes, 57% chez les femmes). **Les migrants de retour sont donc moins souvent mariés que les non migrants (67%) mais plus souvent que les personnes ayant l'intention de migrer (40%)**. L'importance cruciale du statut matrimoniale pour le projet migratoire réalisé des femmes est reflétée par le fait que parmi les migrants de retour elles sont moins souvent mariées que les hommes tandis que dans l'échantillon total des migrants potentiels 62% des femmes et 50% des hommes sont mariés et parmi les personnes ayant l'intention de migrer 51% des femmes et 38% des hommes sont mariés. La proportion des célibataires est également très significative (32% chez les hommes et chez les femmes), le solde est composé de personnes divorcées ou veuves qui représentent respectivement près de 7% et 1%.

Il y a une **relation inverse entre la migration de retour et le nombre d'enfants**. Ainsi, le phénomène migratoire de retour est très prononcé chez les sans enfants (48%). Comme pour le statut marital, **les migrants de retour ont moins souvent des enfants que les non migrants 65%, mais plus souvent que les personnes ayant l'intention d'émigrer**.

Figure 33 : Répartition des migrants de retour par nombre d'enfants (en %) <sup>38</sup>



S'agissant de l'accompagnement du conjoint à l'étranger, 75% des migrants mariés avant leur départ à l'étranger ont émigré sans leurs conjoints (78% pour les hommes et 60% pour les femmes). Les principales raisons invoquées par les répondants concernent la nécessité de prendre soin des enfants au Maroc et les difficultés financières.

Tableau 16 : Raisons pour lesquelles le conjoint n'émigre pas avec le migrant potentiel, selon le sexe (en %) <sup>39</sup>

Raisons pour lesquelles le conjoint n'émigre pas	Hommes	Femmes	Total
<b>Les conjoints ne sont pas encore mariés</b>	41	43	42
<b>Mon/ma conjoint(e) n'est pas autorisé(e) à m'accompagner</b>	7	14	8
<b>Prendre soin des enfants</b>	26	17	25
<b>Affaires / commerce familial</b>	2	3	2
<b>Difficultés financières</b>	22	18	21
<b>Autres</b>	2	6	3
<b>Total</b>	100	100	100

Pour les migrants de retour qui ont été accompagnés de leur conjoint à l'étranger, 43% des hommes et 28% des femmes ont invoqué la volonté d'être ensemble comme principale raison.

## 4.2. NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS DE RETOUR

La répartition par niveau d'instruction (après la migration) montre que 58% des migrants de retour interrogés ont un niveau d'étude faible, 23% ont atteint un niveau d'étude moyen et 19% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur <sup>40</sup>. Les migrants de retour sont donc clairement plus éduqués que la population marocaine au Maroc ou l'échantillon des migrants potentiels (les pourcentages respectives : 83% - 10% - 7%) et les migrants potentiels ayant l'intention de migrer

<sup>38</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 33.

<sup>39</sup> Dans le tableau 16, les réponses manquantes sont de l'ordre de 24% pour les hommes, 25% pour les femmes et 24% pour l'ensemble.

<sup>40</sup> Les critères de cette classification se ventilent ainsi : Niveau d'éducation faible (premier cycle de l'enseignement secondaire ou au-dessous), niveau moyen d'éducation (deuxième cycle de l'enseignement secondaire général ou professionnel et enseignement professionnel post-secondaire), niveau supérieur d'éducation (enseignement supérieur et doctorat)

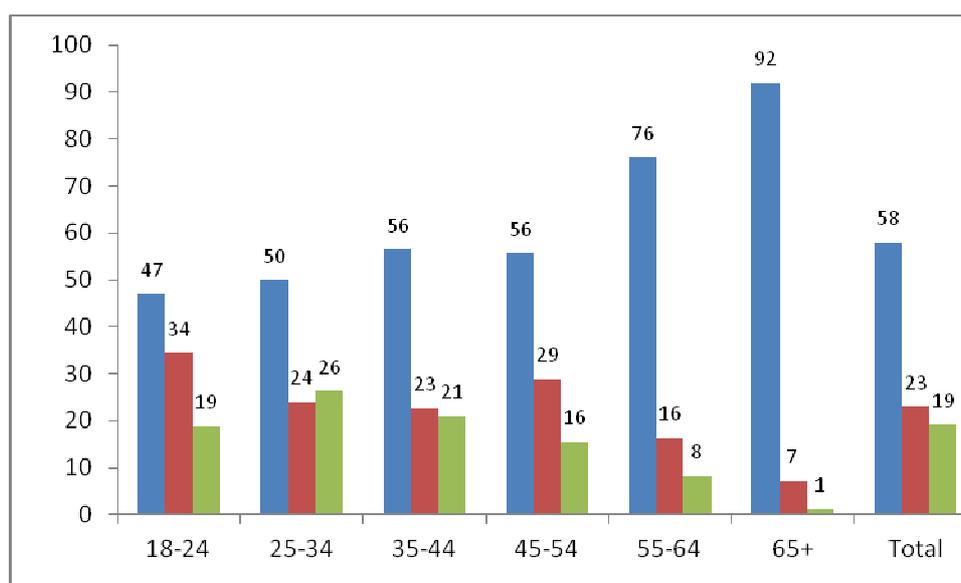
(84%-11%-5%). Le fait que **les migrants de retour marocains sont mieux éduqués que le reste de la population marocaine** ne constitue pas une exception dans la mesure où de nombreuses études, synthétisées dans un rapport de l'OCDE<sup>41</sup>, parviennent à la même conclusion pour plusieurs pays. Ces éléments illustrent clairement que les migrations de retour peuvent générer un apport en capital humain pour les pays d'origine. Certains (Batista *et al*)<sup>42</sup> estiment que ce « gain » peut, dans certaines conditions, atténuer la perte de capital humain résultant de l'émigration des personnes qualifiées<sup>43</sup>.

*Tableau 17 : Migrants de retour selon le niveau d'études et le sexe (en %)<sup>44</sup>*

Niveau d'études	Hommes	Femmes	Total
Niveau d'études faible	58	56	58
Niveau d'études moyen	23	23	23
Niveau d'études supérieur	19	21	19
Total	100	100	100

Les migrants de retour les plus jeunes ont un meilleur niveau d'études, avec un niveau d'études moyen ou élevé pour 50% des migrants de retour âgés de 18 à 24 ans alors qu'il est seulement de 8% chez les plus de 65 ans. Ce taux s'explique en partie par un meilleur niveau d'études des nouvelles générations.

*Figure 34 : Niveau d'études des migrants de retour par tranche d'âge (en %)<sup>45</sup>*



En ce qui concerne le domaine d'études, une question qui a été posée aux migrants de retour ayant suivi des études secondaires professionnelles ou des études supérieures, les résultats montrent que 33% des personnes interrogées ont suivi une formation en sciences sociales, journalisme, commerce ou droit, 24% en sciences, 17% en ingénierie industrielle, bâtiment ou architecture, 14% en sciences

<sup>41</sup> Voir OCDE : Perspectives des migrations internationales, SOPEMI – Édition 2008, Paris.

<sup>42</sup> Pour que cette migration de retour se traduise par des gains en capital humain il est nécessaire que ces migrants occupent des emplois dans les pays d'origine.

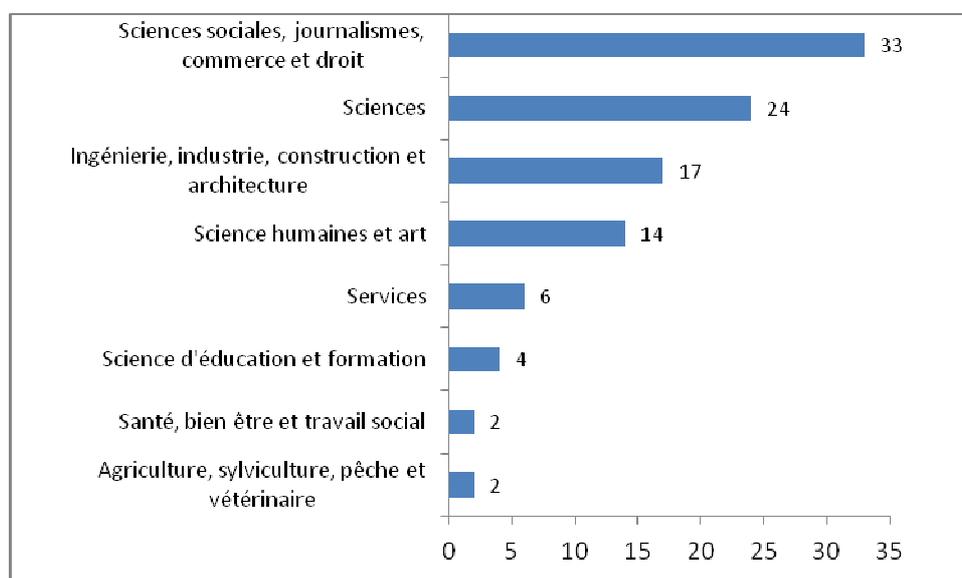
<sup>43</sup> Batista, C, A. Lacuesta et P.C. Vicente (2007), « Brain Drain or Brain Gain? Micro Evidence from an African Success Story », IZA Discussion Paper no 3 035, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.

<sup>44</sup> Dans le tableau 17, les réponses manquantes sont de l'ordre de 7% pour les hommes, 10% pour les femmes et 8% pour l'ensemble.

<sup>45</sup> Dans la figure 34, les réponses manquantes de l'ordre de 11% pour les 18-24 ans, 6% pour les 25-34 ans, 7% pour les 35-44 ans, 9% pour les 45-54 ans, 8% pour les 55-64 ans, 14% pour les plus de 65 ans et enfin 8% pour l'ensemble.

humaines ou dans les arts, 6% dans le secteur des services, 4% en sciences de l'éducation, 2% dans le domaine de la santé, du bien-être ou du travail social et 2% dans le secteur agricole.

*Figure 35 : Répartition des migrants de retour par domaine d'études (en %)<sup>46</sup>*



Concernant les langues, 81% des migrants de retour parlent arabe et 17% le berbère. 97% des migrants de retour parlent au moins une langue étrangère et 73% deux langues étrangères ou plus. Sans surprise, ce pourcentage est en corrélation avec le niveau d'études. 78% des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parlent deux à trois langues étrangères alors que ce taux est de 56% pour les personnes ayant un faible niveau d'études.

Tout comme pour les migrants potentiels, l'importance des études pour l'amélioration des conditions de vie est un fait partagé par la plupart des migrants de retour (93% pour les hommes et 94% pour les femmes), tout comme l'importance des études pour trouver un emploi à l'étranger (76% pour les hommes et 83% pour les femmes), mais dans une proportion moindre que chez les migrants potentiels ayant l'intention d'émigrer, pour qui ce pourcentage était de 85%, ce qui pourrait témoigner d'une certaine déception dans ce domaine.

### 4.3. EXPÉRIENCE MIGRATOIRE

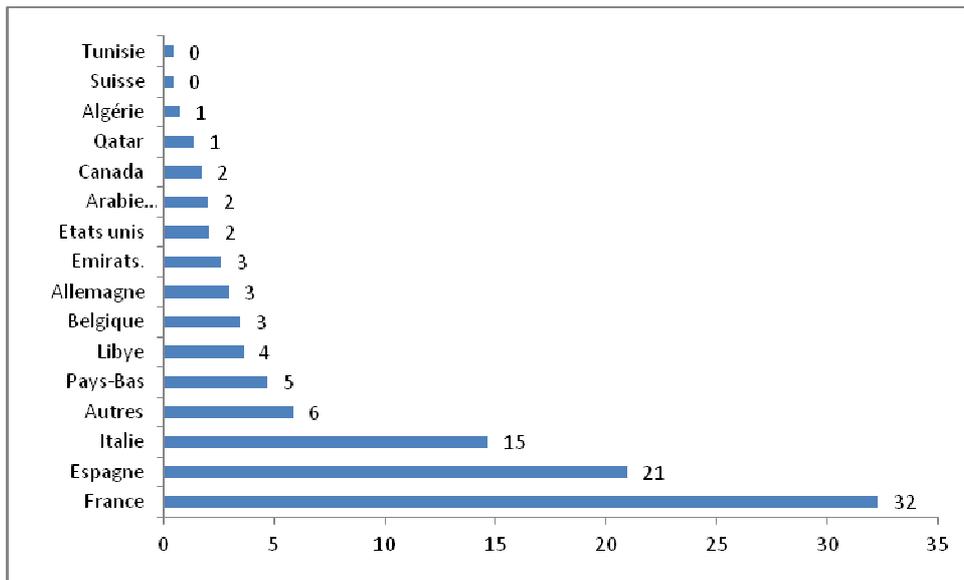
#### 4.3.1. DURÉE ET DESTINATION DE LA MIGRATION

Les **séjours de longue durée sont relativement importants**, 53% des migrants de retour ont séjourné sept ans ou plus dans les pays d'accueil. Presque 41% des migrants de retour se sont installés à l'étranger pendant une durée total comprise entre un an et six ans. La moyenne de la durée de séjour est de dix ans tandis que 72% des migrants potentiels ne pensent pas de rester plus de dix ans.

En suivant leur trajectoire migratoire, la grande majorité, 82%, des migrants de retour interrogés a déclaré qu'elle a émigré seulement une fois. **La migration circulaire ne semble donc pas avoir beaucoup d'importance**. 32% des migrants de retour ont résidé en France, 21% en Espagne, 15% en Italie et 5% aux Pays Bas, données qui déclinent l'importance de la concentration des migrants marocains dans les principaux pays de destination. On remarque également que la part des pays du Golf, de l'Afrique du Nord, et l'Amérique du Nord, dans l'ensemble de la migration de retour marocaine est très bas en comparaison avec la migration aux pays de l'Union Européenne.

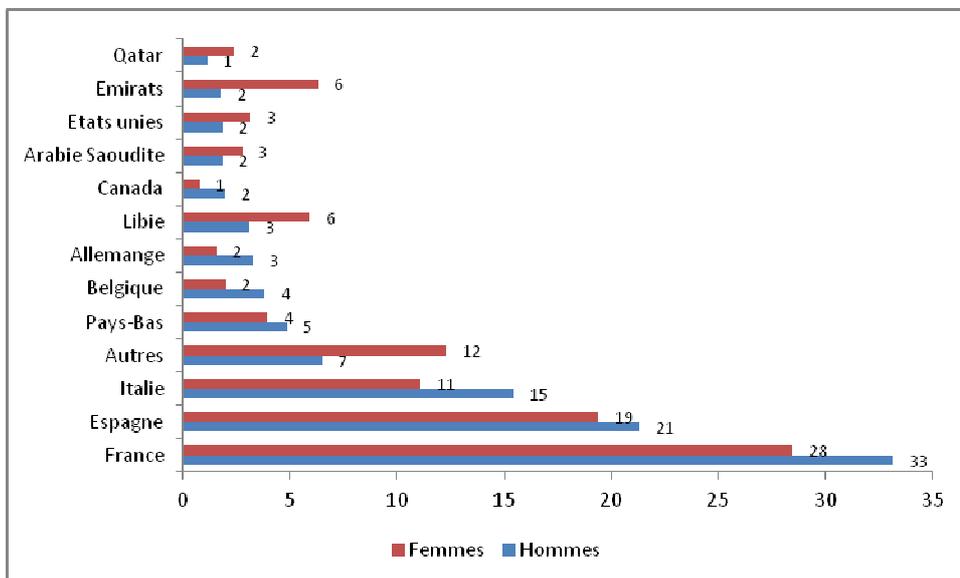
<sup>46</sup> Dans la figure 35, les réponses manquantes sont de l'ordre de 6%.

*Figure 36 : Répartition des migrants de retour selon le premier pays hôte (en %)<sup>47</sup>*



Les pays arabes - surtout les pays du Golfe (Arabie Saoudite, Qatar, Émirats arabes unis) - sont des destinations davantage prisées par les femmes que par les hommes. Pour toutes les autres destinations, la proportion d'hommes est plus élevée.

*Figure 37 : Premier pays hôte qui avait été choisi par les migrants de retour selon le sexe (en %)<sup>48</sup>*



En ce qui concerne le niveau d'études, la France constitue la première destination pour les migrants de retour ayant un niveau d'études élevé (51%), suivie de l'Espagne (7%), du Canada (8%) et de l'Italie (8%). Pour les autres niveaux d'études (moyen et bas), la France occupe toujours la première place, suivie de l'Espagne et de l'Italie.

<sup>47</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans la figure 36.

<sup>48</sup> Moins de 2% de réponses manquantes dans la figure 37.

Tableau 18 : Premier pays hôte envisagé (avant migration) par les migrants de retour, selon le niveau d'études (en %)<sup>49</sup>

	Niveau d'études		
	Faible	Moyen	Supérieur
France	27	34	51
Espagne	25	20	7
Italie	17	13	8
Pays-Bas	6	4	2
Libye	5	1	1
Belgique	2	6	6
Allemagne	3	3	2
Émirats arabes unis	3	3	2
États-Unis	1	4	5
Arabie Saoudite	2	2	1
Canada	0	2	8
Qatar	1	1	2
Algérie	1	0	0
Tunisie	1	1	0
Autres	6	6	5

#### 4.3.2. MOTIFS DU DÉPART ET PRÉPARATIFS

En ce qui concerne les raisons de départ, **la difficulté pour trouver un emploi constitue le principal motif de migration**. Une proportion significative (25 %) considère que la migration est un moyen d'améliorer le niveau de vie (23% pour les femmes et 26% pour les hommes). En gros 66% des hommes et 57% des femmes déclarent qu'ils ont émigré pour des raisons économiques (pour plus de détails voir le Tableau 29)

La situation est un peu différente pour les personnes avec un niveau d'éducation élevé. Difficultés à trouver un emploi était la raison pour 35 % des hommes et des femmes qui avaient un faible niveau d'éducation avant leur départ tandis que seulement 11% des hommes et 8% des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur avaient émigré pour cette raison. En effet, 52% des hommes et 28% des femmes ayant un niveau d'éducation supérieur ont mentionné que la raison principale de départ à l'étranger était la formation et la poursuite des études. Ces chiffres sont inversés par sexe parmi les migrants potentiels : 13% des hommes et 25% des femmes avec un niveau d'éducation élevé souhaitent partir à l'étranger en raison d'études.

<sup>49</sup> Moins de 2% de réponses manquantes dans le tableau 18.

Tableau 19 : Raisons de départ (avant migration) des migrants de retour, selon le sexe et le niveau d'études (en %) <sup>50</sup>

	Hommes				Femmes			
	Faible	Moyen	Supérieur	Total	Faible	Moyen	Supérieur	Total
Difficultés à trouver un emploi	35	25	11	29	35	25	8	28
Amélioration du niveau de vie	29	24	17	26	28	16	18	23
Salaire et perspectives de carrière insatisfaisants	4	4	3	4	1	3	3	2
Trouver un emploi mieux rémunéré	10	6	4	8	6	1	8	5
Études, formation	1	21	52	13	2	18	28	11
Autres raisons	23	21	13	21	29	37	36	33
<b>Total</b>	<b>100</b>							

Concernant une formation préalable à l'émigration, 14% des hommes et 24% des femmes ont indiqué avoir suivi une formation spécifique avant leur départ pour préparer leur insertion professionnelle à l'étranger, avec un taux inférieur pour les répondants ayant un faible niveau d'études (7% pour les hommes et 18% pour les femmes), et un taux nettement supérieur (40%) pour les femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Mais, globalement, même s'il y a formation, **le départ n'est pas précédé d'une formation préalable** répondant à des besoins spécifiques du marché de l'emploi dans le pays d'accueil.

Tableau 20 : Formation (avant migration) des migrants de retour par niveau d'études (en %) <sup>51</sup>

		Faible	Moyen	Supérieur	Total
<b>Hommes</b>	Non	93	75	73	86
	Oui	7	25	27	14
<b>Femmes</b>	Non	82	76	56	77
	Oui	18	24	44	24

Concernant l'apport institutionnel pour la préparation de la migration, **89% des migrants de retour n'étaient pas informés de l'existence de programmes gouvernementaux qui facilitent le travail à l'étranger**. La non sensibilisation aux programmes qui facilitent le travail à l'étranger reste très élevée quelque soit le niveau d'instruction. Vu la faible proportion des migrants de retour ayant reçu une sensibilisation, seule une minorité d'entre eux (6%) avait participé aux programmes facilitant le travail à l'étranger.

**L'aide la plus importante sollicitée pour aller vivre à l'étranger** est un soutien pour trouver un emploi (66% chez les hommes, 74% chez les femmes). Ce support est le plus demandé quelque soit le niveau d'éducation mais il est moins important chez les niveaux du supérieur (48% pour les hommes et 45% pour les femmes). L'aide pour trouver logement est la deuxième aide la plus sollicitée (11% chez les hommes et 8% chez les femmes).

<sup>50</sup> Dans le tableau 19, les réponses manquantes sont de l'ordre de 7% pour les femmes ayant un faible niveau d'études, et supérieures à 5% pour l'ensemble.

<sup>51</sup> Moins de 5% de réponses manquantes dans le tableau 20.

Tableau 21 : Aides sollicitées (avant migration) par les migrants de retour pour partir à l'étranger, selon le sexe et le niveau d'études (en %)<sup>52</sup>

Hommes	Faible	Moyen	Supérieur	Total
Autres / Ne sait pas	1	2	2	1
Aide pour trouver un travail à l'étranger	73	60	48	66
Aide pour trouver un logement à l'étranger	8	15	12	11
Aide concernant les formalités et régularisations dans le pays d'origine	2	4	6	3
Aide concernant les formalités et régularisations dans le pays de destination	10	10	11	10
Aide pour le voyage vers le pays de destination	3	2	6	3
Cours d'orientation culturelle	0	1	4	1
Cours de langue	2	1	3	2
Cours professionnels	0	4	5	2
Reconnaissance et validation des acquis et compétences	1	2	4	2
<b>Total</b>	100	100	100	100
Femmes	Faible	Moyen	Supérieur	Total
Autres/Ne sait pas	1	0	0	1
Aide pour trouver un travail à l'étranger	80	75	45	74
Aide pour trouver un logement à l'étranger	7	7	13	8
Aide concernant les formalités et régulations dans le pays d'origine	1	4	3	2
Aide concernant les formalités et régulations dans le pays de destination	4	7	11	6
Aide pour le voyage vers le pays de destination	2	3	5	3
Cours d'orientation culturelle	0	0	3	0
Cours de langue	2	4	8	4
Cours professionnels	1	0	11	2
Reconnaissance et validation des acquis et compétences	1	0	3	1
<b>Total</b>	100	100	100	100

#### 4.3.3. EMPLOI À L'ÉTRANGER

En ce qui concerne le parcours professionnel à l'étranger, **presque trois quarts (71%) des migrants de retour étaient des salariés dans leur premier emploi**. Les travailleurs occasionnels représentent 16% alors que les employés, les aides familiales et le travail non rémunéré ne représentent que de faibles proportions.

<sup>52</sup> Moins de 5% de réponses manquantes dans le tableau 21.

Tableau 22 : Premier emploi trouvé dans le pays hôte pour les migrants de retour (en %)<sup>53</sup>

Statut professionnel	%
Employeur	1
Statut d'indépendant	6
Salarié	71
Travail occasionnel	16
Aide familial(e) (travail rémunéré)	4
Aide familial(e) (travail non rémunéré)	0
Autres	1

L'analyse par sexe démontre que parmi les hommes, 72% ont indiqué que leur **premier emploi à l'étranger** était un travail salarié. Cette proportion est de 64% chez les femmes. En revanche, les femmes sont plus représentées au niveau du statut d'indépendant (9%, contre 6% pour les hommes) et de la composante aide familiale rémunérée (8%, contre 3% pour les hommes). Les données par niveaux d'éducation montrent que pour les hommes salariés, la proportion est quasiment constante quel que soit le niveau d'éducation. **En ce qui concerne les femmes, on observe une relation croissante entre la part du travail salarié et leur niveau d'éducation.**

Tableau 23 : Premier emploi (avant migration) des migrants (hommes) de retour, par niveau d'études (en %)<sup>54</sup>

Premier emploi pour les hommes	Niveau d'études			
	Faible	Moyen	Supérieur	Total
Autres	0	1	1	0
Employeur	2	0	2	1
Statut d'indépendant	7	5	4	6
Salarié	71	74	74	72
Travailleur occasionnel	17	15	18	17
Aide familial(e) (travail rémunéré)	4	4	0	3
Aide familial(e) (travail non rémunéré)	0	0	0	0
Travailleur non rémunéré	0	0	1	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

<sup>53</sup> Moins de 2% de réponses manquantes pour le tableau 22.

<sup>54</sup> Moins de 3% de réponses manquantes pour le tableau 23.

Tableau 24 : Premier emploi (avant migration) des migrantes de retour, par niveau d'études (en %) <sup>55</sup>

Premier emploi pour les femmes	Niveau d'études			
	Faible	Moyen	Supérieur	Total
Autres	1	0	0	0
Employeur	1	1	3	2
Statut d'indépendant	10	8	8	9
Salarié	58	69	80	64
Travailleur occasionnel	18	16	10	16
Aide familial(e) (travail rémunéré)	11	6	0	8
Aide familial(e) (travail non rémunéré)	1	0	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

72 % des migrants de retour indiquent avoir trouvé un emploi grâce à leurs familles, amis et connaissances, avec un pourcentage qui varie selon le niveau d'études puisqu'il est de 81% pour les personnes ayant un faible niveau d'études alors qu'il n'est que de 36% pour les personnes ayant un niveau d'études élevé.

Concernant le temps nécessaire pour s'insérer dans le marché de l'emploi du pays hôte, les migrants de retour sont chômeurs pendant dix mois environ avant de trouver leur premier emploi, quel que soit leur niveau d'études.

**La proportion des migrants de retour ayant travaillé sans contrat de travail est élevée puisqu'elle est de 44% pour les hommes et de 45% pour les femmes.** Les personnes ayant un niveau d'études supérieur sont plus à même d'exercer une activité légale, avec un pourcentage de 61% pour les hommes et de 57% pour les femmes.

#### 4.3.4. RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES À L'ÉTRANGER

Un tiers environ des migrants de retour ont vu leurs qualifications officiellement reconnues, avec un taux très différent selon le niveau d'études : 72% pour les répondants ayant un niveau d'études élevé (même pourcentage pour les hommes et pour les femmes), 44% des hommes et 40% des femmes ayant un niveau d'études moyen, 15% des hommes et 18% des femmes ayant un faible niveau d'études.

<sup>55</sup> Moins de 4% de réponses manquantes pour le tableau 24.

*Tableau 25 : Reconnaissance (ou non) des qualifications des migrants de retour (hommes) par niveau d'études (avant migration) (en %)<sup>56</sup>*

<b>Reconnaissance des qualifications à l'étranger pour les hommes / Niveau d'études</b>	<b>Faible</b>	<b>Moyen</b>	<b>Supérieur</b>	<b>Total</b>
<b>Oui</b>	15	44	72	31
<b>Non, c'était difficile</b>	11	18	17	14
<b>Non, c'était impossible</b>	13	10	1	10
<b>Non, je ne savais pas que c'était possible</b>	8	8	3	7
<b>Non, aucune relation avec le travail</b>	53	21	7	37
<b>Total</b>	100	100	100	100
<b>Reconnaissance des qualifications à l'étranger pour les femmes / Niveau d'études</b>	<b>Faible</b>	<b>Moyen</b>	<b>Supérieur</b>	<b>Total</b>
<b>Oui</b>	18	40	72	33
<b>Non, c'était difficile</b>	11	14	8	11
<b>Non, c'était impossible</b>	8	11	5	8
<b>Non, je ne savais pas que c'était possible</b>	3	7	10	5
<b>Non, aucune relation avec le travail</b>	60	29	5	43
<b>Total</b>	100	100	100	100

64% des hommes et 66% des femmes pensent que leur emploi correspondait à leur niveau d'études. Mais ils sont un quart à penser que leur emploi correspondait à un niveau d'études inférieur au leur (26% des hommes et 25% des femmes), un pourcentage élevé qui permet de mesurer l'ampleur du déclassement professionnel chez les migrants marocains.

<sup>56</sup> Dans le tableau 25, les réponses manquantes sont inférieures à 2% pour les femmes et inférieures à 9% pour les hommes.

Tableau 26 : Adéquation entre emploi et niveau d'études pour les migrants de retour selon le sexe (en %)<sup>57</sup>

Adéquation / Selon le sexe	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
<b>Adéquation entre emploi et niveau d'études chez les hommes</b>				
<b>Oui, totalement</b>	70	55	55	64
<b>Emploi en dessous de mon niveau d'études</b>	16	38	39	25
<b>Emploi au-dessus de mon niveau d'études</b>	11	4	1	7
<b>Oui, mais dans un différent secteur</b>	2	4	6	3
<b>Ne sait pas</b>	1	0	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100
	Niveau d'études			
<b>Adéquation entre emploi et niveau d'études chez les femmes</b>				
<b>Oui, totalement</b>	74	47	74	66
<b>Emploi en dessous de mon niveau d'études</b>	17	44	26	26
<b>Emploi au-dessus de mon niveau d'études</b>	5	3	0	4
<b>Oui, mais dans un différent secteur</b>	3	6	0	3
<b>Ne sait pas</b>	1	0	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

Concernant l'adéquation entre emploi et compétences, 50% des hommes et 45% des femmes indiquent que leurs compétences étaient en parfaite adéquation avec leur emploi mais ils sont également nombreux - 42% des hommes et 51% des femmes – à déclarer que leurs compétences étaient supérieures voire très supérieures à l'emploi exercé. Ce pourcentage, encore plus élevé que le précédent (non adéquation entre emploi et niveau d'études), permet une fois encore de mesurer l'ampleur du déclassement professionnel chez les migrants marocains. L'inadéquation accroît avec le niveau d'éducation.

<sup>57</sup> Moins de 6% de réponses manquantes dans le tableau 26.

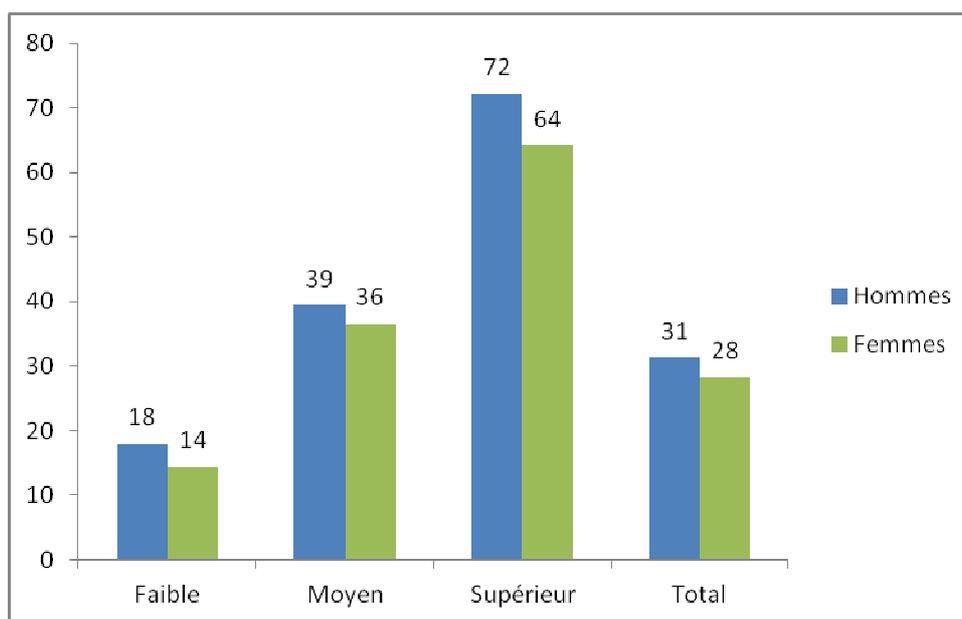
*Tableau 27 : Adéquation entre emploi et compétences (avant migration) pour les migrants de retour, selon le niveau d'études et le sexe (en %)<sup>58</sup>*

Selon le sexe		Faible	Moyen	Supérieur	Total
<b>Adéquation entre emploi et compétences chez les hommes</b>	Compétences beaucoup plus élevées	7	22	32	14
	Compétences élevées	25	31	36	28
	Exactement les mêmes	58	44	28	50
	Compétences moins élevées	8	1	2	5
	Compétences beaucoup moins élevées	2	2	3	2
	Ne sait pas	0	0	0	0
	Total	100	100	100	100
<b>Adéquation entre emploi et compétences chez les femmes</b>	Compétences beaucoup plus élevées	13	32	36	22
	Compétences élevées	31	31	23	29
	Exactement les mêmes	52	33	39	44
	Compétences moins élevées	4	4	0	3
	Compétences beaucoup moins élevées	1	0	3	1
	Ne sait pas	1	0	0	0
	Total	100	100	100	100

Par rapport à la question d'avoir étudié ou assisté à une formation, **seuls 31% des migrants de retour ont bénéficié d'une formation / étude durant leur séjour à l'étranger** (31% chez les hommes et 28% chez les femmes). Cette proportion culmine à **72 %** chez les hommes **ayant un niveau d'études supérieur**, alors qu'elle ne dépasse pas 18% chez les hommes ayant un faible niveau d'étude. Chez les femmes ces proportions s'élèvent respectivement à **64 %** et 14 %. Ce sont donc surtout les plus éduquées parmi les migrants de retour qui ont étudié ou participé à des formations.

<sup>58</sup> Moins de 3% de réponses manquantes dans le tableau 27.

*Figure 38 : Migrants de retour ayant suivi une formation ou des études à l'étranger, selon le niveau d'études (avant migration) et le sexe (en %)*



En comparant les niveaux d'éducation des migrants de retour avant et après la migration on remarque que **les niveaux d'éducation ont très peu évolué pendant la migration**. Ceci s'explique peut-être par le fait que, au moment de leur départ du Maroc, les migrants de retour ont déjà un niveau d'études plus élevé que l'ensemble de la population marocaine.

*Tableau 28 : Niveau d'études des migrants avant et après migration, selon le sexe (en %)<sup>59</sup>*

	Hommes		Femmes		Total	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
<b>Faible</b>	60	58	56	56	59	58
<b>Moyen</b>	26	23	29	23	26	23
<b>Supérieur</b>	15	19	15	21	15	19
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

En termes de **nouvelles compétences acquises** durant le séjour à l'étranger, **62%** des migrants de retour interrogés ont indiqué qu'ils ont acquis des **compétences linguistiques**. Cette proportion est quasiment stable quel que soit le niveau d'études. Une proportion également significative (**55%**) de l'ensemble des migrants de retour a déclaré qu'elle a acquis de nouvelles aptitudes **techniques et professionnelles**.

Les hommes estiment plus souvent (83%) que les femmes (75%) avoir acquis des nouvelles compétences et **l'acquisition des nouvelles compétences est plus fréquente plus le niveau d'éducation est élevé**.

<sup>59</sup> Dans le tableau 28, les réponses manquantes des migrants de retour sont de l'ordre de 7% pour les hommes et de 10% pour les femmes.

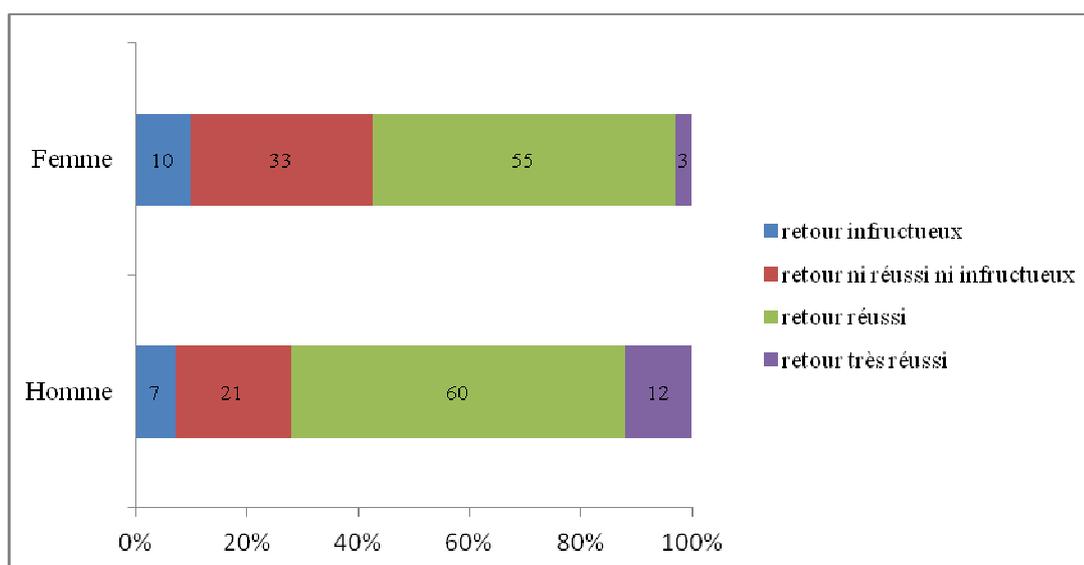
Tableau 29 : Compétences acquises par les migrants de retour, selon le niveau d'études (avant migration) et le sexe (en %) <sup>60</sup>

Selon le sexe		Niveau d'études faible	Niveau d'études moyen	Niveau d'études supérieur	Total
Nouvelles compétences acquises chez les hommes	non	22	13	7	18
	oui	78	87	93	83
Nouvelles compétences acquises chez les femmes	non	34	16	8	25
	oui	66	84	92	75

#### 4.3.6. ÉVALUATION DE L'EXPÉRIENCE MIGRATOIRE

Selon l'indice « résultats de migrations » (voir le Chapitre 2 pour le calcul de l'indice) l'expérience migratoire a été **réussie ou très bien réussie chez 72% des migrants de retour** hommes et femmes. Le taux de réussite est plus élevé chez les migrants de retour ayant un niveau d'éducation élevé (80%) que chez ceux ayant un niveau d'éducation moyenne (72%) ou bas (70%).

Figure 39 : Bilan de l'expérience migratoire selon le sexe (en %) <sup>61</sup>



### 4.3. EXPÉRIENCE DU RETOUR

#### 4.3.1. MOTIFS DU RETOUR ET PRÉPARATIFS

Il existe différents motifs pour le retour au Maroc : celui-ci peut être choisi, contraint ou forcé. 40% des répondants mentionnent un retour choisi, pour différentes raisons : 26% mentionnent des raisons familiales, 5% mentionnent des raisons culturelles, 5% mentionnent des raisons économiques et 4% mentionnent leur retraite. Quant au retour contraint, la première raison donnée est la crise économique qui sévit actuellement dans les pays d'accueil, avec les difficultés professionnelles comme deuxième raison (pour 17% des répondants). Le retour forcé a été vécu par 16% des

<sup>60</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans le tableau 29.

<sup>61</sup> Moins de 5% de réponses manquantes dans la figure 39, le taux étant le même pour les hommes comme pour les femmes.

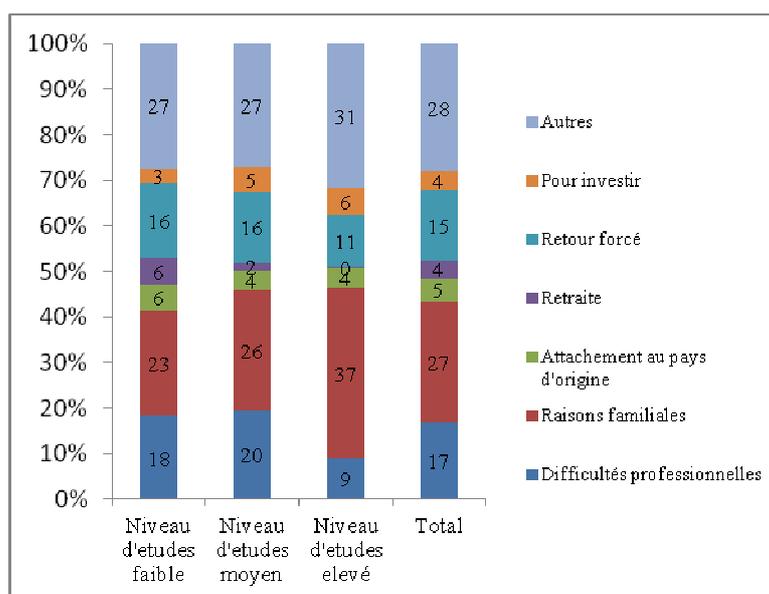
répondants, qui y ont été contraints pour diverses raisons : date limite du séjour légal ou du permis de travail, interception par les services de sécurité.

*Tableau 30 : Principales raisons du retour des migrants selon le sexe (en %)<sup>62</sup>*

Principales raisons du retour	Hommes	Femmes	Total
Difficultés professionnelles	17	17	17
Raisons familiales	25	34	26
Attachement au pays d'origine	5	4	5
Retraite	5	2	4
Retour forcé	16	17	16
Retour pour investir	5	1	5
Autres	28	25	27

**Le retour est surtout motivé par des raisons familiales**, quel que soit le niveau d'études. Mais, si les raisons familiales sont invoquées par 37% des migrants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, les personnes ayant un niveau d'études faible ou moyen invoquent également des difficultés professionnelles.

*Figure 40 : Principales raisons du retour des migrants selon le niveau d'études (en %)<sup>63</sup>*



En ce qui concerne **les programmes destinés aux migrants de retour, seuls 7% des répondants ont indiqué être au courant de l'existence** de ces programmes, avec des différences selon le sexe et le niveau d'études, puisque les femmes semblent moins bien informées que les hommes, tout comme les personnes ayant un faible niveau d'études. Ce taux montre que **les programmes destinés aux migrants de retour ne sont guère connus.**

#### 4.3.2. EMPLOI APRÈS LE RETOUR

En ce qui concerne l'emploi, les résultats de l'enquête montrent que **60% de la population enquêtée travaille au moment de l'enquête** ce qui est une situation considérablement meilleure que chez les

<sup>62</sup> Dans le tableau 30, les réponses manquantes sont de l'ordre de 7% pour les hommes et 10% pour les femmes.

<sup>63</sup> Dans la figure 40, les réponses manquantes sont de l'ordre de 8% pour les migrants ayant un niveau d'études faible, 5% pour les migrants ayant un niveau d'études moyen, 5% pour les migrants ayant un niveau d'études élevé et 7% pour l'ensemble.

migrants potentiels dont seulement 46% déclaraient travailler au moment de l'enquête. Les femmes sont dans un situation moins avantageuse : 63 % des hommes interrogés ont indiqué qu'ils ont trouvé un emploi dès leur retour, alors que cette proportion ne dépasse pas la moitié chez les femmes répondantes. Sans grande surprise, on constate une relation positive entre l'emploi et le niveau d'éducation des individus pour les hommes et les femmes : **les éduquées du supérieur trouvent plus facilement de travail à leur retour.**

*Tableau 31 : Emploi des migrants de retour selon le niveau d'études et le sexe (en %)*

Emploi après le retour	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
<b>Hommes</b>	57	65	82	63
<b>Femmes</b>	46	47	61	49
<b>Total</b>	55	62	78	61

63% des hommes et 75% des femmes ayant un niveau d'études élevé sont employés en tant que salariés à leur retour au Maroc. Pour les migrants de retour ayant un faible niveau d'études, 35% travaillent comme salariés et à 58% comme indépendants.

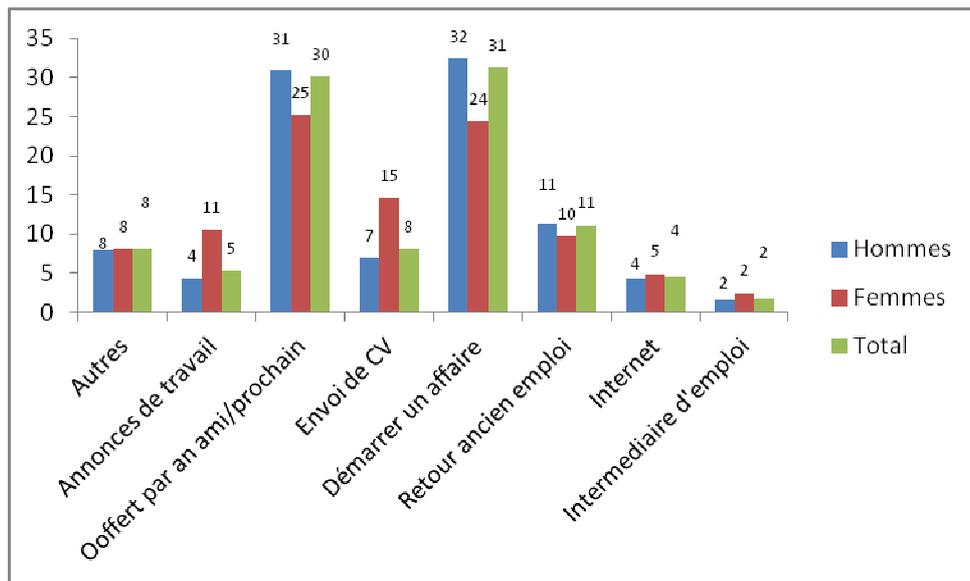
Tableau 32: Type d'emploi pour les migrants de retour selon le niveau d'études et le sexe (en %) <sup>64</sup>

Selon le sexe		Niveau d'études			
		Faible	Moyen	Supérieur	Total
<b>Type d'emploi pour les hommes</b>	Autres	0	1	2	1
	Employeur	19	21	19	20
	Indépendant	33	30	11	27
	Travailleur salarié	35	37	63	42
	Travailleur occasionnel	11	5	5	8
	Aide familial non rémunéré	2	4	1	2
	Aide familial rémunéré	1	1	0	1
	<b>Total</b>	100	100	100	100
<b>Type d'emploi pour les femmes</b>	Autres	0	0	4	1
	Employeur	4	4	11	6
	Indépendante	18	22	7	16
	Travailleuse salariée	58	61	75	63
	Travailleuse occasionnelle	13	9	4	9
	Aide familiale non rémunérée	7	4	0	5
	<b>Total</b>	100	100	100	100
			<b>Faible</b>	<b>Moyen</b>	<b>Supérieur</b>
<b>Type d'emploi pour les deux sexes</b>	Autre	0	1	2	1
	Employeur	17	19	18	18
	Indépendant	31	29	10	25
	Travailleur salarié	38	40	65	45
	Travailleur occasionnel	11	6	5	8
	Aide familial(e) non rémunéré(e)	3	4	1	2
	Aide familial(e) rémunéré(e)	1	1	0	1
	<b>Total</b>	100	100	100	100

En ce qui concerne la modalité d'obtention d'emploi après le retour, **l'offre d'emploi par un ami ou un proche est le moyen le plus utilisé** par les migrants de retour, avec une proportion qui s'élève à 31 % chez les hommes et 25 % chez les femmes. Les données permettent de constater également que dans leurs démarches de recherche d'emploi, les femmes ont eu recours à l'envoi de CV et de demandes à des annonces de postes vacants (25%) plus que les hommes (11%).

<sup>64</sup> Dans le tableau 32, les réponses manquantes sont inférieures à 3% pour les hommes et inférieures à 8% pour les femmes.

Figure 41 : Modalités d'obtention d'un emploi par les migrants de retour selon le sexe (en %) <sup>65</sup>



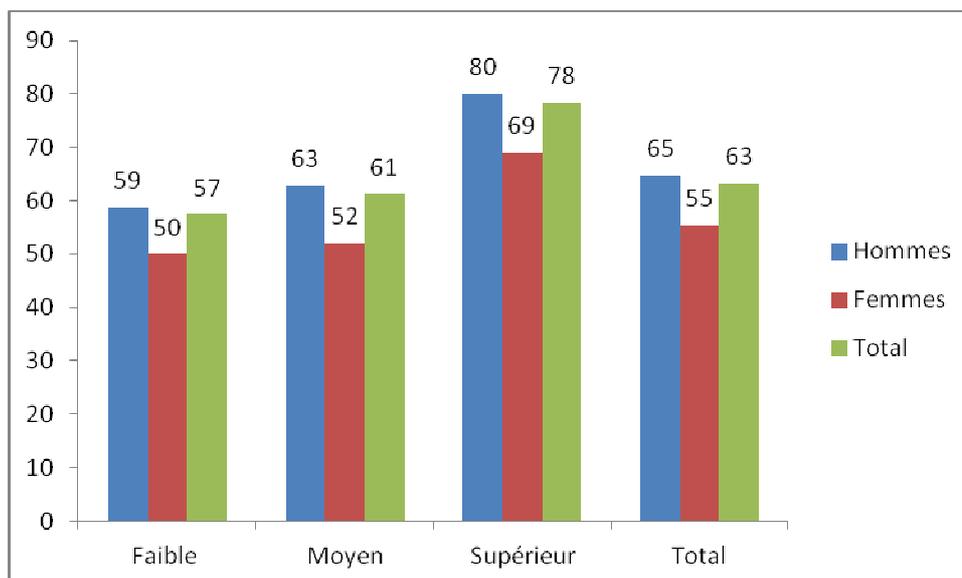
La durée moyenne de la recherche d'emploi est de cinq mois pour les deux sexes, avec une moyenne de 4,8 mois pour les hommes et de 6,8 mois pour les femmes.

En calculant les taux d'activité et les taux d'emploi des migrants de retour enquêtés, on peut constater qu'aussi bien le taux d'activité est plus élevé chez les migrants de retour (80%) que chez les migrants potentiels (62%) que le taux d'emploi (68% contre 51% chez les migrants potentiels. Le taux de chômage des migrants de retour est 15%. **L'expérience migratoire a un effet positif sur le niveau d'activité et les opportunités d'emploi au retour sur le marché du travail marocain.**

En effet, interpellés sur l'expérience acquise à l'étranger par rapport à l'emploi, **plus de 60%**, de l'ensemble des migrants de retour ont indiqué que cette **expérience acquise leur a permis d'améliorer les perspectives d'emploi**. Cette proportion baisse de 78% chez les migrants de retour ayant un niveau d'éducation élevé (80% chez hommes et 69% chez femmes) à 61% chez ceux ayant un niveau d'éducation moyen (63% chez hommes et 52% chez femmes) et à 57% chez les migrants de retour dont le niveau d'éducation est relativement faible (59% chez hommes et 50% chez femmes) (voir Figure 42). **Les femmes et les personnes avec un niveau d'éducation bas profitent moins de l'expérience migratoire en termes d'amélioration des perspectives d'emploi à leur retour au Maroc.**

<sup>65</sup> Moins de 4% de réponses manquantes dans la figure 41.

*Figure 42 : Utilité de l'expérience à l'étranger des migrants de retour pour trouver un emploi, selon le niveau d'études et le sexe (en %)<sup>66</sup>*



Concernant l'adéquation entre le travail et le niveau d'études, presque trois quarts des hommes pensent qu'il y a une adéquation entre leur travail et leur niveau d'étude (73%). Les proportions sont presque égales pour les trois niveaux d'études. Pour les femmes, 69% croit à cette adéquation. Elle est plus affirmée chez femmes ayant un niveau d'éducation supérieur (voir Figure 42). En bref, **l'adéquation entre le travail et le niveau d'études reste le même chez les migrants de retour que chez les migrants potentiels.**

<sup>66</sup> La figure 42 se réfère aux migrants ayant travaillé à leur retour, avec moins de 5% de réponses manquantes.

Tableau 33 : Adéquation entre emploi et niveau d'études pour les migrants de retour, selon le sexe (en %)<sup>67</sup>

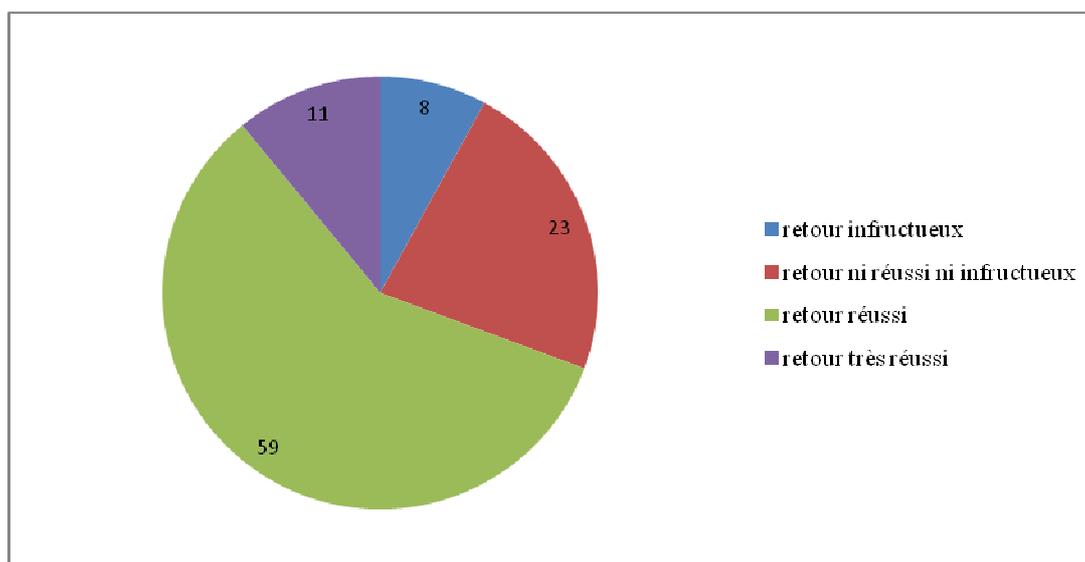
Selon le sexe		Niveau d'études			
		Faible	Moyen	Supérieur	Total
Adéquation entre emploi et niveau d'études pour les hommes	Oui, totalement	75	72	72	73
	Emploi en dessous de mon niveau d'études	13	22	26	17
	Emploi au-dessus de mon niveau d'études	6	2	0	4
	Oui, mais dans un secteur différent	5	4	3	5
	Ne sait pas	1	0	0	1
	<b>Total</b>		100	100	100
Adéquation entre emploi et niveau d'études pour les femmes	Oui, totalement	70	58	78	69
	Emploi en dessous de mon niveau d'études	16	38	20	22
	Emploi au-dessus de mon niveau d'études	5	2	0	3
	Oui, mais dans un secteur différent	8	0	2	5
	Ne sait pas	2	2	0	2
	<b>Total</b>		100	100	100
Adéquation entre emploi et niveau d'études pour les deux sexes	Oui, totalement	74	70	73	73
	Emploi en dessous de mon niveau d'études	13	24	24	18
	Emploi au-dessus de mon niveau d'études	6	2	0	4
	Oui, mais dans un secteur différent	6	4	3	5
	Ne sait pas	1	0	0	1
	<b>Total</b>		100	100	100

<sup>67</sup> Moins de 2% de réponses manquantes dans le tableau 33.

### 4.3.3. ÉVALUATION DE L'EXPÉRIENCE DU RETOUR

L'évaluation de l'expérience de retour (voir Chapitre 2 pour l'indice « résultats de retour ») au pays montre que la majorité, 60%, juge qu'il est réussi (59%) ou très bien réussi (11%). Par opposition, seulement 8% considère que leur retour est infructueux. A ce stade, il peut être intéressant de noter que près d'un migrant de retour sur quatre (23%) se trouve dans une position d'indifférence dans la mesure où l'expérience de retour n'est ni réussie ni infructueuse.

Figure 43 : Bilan de l'expérience de retour sur leur expérience de retour (en %) <sup>68</sup>



Les données désagrégées par sexe démontrent **une différence significative en termes du bilan de l'expérience migratoire entre les femmes et les hommes**. Ainsi, le taux de réussite (retour réussi plus retour très réussi) chez les femmes se situe 13 points de pourcentage en-dessous de celui des hommes. Les mêmes données laissent apparaître que trois femmes sur dix (33%) ont un retour ni réussi ni infructueux, alors que ce sentiment n'est partagé que par environ deux hommes sur dix (21%).

Concernant les difficultés éventuelles liées à leur retour au Maroc, si 54% des hommes et 60% des femmes indiquent ne pas avoir eu de problèmes à leur retour, un quart des répondants mentionne des difficultés pour trouver un emploi.

Tableau 34 : Difficultés rencontrées par les migrants de retour selon sexe (en %) <sup>69</sup>

Principale difficulté rencontrée au retour	Hommes	Femmes	Total
Aucun problème rencontré	54	60	55
Incapable de trouver un emploi	24	23	24
Le conjoint n'a pas trouvé d'emploi	0	2	1
Problème pour trouver un logement convenable	1	0	1
Pas de services éducatifs appropriés pour moi et ma famille	2	4	2
Pas de services de santé appropriés pour moi et ma famille	3	2	3
Problèmes de réintégration	8	3	7
Manque d'informations sur les droits et obligations juridiques	4	2	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>68</sup> Réponses manquantes de l'ordre de 5% dans la figure 43.

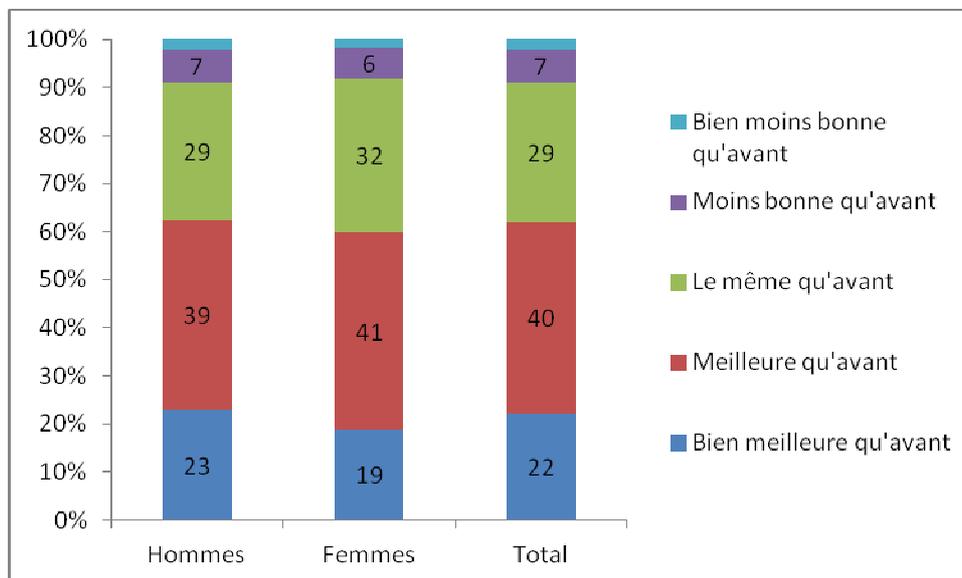
<sup>69</sup> Réponses manquantes de l'ordre de 5% dans le tableau 34.

## 4.4. CONDITIONS DE VIE DES MIGRANTS AU RETOUR

### 4.4.1. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La migration a eu un impact positif sur la majorité des migrants de retour puisque 62% des hommes et 60% des femmes déclarent que leur situation actuelle est meilleure voire bien meilleure qu'avant le départ.

Figure 44 : Situation actuelle des migrants de retour selon le sexe (en %)<sup>70</sup>



La grande majorité des migrants de retour (73 %) est propriétaire de son logement, les locataires ne représentent que 16% de l'échantillon. Les données par sexe laissent apparaître des disparités entre les hommes et les femmes, la proportion des femmes propriétaires (68%) est inférieure de presque 6 points à celle de leurs compatriotes masculins (74%). A l'inverse, la proportion des migrantes de retour ayant le statut de locataires (18%) dépasse celle des hommes (15%).

**L'indicateur condition sociale** constitue un indice composite qui permet de capter la situation sociale des migrants de retour. Il prend en considération le nombre des membres de ménage par rapport au nombre des pièces et l'accès à certains biens et services comme l'eau potable à l'intérieur de la maison, le système de chauffage, voiture etc. (voir le Chapitre 2 pour les détails). **La majorité des migrants de retour interrogés (66%) vit dans de bonnes conditions sociales**, 65% des hommes et 73% des femmes. Ceci semble **confirmer l'impact positif de la migration car seulement 33% des migrants potentiels avaient des bonnes conditions sociales. Parmi les migrants de retour 28% ont des conditions sociales moyennes (migrant potentiels 45%) et 6% mauvaises (migrants potentiels 22%).**

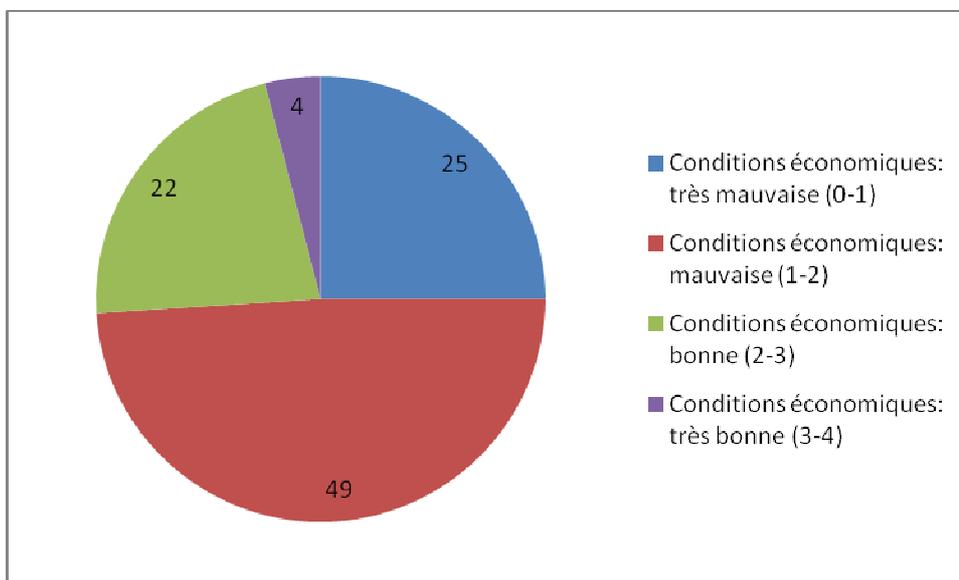
Une lecture parallèle de l'indicateur condition sociale et la variable niveau d'éducation permet de constater que **la situation sociale des migrants de retour est positivement corrélée avec le niveau d'études** car le pourcentage des migrants de retour dans des bonnes conditions sociales augmente de 56% chez les personnes avec un niveau faible d'éducation à 73% chez les personnes avec un niveau moyen et 88% chez les personnes avec un niveau élevé d'éducation.

**L'indicateur condition économique** est un indice composite de différentes variables (propriétaire immobilière, revenu familial équivalent, propriété foncière, argent reçu de l'étranger) mesurant la situation économique des migrants de retour (voir le Chapitre 2 pour les détails). Le Figure 45, ci-dessous, indique que **la situation économique d'une très large majorité des migrants de retour, 74% (73% chez les hommes et 80% chez les femmes) est mauvaise ou très mauvaise** et seuls 26% des personnes interrogées estiment qu'ils se trouvent au Maroc dans une situation économique

<sup>70</sup> Dans la figure 44, les réponses manquantes sont inférieures à 4% pour les hommes et inférieures à 9% pour les femmes, soit 5% pour l'ensemble.

bonne ou très bonne. **Les conditions économiques ne sont pas meilleures que chez les migrants potentiels** (78% avec conditions économiques mauvaises ou très mauvaises). Les données de l'enquête indiquent également que le niveau d'éducation n'a pas d'effet significatif sur la situation économique des migrants de retour.

Figure 45 : Indice des conditions économiques des migrants de retour (en %)<sup>71</sup>



#### 4.4.2. ENVOI DE FONDS, ÉPARGNE ET TRANSFER DES DROITS SOCIAUX

L'envoi de fonds au Maroc et l'épargne constituée dans le pays hôte améliorent sensiblement les conditions de vie des migrants de retour et de leur famille pendant et après la migration. **63% des migrants de retour interrogés indiquent avoir envoyé des fonds au Maroc**, avec un taux de 66% pour les salariés et de 54% pour les travailleurs occasionnels. Ce taux varie aussi selon le niveau d'études puisqu'il est de 69% pour ceux qui ont un faible niveau d'études (71% pour les hommes et 58% pour les femmes), de 59% pour ceux qui ont niveau d'études moyen (61% pour les hommes et 51% pour les femmes) et de 48% pour un niveau d'études élevé (50% pour les hommes et 42% pour les femmes).

Tableau 35 : Fonds envoyés par les migrants de retour selon le niveau d'études et le sexe (en %)<sup>72</sup>

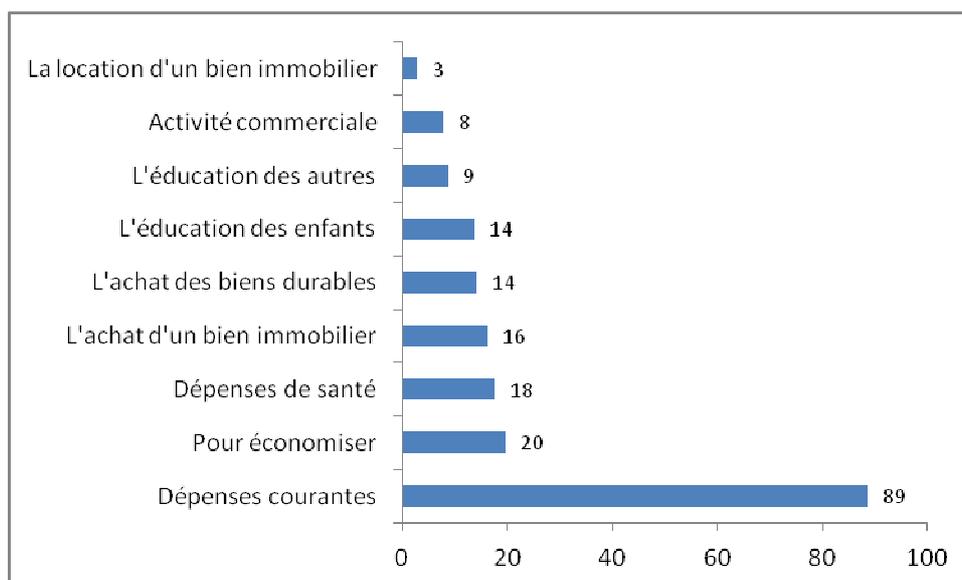
	Envoi de fonds	Niveau d'études			Total
		Faible	Moyen	Supérieur	
<b>Hommes</b>	<b>Oui</b>	71	61	50	65
	<b>Non</b>	29	39	50	35
	<b>Total</b>	100	100	100	100
<b>Femmes</b>	<b>Oui</b>	58	51	42	54
	<b>Non</b>	42	49	58	46
	<b>Total</b>	100	100	100	100

La principale utilisation des fonds concerne les dépenses courantes, suivies par l'épargne, les dépenses de santé et l'immobilier.

<sup>71</sup> Les réponses manquantes sont de l'ordre de 15% dans la figure 45.

<sup>72</sup> Les réponses manquantes sont de l'ordre de 3% dans le tableau 35.

Tableau 36 : Utilisation par les migrants des fonds envoyés au Maroc lors de leur séjour dans le pays hôte<sup>73</sup>



Sur les questions portant sur l'épargne, plus de **deux tiers des migrants de retour interrogés (69%), ont déclaré qu'ils ont épargné lors de leur séjour à l'étranger**. Des données plus fines montrent que le type d'activité exercée par le migrant dans le pays d'immigration est un élément déterminant de la proportion des épargnants. En effet, si cette proportion culmine à 71 % chez les employés salariés, elle ne dépasse pas 58 % chez les travailleurs occasionnels. Par contre, le statut professionnel impacte peu la propension à épargner : seulement les travailleurs qualifiés (72%) et les moyens managers (71%) épargnent un peu plus.

De façon générale, **les dépenses quotidiennes et les charges familiales constituent les principales utilisations de l'épargne**. Par rapport au niveau d'étude, l'utilisation de l'épargne dans des dépenses quotidiennes et les charges familiales est plus élevée chez les personnes ayant un niveau faible d'éducation (67%). **L'épargne des migrants de retour est aussi consacrée en grande partie à l'achat de la propriété et à des activités commerciales (autour 30%)**.

Tableau 37 : Utilisation par les migrants de retour de leur épargne selon le niveau d'études (en %)<sup>74</sup>

	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
<b>Dépense quotidienne, charges familiales</b>	67	62	58	64
<b>Achat de propriétés</b>	36	28	30	33
<b>Location de propriétés</b>	6	6	2	5
<b>Achat de biens durables</b>	21	16	19	19
<b>Activités commerciales</b>	31	33	29	32
<b>Épargne</b>	13	16	15	14
<b>Éducation des enfants</b>	9	6	4	7
<b>Éducation des proches</b>	4	4	2	3
<b>Soins de santé</b>	11	6	2	8

<sup>73</sup> Réponses manquantes de l'ordre de 3% dans le tableau 36.

<sup>74</sup> Réponses manquantes inférieures à 5% dans le tableau 37.

**Seuls 35% des hommes et 20% des femmes ont acquis des droits pour une retraite ou autres prestations sociales pour la période passée à l'étranger.** Il y a donc une différence assez importante entre le sexe. Etonnement le niveau d'éducation n'a pas d'impact sur la transférabilité de ces droits sociaux parmi les migrants de retour enquêtés. Par contre, **le transfert des droits sociaux est positivement corrélé avec les résultats de retour** : 88% des personnes ayant eu un retour très réussi et 31% des personnes ayant eu un retour réussi ont acquis des droits sociaux pendant la période de migration.

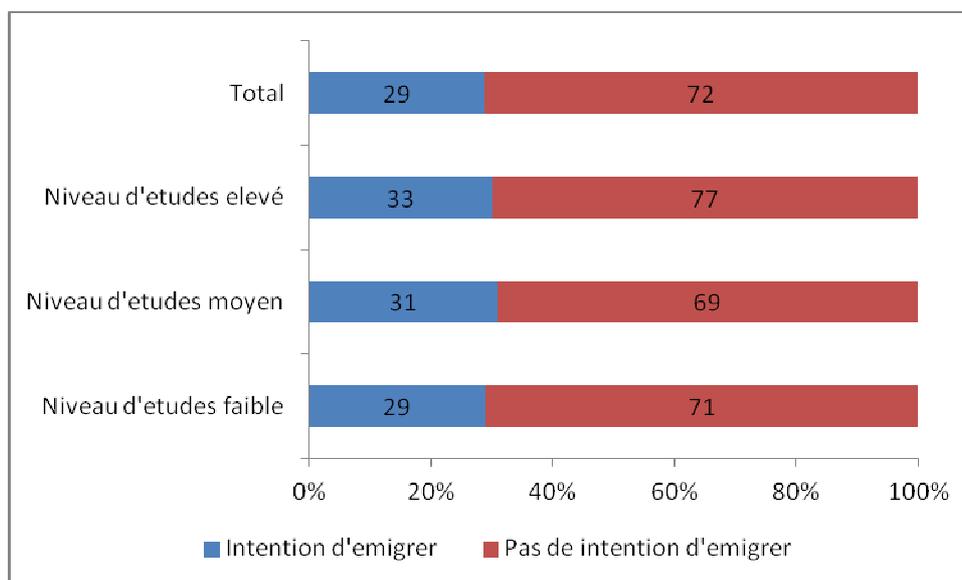
#### 4.5. INTENTIONS INVOQUÉES POUR RÉÉMIGRER

D'après les données de l'enquête, une large majorité (71%) des migrants de retour interrogés, hommes et femmes, ont indiqué qu'ils n'ont pas l'intention d'émigrer de nouveau (71% pour les hommes et 73% pour les femmes). Cela veut dire en même temps qu'à peu près **un tiers des migrants de retour pensent à émigrer de nouveau.**

##### 4.5.1. RÉÉMIGRATION ET NIVEAU D'ÉTUDES

L'examen simultané du projet re-migratoire et de la variable niveau d'études laisse apparaître l'existence d'une relation sous forme de U inversé entre les intentions des personnes de se lancer dans un nouveau projet d'émigration et leur niveau d'études. En effet, 29% parmi celles qui ont un faible niveau d'étude envisagent de quitter à nouveau le Maroc pour aller vivre à l'étranger. Cette proportion augmente pour atteindre 31% pour les migrantes de retour titulaires d'un diplôme équivalent au niveau d'étude moyen et descend à 23% pour les migrantes de retour ayant un niveau d'éducation élevé. Cette tendance est la même que l'intention de migration pour la première fois relevé dans l'enquête des migrants potentiels (voir Chapitre 3), les personnes ayant l'intention d'émigrer étant proportionnellement les plus nombreux parmi les personnes avec un niveau moyen d'éducation

*Figure 46 : Projet de réémigration selon le niveau d'études (en %)<sup>75</sup>*



##### 4.5.2. RAISONS POUR RÉÉMIGRER

**La principale raison de repartir pour les hommes (29%) et pour les femmes (26%) est la difficulté de trouver un emploi.** Cette difficulté est très observée chez les hommes ayant un niveau d'éducation faible et chez les femmes ayant un niveau d'éducation moyen. Tandis que le bas salaire motive moins chez les femmes, l'amélioration du niveau de vie compte plus chez elles.

<sup>75</sup> Réponses manquantes inférieures à 1% dans la figure 46.

*Tableau 38 : Raisons invoquées par les hommes pour réémigrer selon le niveau d'études (en %)<sup>76</sup>*

La principale raison de réémigrer pour les hommes	Niveau d'études faible	Niveau d'études moyen	Niveau d'études supérieur	Total
Difficultés à trouver un emploi	31	34	14	29
Amélioration du niveau de vie, problèmes financiers	22	19	14	20
Salaire insuffisant	9	9	11	9
Reprendre leur ancien emploi	7	6	2	6
Autres	31	33	59	36
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Tableau 39 : Raisons invoquées par les femmes pour réémigrer selon le niveau d'études (en %)<sup>77</sup>*

La principale raison de réémigrer pour les femmes	Niveau d'études faible	Niveau d'études moyen	Niveau d'études supérieur	Total
Difficultés à trouver un emploi	21	39	22	26
Amélioration du niveau de vie, problèmes financiers	30	15	11	24
Salaire insuffisant	0	0	11	2
Rejoindre la famille et/ou les amis	6	8	0	6
Autre	43	38	56	42
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Plus de 50% des migrants de retour avancent des raisons émotionnelles ou familiales pour justifier leur décision de ne pas réémigrer.

<sup>76</sup> Dans le tableau 38, les réponses manquantes sont de l'ordre de 10% pour les migrants ayant un niveau d'études faible, 5% pour les migrants ayant un niveau d'études moyen, 10% pour les migrants ayant un niveau d'études élevé et 9% pour l'ensemble des migrants.

<sup>77</sup> Dans le tableau 39, les réponses manquantes sont de l'ordre de 8% pour les migrantes ayant un niveau d'études faible, 32% pour les migrantes ayant un niveau d'études moyen, 10% pour les migrantes ayant un niveau d'études supérieur et 15% pour l'ensemble des migrantes.

*Tableau 40 : Raisons invoquées par les migrants de retour pour ne pas réémigrer selon le sexe (en %)<sup>78</sup>*

Raison de ne pas réémigrer	Hommes	Femmes	Total
Volonté de rester au Maroc	30	32	31
Rester près de la famille et des proches	37	44	38
Les gens là-bas ne sont pas aimables	0	2	1
Discrimination dans les pays de destination	1	2	1
Souffrance de la solitude à l'étranger	3	3	3
Nostalgie du Maroc à l'étranger	4	6	5
Faibles revenus à l'étranger	3	1	2
Mauvaises conditions de travail à l'étranger	5	2	4
Impossible ou très difficile de réémigrer	3	2	3
Manque de ressources financières	1	1	1
Barrières légales	4	0	4
Autres	7	7	7
Total	100	100	100

<sup>78</sup> Moins de 1% de réponses manquantes dans le tableau 40.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### Principaux résultats et conclusions

Le phénomène migratoire est très répandu au Maroc : le nombre de marocains ayant migré à l'étranger est estimé à plus de 3 millions et 42% des personnes ayant répondu à l'enquête conduite pour cette étude – portant sur un échantillon représentatif de la population marocaine par sexe, niveau d'éducation et milieu rural-urbain, - ont l'intention d'émigrer. La migration marocaine s'est féminisée, d'abord par suite du regroupement familial et ensuite du fait de l'augmentation du nombre des marocaines qui émigrent soit avec leur famille, soit seule en étant à la recherche d'une vie meilleure, surtout en termes économiques. Les femmes représentent aujourd'hui environ 40% de la migration marocaine. Majoritairement le migrant marocain est toujours un homme : 48% des hommes et 35% des femmes de l'enquête ont l'intention d'émigrer.

L'intention d'émigrer est plus forte chez les jeunes et, de même, les migrants de retour sont également relativement jeunes. Le statut marital et le fait d'avoir des enfants sont en corrélation négative avec le projet d'émigrer. Les migrants de retour (61%) sont moins souvent mariés que les non migrants (67%) mais ils le sont plus souvent que les personnes ayant l'intention de migrer (40%). Les femmes sont plus souvent mariées que les hommes dans toutes les catégories sauf parmi les migrants de retour indiquant une importance encore plus marquante du statut marital chez les femmes pour la réalisation du projet migratoire. S'ils étaient mariés avant leur départ à l'étranger, 78% des hommes et seulement 60% des femmes ont émigré sans leurs conjoints.

L'intention d'émigrer est aussi répandue dans le milieu rural que dans le milieu urbain, sauf à Casablanca et Rabat où l'on a moins souvent l'intention de migrer. Quant à la répartition géographique des départs du Maroc, la région d'Agadir arrive en tête avec 52% des personnes ayant l'intention d'émigrer, la région de Marrakech arrivant en deuxième position (49%). Les relations familiales avec les primo-migrants, pourraient être à la base de cette perpétuation de l'émigration devenue une tradition régionale. Ces deux régions, ayant une vocation touristique, permettent également un contact permanent avec les étrangers ce qui peut constituer un facteur de facilitation de l'acte d'émigrer qui ne concerne pas que les nécessiteux. Au contraire, le développement porté par l'activité administrative à Rabat et par l'activité économique à Tanger et Casablanca a permis de limiter la propension à migrer de ces régions. Comme destination probable des migrants potentiels le continent européen arrive en tête (plus de 70%). Ceci conforte une tradition vieille de plus de cinq décennies et qui s'explique par des raisons économiques, historiques, géographiques et culturelles. Quel que soit le niveau d'études des répondants et leur statut professionnel, la France, L'Espagne et l'Italie restent les destinations préférées des migrants potentiels. En effet, 32% des migrants de retour ont résidé en France, 21% en Espagne, 15% en Italie et 5% aux Pays Bas. Proportionnellement, la France, les Etats-Unis et le Canada ont été la destination préférée parmi les migrants de retour enquêtés avec un niveau d'éducation supérieur.

Quelques mécanismes pour organiser la migration temporaire ont été mis en place, le premier essai dans ce sens ayant été inauguré en 2006 portant sur la mobilisation d'ouvrières marocaines pour répondre aux besoins temporaires de l'agriculture espagnole. Or, la migration circulaire n'a pas beaucoup d'importance dans le phénomène migratoire selon les données de l'enquête : dans leur grande majorité(82%), les migrants de retour ont émigré une fois seulement. Les migrants potentiels envisagent majoritairement des périodes de migration courtes mais chez les migrants de retour on constate que les séjours de longue durée sont relativement importants, 53% des migrants de retour ayant séjourné plus de sept ans dans les pays d'accueil.

En ce qui concerne la propension réelle à émigrer (les capacités de pouvoir réellement émigrer) et non pas la simple intention déclarée d'émigrer, 33% des personnes enquêtées démontrent un faible potentiel de migration et 9% dispose d'un fort potentiel de migration. La population à faible potentiel migratoire pèse donc plus du triple de la population à fort potentiel migratoire. Cette catégorie nourrit, certes, un désir d'émigrer mais ne semble pas au moment de l'enquête avoir la capacité réelle de le faire.

Nous avons vu que l'*intention* déclarée ne change pas considérablement selon le niveau d'éducation mais que *la propension ou le potentiel à migrer* est plus élevée chez les personnes avec un niveau élevé et niveau moyen d'éducation. La propension à migrer accroît avec le niveau d'éducation. Les

personnes avec un niveau d'éducation plus élevé ont un meilleur accès à différents éléments (information, documents de voyage, ressources financières etc.) qui facilitent la réalisation du projet migratoire d'où leur plus grande propension à émigrer. Cela confirme la tendance à l'augmentation des concentrations des personnes qualifiées dans la communauté émigrée par rapport à la population totale vivant à l'intérieure du Maroc. Le niveau d'éducation a une influence encore plus grande pour la propension migratoire chez les femmes ce qui fait que, même si les femmes sont en général moins éduquées que les hommes, proportionnellement, les femmes avec un fort potentiel de migration sont plus éduquées que les hommes de la même catégorie.

Or, même si les migrants ont un niveau d'éducation plus élevé que la population marocaine en général, la majorité de la population marocaine (80%) ayant un niveau d'éducation faible, le phénomène migratoire touche toutes les catégories sociales. En effet, 58% des migrants de retour interrogés ont un niveau d'étude faible (contre 83% dans la population marocaine), 23% ont atteint un niveau d'étude moyen (contre 10%) et 19% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 7%).

Le chômage encourage l'émigration dans une certaine mesure, mais les données de l'enquête démontrent que la migration ne concerne pas seulement les catégories sociales pauvres ou les sans-emplois. En effet, paradoxalement, la propension à migrer accroît avec les bonnes conditions sociales et les conditions économiques n'influencent pas non plus la propension à migrer d'une manière significative. La migration ne semble pas l'apanage des pauvres, mais un phénomène sociétal au Maroc. En même temps, les répondants déclarent qu'ils partiront ou qu'ils sont partis - indépendamment de leurs conditions sociales ou économiques mesurées sur la base des réponses à plusieurs questions du questionnaire - surtout pour des raisons économiques : améliorer leur situation économique, trouver un emploi ou trouver un emploi mieux rémunéré. La difficulté à trouver un emploi est la raison de départ la plus fréquente chez les personnes ayant un faible niveau d'éducation. Pour celles qui se trouvent au chômage l'intention d'émigrer augmente à 56%, au-delà de la moyenne de l'échantillon (42%). Pour ceux qui ont un emploi, l'inadéquation formation-emploi et l'inadéquation compétence-emploi semblent encourager l'émigration mais la corrélation est assez faible : 74% des personnes qui ne souhaitent pas émigrer confirment une adéquation entre leur niveau d'instruction et leur emploi, de même pour 64% de ceux ayant un fort potentiel d'émigration. Les perspectives de carrière au Maroc estimées par les enquêtés ne sont pas non plus déterminantes pour le projet migratoire.

La grande majorité des personnes qui ont l'intention d'émigrer estiment que le fait de partir vivre à l'étranger pourrait améliorer leur situation économique et leurs compétences et pourra aider à trouver de meilleures opportunités d'emploi après un éventuel retour au Maroc.

En ce qui concerne l'emploi, 60% de la population enquêtée occupe un emploi après le retour ce qui est une situation considérablement meilleure que chez les migrants potentiels dont seulement 46% déclaraient travailler au moment de l'enquête. Les femmes sont dans une situation moins avantageuse : alors que 63 % des hommes interrogés ont indiqué qu'ils ont trouvé un emploi dès leur retour, cette proportion ne dépasse pas la moitié chez les femmes. Sans grande surprise, les données mettent en évidence une relation positive entre l'emploi et le niveau d'éducation des individus pour les hommes et les femmes : les éduqués du supérieur trouvent plus facilement du travail à leur retour.

Quant à l'acquisition des compétences à l'étranger, seuls 31% des migrants de retour ont bénéficié d'une formation / étude. Les migrants de retour ayant un niveau supérieur d'éducation sont quatre fois plus à avoir bénéficié d'une formation ou des études que les migrants de retour avec un faible niveau d'éducation. Les migrants de retour ont, certes, un niveau d'éducation plus élevé que la population marocaine au Maroc, mais l'enquête démontre que les niveaux d'éducation des migrants de retour ont très peu évolué durant la migration ce qui conforte la donnée selon laquelle les migrants ont des niveaux d'éducation plus élevés que la population marocaine au Maroc *avant* de partir du Maroc. L'adéquation entre le travail et le niveau d'éducation reste le même chez les migrants de retour que chez les migrants potentiels et puisque les niveaux d'éducation ont très peu évolué pendant la migration ceci nous conduit à conclure que l'expérience migratoire et professionnelle n'a pas beaucoup d'influence sur les perspectives de carrière au retour en termes de reconnaissance des compétences acquises (formellement ou informellement) à l'étranger.

Du côté positif du bilan des compétences, 62% des migrants de retour déclarent qu'ils ont acquis des compétences linguistiques et 55% des nouvelles aptitudes techniques et professionnelles. Or, ici encore, l'acquisition des nouvelles compétences est plus fréquente plus le niveau d'éducation de départ est élevé.

En ce qui concerne l'impact de la migration sur le niveau de vie, la grande majorité des migrants de retour interrogés (66%) vit dans de bonnes conditions sociales contre seulement 33% chez migrants potentiels. Or, les conditions économiques ne sont pas meilleures que chez les migrants potentiels. La situation économique d'une très large majorité des migrants de retour, 74%, reste mauvaise ou très mauvaise (78% chez les migrants potentiels). L'impact financier de la migration ne semble donc pas être à la hauteur des attentes des migrants potentiels.

Dans une proportion relativement importante, les migrants de retour interrogés (63%) ont envoyé des fonds au pays d'origine. On constate une certaine dispersion selon le niveau d'études puisque la proportion d'envoi des fonds s'élève à 69 % chez ceux qui ont un niveau d'éducation faible, alors qu'elle n'est que de 49 % chez les personnes qui ont atteint un niveau d'éducation élevé. Les femmes envoient moins souvent des fonds que les hommes. Plus des deux tiers des migrants de retour interrogés ont épargné lors de leur séjour à l'étranger. La principale utilisation des fonds envoyés et des épargnes sont de loin les dépenses courantes. Or, l'épargne des migrants de retour est plus souvent utilisée à l'achat de propriété (33% contre seulement 16% des fonds envoyés) et surtout à des activités/investissements commerciales (32% contre seulement 8% des fonds envoyés) ce qui signale une meilleure contribution de l'épargne que des fonds envoyés au développement à plus long terme.

Comment est préparée l'expérience migratoire et comment est-elle en termes d'emploi ? L'industrie manufacturière et commerce ressortent comme des secteurs dominants parmi les personnes avec un *fort potentiel de migration* (sans grandes différences par sexe). En ce qui concerne les secteurs dans lesquels les migrants de retour ont travaillé à l'étranger, il s'agit surtout, de l'hôtellerie et la restauration, la construction, le secteur agricole, le commerce, l'industrie manufacturière et les services domestiques, services traditionnellement demandeurs de main d'œuvre immigrée dans les pays d'accueil et à faible niveau des qualifications. Les femmes sont plus concernées par le secteur des services et les hommes par le secteur agricole et le secteur de la construction.

En ce qui concerne le parcours professionnel à l'étranger, presque trois quarts des migrants de retour étaient des salariés (contre 44% de l'échantillon des migrants potentiels). Pour les hommes salariés, la proportion est quasiment constante quel que soit le niveau d'éducation tandis que pour les femmes on observe une relation croissante entre la part du travail salarié et leur niveau d'éducation. Les travailleurs occasionnels représentent 16% alors que les employeurs, les aides familiales et le travail non rémunéré ne représentent que de faibles proportions. Le statut professionnel ne change pas beaucoup durant la migration par rapport au statut professionnel au Maroc avant le départ. Ceci même si 45% des migrants potentiels pensent changer de secteur d'activité dans lequel ils travaillent actuellement et de statut professionnel dans le cas où ils partiront s'installer à l'étranger, ce qui témoigne d'une grande flexibilité ou des maigres attentes quant à la reconnaissance et l'utilisation de leur compétences et qualifications existantes à l'étranger. Par contre, chez les migrants de retour la proportion des indépendants (26% contre 20% chez les migrants potentiels) et surtout des employeurs (20% contre 7% chez les migrants potentiels) augmente (et la proportion des travailleurs occasionnels diminue), signe de l'impact positif de la migration sur l'entrepreneuriat.

Les conditions de travail sont souvent précaires. Un pourcentage important, 44% des hommes et 45% des femmes ont travaillé sans contrat de travail et seulement 35% des hommes et 20% des femmes ont acquis des droits pour une retraite ou autres prestations sociales pour la période passée à l'étranger.

Les migrants de retour ont passé une période de chômage moyenne de 10 mois à l'étranger, indépendamment du niveau d'éducation. Seulement un tiers des migrants de retour ont eu leurs qualifications officiellement reconnues à l'étranger. La reconnaissance des qualifications à l'étranger est plus commune chez les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur. Quant au déclassement professionnel, un quart des migrants de retour avaient occupé des emplois qui exigeaient un niveau d'éducation inférieur au leur. Concernant l'adéquation emploi-compétences, les répondants sont encore moins positifs : 42% des hommes et 51% des femmes déclarent que leurs compétences sont plus élevées ou beaucoup plus élevées que celles exigées par leur travail à l'étranger.

Une explication des faibles résultats concernant le niveau professionnel durant la migration est le manque général d'information sur les programmes destinés aux migrants potentiels et migrants de retour. Dans la grande majorité des cas, le départ n'est pas précédé par une formation préalable : seuls 14% des hommes et 24% des femmes ont suivi une formation spécifique pour préparer leur insertion professionnelle et sociale avant leur départ et cette proportion est beaucoup plus basse pour les personnes ayant un faible niveau d'éducation. Il faut noter également que seulement 11% des migrants de retour étaient informés de l'existence de programmes gouvernementaux qui facilitent le travail à l'étranger et 6% en avaient bénéficié. En même temps, l'aide la plus importante sollicitée pour aller vivre à l'étranger est un soutien pour trouver un emploi. En ce qui concerne le retour, l'enquête révèle que la plupart des migrants utilisent des voies non officielles pour l'organiser. Seulement 7% des enquêtés étaient au courant de l'existence de programmes destinés aux migrants de retour. Les femmes sont moins informées que les hommes et les moins éduqués souffrent davantage d'un manque d'information.

En effet, les enquêtés qui ont l'intention d'émigrer comptent sur la famille et les amis en tant que sources d'information les plus importantes sur le pays d'accueil et comme appui le plus important pour trouver du travail. La grande majorité des migrants de retour avaient également trouvé un travail à l'étranger grâce aux réseaux sociaux (familles, amis et connaissances). Cette proportion baisse chez les migrants de retour qui ont un niveau d'études supérieur. En ce qui concerne la modalité d'obtention d'emploi après le retour, l'offre d'emploi par un ami ou un proche au Maroc est le moyen le plus utilisé par les migrants de retour. La durée moyenne de la recherche d'emploi est de 5 mois. Les femmes ont, en moyenne, un peu plus de difficultés pour trouver un emploi (6.8 mois) que les hommes (4.8 mois).

Le retour *choisi* concerne 40% des répondants qui sont retournés au Maroc pour des raisons familiales (26%), culturelles (5%), économiques (5%) et de retraite (4%). Le motif acculant à un retour *contraint* est lié aux difficultés professionnelles qui touchent 17% des hommes et femmes, un taux relativement bas si on considère la période actuelle de crise économique. Concernant le retour *forcé*, 16% y ont été contraints pour diverses raisons : épuisement de séjour légal/permis de travail, interception par les services de sécurité etc. Même si les raisons familiales sont la raison la plus importantes de retour pour tous les niveaux d'éducation, les difficultés professionnelles constituent l'élément le plus déterminant du retour au pays chez les personnes avec niveaux d'éducation faible et moyen. Seulement 5% des personnes sont revenues au Maroc pour investir.

Un tiers des migrants de retour pensent à émigrer de nouveau. L'examen simultané du projet de re-migration et de la variable niveau d'études laisse apparaître la même tendance que pour l'intention de première migration relevée dans l'enquête des migrants potentiels, les personnes ayant l'intention d'émigrer étant proportionnellement les plus nombreuses parmi les personnes avec un niveau moyen d'éducation. La principale raison de repartir est la difficulté de trouver un emploi. Cette difficulté est particulièrement observable chez les hommes ayant un niveau d'éducation faible et chez les femmes ayant un niveau d'éducation moyen.

#### **Le profil d'un migrant marocain**

Selon les résultats de l'enquête au Maroc, les migrants de retour sont mieux qualifiés que la population marocaine au Maroc, surtout parce qu'ils étaient déjà proportionnellement plus instruits avant la migration. Les plus instruits sont aussi ceux qui bénéficient le plus de la période de migration en termes d'acquisition de nouvelles compétences et de l'expérience professionnelle qui rendent leur réintégration sur le marché du travail marocain à leur retour plus réussi. Cependant, étant donné que la majorité de la population marocaine a un faible niveau d'éducation, *le profil typique d'un migrant marocain* est un homme célibataire avec un faible niveau d'éducation qui migre une fois pour une période de dix ans en France ou en Espagne afin d'améliorer ses conditions de vie. Il n'est pas au courant des programmes (gouvernementaux) qui facilitent la migration de travail, compte sur ses amis et membres de la famille pour trouver un emploi à l'étranger, travaille en tant que salarié ou travailleur occasionnel, passe environ dix mois au chômage, apprend la langue du pays hôte, mais n'acquiert pratiquement pas d'autres nouvelles compétences et retourne au Maroc principalement pour des raisons familiales. Il n'est pas au courant des programmes visant à faciliter le retour au Maroc et il compte encore sur sa famille et ses amis pour trouver du travail. Son expérience de travail à l'étranger a amélioré ses opportunités

professionnelles en comparaison avec les non migrants et il travaille en tant que salarié ou - avec une probabilité accrue après la période migratoire - comme entrepreneur. Au cours de sa migration il a envoyé des fonds au Maroc mais presque 90% de ceux-ci ont été utilisés aux dépenses courantes. Il a également fait des épargnes dont un tiers il utilise pour l'achat de propriété et un tiers peut-être à une activité commerciale. Il n'envisage pas d'émigrer de nouveau.

## Recommandations

D'après le rapport 2009 sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la migration peut permettre d'élargir les choix humains en termes de revenu, d'accès aux services et de participation, mais les opportunités varient en fonction des niveaux de compétence des individus. Cela indique qu'une solution «triple gagnante» est possible si un «cercle vertueux» est créé pour bénéficier à tous (les pays d'origine et de destination ainsi que les migrants eux-mêmes) au moyen d'une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre et des compétences.

Les données de l'enquête confirment que la situation « gagnant-gagnant-gagnant » n'est pas un équilibre qui se stabilise naturellement sans intervention. Les migrants marocains sont souvent confrontés à un déclassement professionnel dans le pays d'accueil, ce qui aboutit à une perte d'investissement dans l'éducation pour le Maroc et le migrant lui-même. Presque la moitié des migrants marocains n'acquièrent pas de nouvelles compétences pendant leur période migratoire, et s'ils en acquièrent, ils n'arrivent pas toujours à en profiter ou à les mettre en œuvre à leur retour sur le marché de l'emploi marocain et ce, au détriment du Maroc. Il est important de noter que ceux qui arrivent à profiter le plus d'une expérience migratoire sont ceux qui au départ sont déjà les mieux éduqués et les personnes avec un faible niveau d'éducation et les femmes sont dans une situation défavorable en ce qui concerne la réussite de la migration au niveau professionnel, l'acquisition des nouvelles compétences, la réussite du retour et la réintégration sur le marché du travail local au Maroc. Étant donné que la grande majorité des migrants marocains ont un niveau d'éducation faible, l'apport de la migration au développement n'est pas exploité à son maximum si elle n'est pas soutenue par des mesures publiques. Afin de rendre la migration profitable aussi bien pour le migrant, le pays d'origine et le pays d'accueil, le phénomène migratoire doit être considéré par les politiques publiques aussi bien dans le pays d'origine que dans les pays d'accueil.

Certains axes de domaines d'intervention peuvent être recommandés, pour être mis en œuvre par les autorités marocaines et/ou appuyés par des projets des pays de l'Union européenne dans le cadre du Partenariat pour la mobilité, afin de se rapprocher d'un cercle vertueux et de renforcer le rôle des compétences dans le développement par la migration.

Un cercle vertueux impliquerait :

**(i) Pays d'origine répondant aux pénuries de compétences du marché du travail du pays de destination.** Cela exigerait la transparence des deux côtés sur les besoins du marché du travail et les résultats des systèmes éducatifs, et un système de certification de qualité assuré dans les pays d'origine comprenant une évaluation des compétences et des mécanismes clairs pour la reconnaissance des qualifications dans les pays de destination. Du côté du pays d'origine, le processus commence par un enseignement et une formation de qualité (par ex. des programmes d'études, des enseignants, des établissements scolaires) qui correspondent aux besoins des marchés du travail et la mise en œuvre d'un cadre national des certifications qui assure la transparence des compétences acquises. Les pays de destination peuvent combler leurs pénuries immédiates de main-d'œuvre et de compétences et se procurer les profils exacts dont ils ont besoin en appliquant une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre. Il en résulterait une migration bénéfique conduisant à un emploi et à une productivité plus élevés dans les pays de destination.

Des politiques cohérentes et une meilleure *évaluation des besoins en compétences* sur les marchés du travail européens sont nécessaires pour une meilleure adéquation de la main-d'œuvre migrante. Pour éviter le gaspillage des cerveaux il est nécessaire de *faciliter la reconnaissance officielle des qualifications et des compétences des migrants marocains* à l'étranger. Le cadre européen des certifications, peut servir de point de référence pour la portabilité des qualifications en étant relié aux

systèmes de certification nationaux. Or, ceci nécessite également des efforts pour améliorer la qualité et la transparence des qualifications marocaines. Seules une éducation et une formation transparentes et de qualité qui répondent aux besoins du marché du travail en même temps qu'à ceux des citoyens mènent au succès sur les marchés du travail à la fois nationaux et internationaux.

**(ii) Utilisation du savoir-faire et de l'expérience acquises par les migrants rentrés au pays pour l'intégration sur le marché du travail et la contribution au développement d'entreprises locales.**

*Des mécanismes seraient alors nécessaires pour valider les acquis des apprentissages informels/non formels afin de reconnaître les compétences développées à l'étranger ainsi qu'un environnement commercial favorable, notamment des incitations et une formation entrepreneuriale pour encourager les migrants rentrés au pays à créer leur propre entreprise. En ce qui concerne la validation des apprentissages informels et non formels, elle devrait aboutir à la certification qui devrait s'appuyer sur des normes professionnelles largement utilisées. Les barèmes existants pour la reconnaissance et l'accréditation de l'expérience pourraient être utilisés en l'absence de processus plus structurés. Des incitations additionnelles pour les réformes de l'enseignement et l'amélioration de la qualité pourraient être créées par les pays de destination établissant des exigences de qualité en matière de compétences des migrants. Le résultat bénéficierait à la migration grâce à une meilleure utilisation des économies et des compétences acquises à l'étranger par les migrants rentrés au pays et à des systèmes éducatifs améliorés dans les pays d'origine.*

Les migrants qui rentrent au pays peuvent contribuer au développement local en rejoignant la population active ou en devenant entrepreneurs. Les émigrés revenus au pays trouvent souvent que les compétences et les connaissances qu'ils ont acquises n'ont pas de réelle valeur chez eux et rencontrent plusieurs contraintes à leur retour sur le marché du d'emploi marocain.

Le potentiel des rapatriés devrait être exploité par des systèmes adéquats de soutien au retour qui favorisent un retour durable par les individus, en particulier, les systèmes qui valident les compétences acquises à l'étranger et qui fournissent des services efficaces de recherche d'emploi et de placement. Les femmes et les personnes avec un faible niveau d'éducation rencontrent plus des difficultés de réinsertion sur le marché du travail marocain d'où le besoin pour des initiatives ciblées à certains segments des migrants de retour.

Les rapatriés permanents et temporaires et la diaspora peuvent à la fois contribuer à la formation d'une classe moyenne et au développement économique du Maroc par le biais des investissements et la contribution des nouvelles compétences au marché du travail et aussi à travers le développement de réseaux transnationaux. Les données de l'enquête montrent que la migration a un impact positif sur l'entrepreneuriat.

Le Maroc a déjà mis en place des initiatives pour encourager de manière proactive les expatriés à revenir et à devenir entrepreneurs, et créer des environnements menant à une utilisation plus productive de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs épargnes mais une minorité infime des migrants de retour enquêtés étaient au courant. Un appui supplémentaire et une meilleure communication des services disponibles pour les migrants de retour pour investir au Maroc s'avèrent donc nécessaires. Une attention particulière devrait être accordée à l'utilisation efficace des envois de fonds et d'épargne pour l'investissement des entreprises, étant donné que soutien à l'entrepreneuriat des rapatriés est cruciale en termes d'amélioration des mauvaises conditions du marché du travail marocain par la création d'emplois.

**(iii) Disponibilité et accessibilité de l'information relative à la migration de main-d'œuvre, notamment les services d'assistance pour les migrants potentiels et les migrants de retour au pays.**

*Une information librement accessible et largement disponible concernant le processus de migration – y compris les besoins des marchés du travail et les besoins en compétences, les conditions de vie, les normes et les incitations et dispositions de réintégration dans le pays – est cruciale. Cela nécessiterait des programmes destinés à aider les migrants potentiels et les migrants de retour au pays tout au long des différentes phases et l'ouverture de voies pour la migration circulaire. Les migrants bénéficieraient de ce résultat en augmentant leurs chances de réussite et en réduisant les incidents liés à des abus.*

Les institutions marocaines proposent déjà des programmes d'appui destinés à faciliter la migration ainsi que le retour au Maroc et la réintégration sur le marché du travail marocain après une période migratoire. Or, les résultats de l'enquête démontrent qu'une infime minorité des migrants potentiels ou migrants de retour les connaissent et encore moins de migrants en ont profité. Il est donc nécessaire de *mieux informer la population marocaine des programmes gouvernementaux pour la facilitation de la migration pour le travail à l'étranger et de mieux informer la population marocaine à l'étranger des programmes gouvernementaux pour faciliter le retour au Maroc.*

Etant donné que plus de 40% de la population enquêtée ont l'intention d'émigrer, toutes classes sociales et tous niveaux d'éducation confondus et que la principale source d'information pour le projet migratoire sont la famille et les amis au Maroc, autant de sources d'information potentiellement biaisées, il paraît nécessaire de *mieux informer toute la population marocaine non seulement sur les opportunités d'emploi à l'étranger mais également sur les pays de destination et la réalité de l'expérience migratoire.* Des formations de départ pourraient aborder des questions telles que les compétences linguistiques, les qualifications professionnelles et l'information sur les droits et obligations dans le travail à l'étranger. Trop souvent les migrants finissent encore par travailler à l'étranger sans un contrat de travail et sans droits sociaux transférables au Maroc à leur retour. Il serait donc utile de *monter et diffuser des programmes de communication sur la migration légale et d'en faciliter l'accès.*

Pour éviter les expériences de migration négatives et improductives, plusieurs types d'intervention pourraient contribuer à une meilleure utilisation des compétences des migrants. Il serait par exemple utile de *renforcer la coopération entre les services publics d'emploi européens et l'ANAPEC au Maroc* en matière de recrutement en favorisant des offres d'emploi génériques. La coopération entre l'ANAPEC et le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES) pourrait être explorée. *Une meilleure information sur les emplois disponibles à l'étranger et sur les services disponibles pour faire correspondre les emplois avec les compétences pourrait aider à réduire l'inadéquation des compétences des migrants dans les pays de destination.* Des *contacts avec des associations professionnelles*, au courant des besoins en termes de main d'œuvre et de compétences dans leurs secteurs pourraient également être noués à ce fin.

L'emploi et les compétences doivent trouver leur place au cœur de la politique migratoire afin d'assurer une mobilité efficace de la main-d'œuvre et un succès global. L'ETF n'encourage pas la migration en tant que telle, mais elle soutient le développement de pays partenaires en contribuant à créer des cercles vertueux dans le cadre de la migration. Il faut vaincre l'hostilité de l'opinion publique vis-à-vis de la migration, tant dans les pays d'origine (par ex. exode des compétences) que dans les pays de destination (par ex. perte d'emploi par les nationaux, criminalité, violence) en insistant sur ses aspects positifs. Les compétences des migrants, leur évaluation, la certification, la transparence et la reconnaissance ont prouvé leur rôle crucial pour assurer une meilleure adéquation de la main-d'œuvre. Les pays d'origine comme les pays de destination doivent œuvrer davantage à la transparence des compétences des migrants et à la reconnaissance de leurs qualifications. Ces mesures ne doivent pas se limiter à des exemples isolés mais servir de précurseurs à une approche plus systématique visant à tirer le meilleur parti des migrations. Transformer le processus migratoire en cercle vertueux peut comporter des avantages considérables pour toutes les parties.

## LISTE DES SIGLES

AGMM	Approche globale de la question des migrations et de la mobilité
ANAPEC	Agence National de Promotion de l'Emploi et des Compétences
AMERM	Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur la Migration
BTP	Bâtiment et travaux publics
CARIM	Consortium for Applied Research on International Migration
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CERED	Centre d'études et de recherches démographiques
CITE	Classification internationale type de l'éducation
DACS	Direction des affaires consulaires et sociales
EFP	Emploi et formation professionnels
ETF	Fondation européenne pour la formation
HCP	Haut commissariat au Plan
IAOS	International Association for Official Statistics
IUE	Institut universitaire européen
IZA	Institute for the Study of Labour
MEFP	Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
MPI	Migration Policy Institute
MRE	Marocains résidant à l'étranger
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
SOPEMI	Système d'observation permanente des migrations
SPSS	Statistical Package for Social Sciences
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

# BIBLIOGRAPHIE

## TEXTES LÉGISLATIFS

Commission européenne (2007), Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers, COM (2007) 248 final (16 mai 2007). Commission des communautés européennes, Bruxelles.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0248:FIN:FR:PDF>

Commission européenne (2011), Approche globale de la question des migrations et de la mobilité, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM (2011) 743 final (18 novembre 2011). Commission européenne, Bruxelles.

[http://ec.europa.eu/home-affairs/news/intro/docs/1\\_FR\\_ACT\\_part1\\_v2.pdf](http://ec.europa.eu/home-affairs/news/intro/docs/1_FR_ACT_part1_v2.pdf)

France (1976), Décret n°76-383 du 29 avril 1976 relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des membres des familles des étrangers autorisés à résider en France.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000855572&dateTexte=20110327>

Maroc (2003), Loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.

[http://www.justice.gov.ma/fr/legislation/legislation\\_.aspx?ty=2&id\\_l=140](http://www.justice.gov.ma/fr/legislation/legislation_.aspx?ty=2&id_l=140)

Maroc (2004), Loi n° 70-03 sur le code de la famille. Dahir n° 1-04-22 du 12 hija 1424 (3 février 2004). Bulletin officiel n° 5358. Cette loi garantit un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes en matière de droit.

[http://www.consulat.ma/admin\\_files/Loi\\_70\\_03\\_Code\\_Famille.pdf](http://www.consulat.ma/admin_files/Loi_70_03_Code_Famille.pdf)

Maroc (2007), Loi n° 62-06 du 27 février 2007 élargissant le droit de transmission de la nationalité marocaine aux femmes. Cette loi fait partie du Code de la nationalité marocaine.

[http://www.justice.gov.ma/fr/legislation/legislation\\_.aspx?ty=2&id\\_l=154](http://www.justice.gov.ma/fr/legislation/legislation_.aspx?ty=2&id_l=154)

ONU (1990), Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette convention a été adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990. Ratifiée par le Maroc le 14 juin 1993, elle est entrée en vigueur en décembre 2002 suite à sa ratification par vingt pays, comme stipulé dans le texte.

<http://www2.ohchr.org/french/law/cmw.htm>

## ÉTUDES ET DOCUMENTS

AMERM (2008), *De l'Afrique subsaharienne au Maroc : analyse socio-économique*, publication de l'AMERM, Rabat. Une analyse des réalités de l'immigration irrégulière.

[http://www.amerm.ma/publications/publications\\_tele\\_5.pdf](http://www.amerm.ma/publications/publications_tele_5.pdf)

Banque mondiale (2008), *Un parcours non encore achevé : la réforme de l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Banque mondiale, Washington DC.

[http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resources/EDU\\_Summary\\_FRE.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resources/EDU_Summary_FRE.pdf)

Banque Mondiale (2012). *Le défi de l'insertion des jeunes au Maroc*. Banque mondiale, Washington DC.

Batista, Cátia (2007), Lacuesta, Aitor, et Vicente, Pedro C., *Brain drain or brain gain? Micro evidence from an African success story*, IZA Discussion Paper n° 3035, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.

<http://ftp.iza.org/dp3035.pdf>

Bieckmann et Muskens (2007), Bieckmann, Frans et Muskens, Roland, *Circular migration : creating a virtuous circle*, The Broker, 22 mars 2007.

<http://www.thebrokeronline.eu/Articles/Creating-a-virtuous-circle>

Bourchachen, Jamal (2000), *Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté - cas du Maroc*, communication du colloque Statistique, développement et droits de l'homme organisé par l'IAOS (International Association for Official Statistics) à Montreux (Genève) du 4 au 8 septembre 2000.

[http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31207/0970Apports\\_des\\_transferts\\_des\\_residents\\_a\\_l\\_etrangeur\\_a\\_la\\_reduction\\_de\\_la\\_pauvrete\\_cas\\_du\\_Marocr.doc](http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31207/0970Apports_des_transferts_des_residents_a_l_etrangeur_a_la_reduction_de_la_pauvrete_cas_du_Marocr.doc)

CARIM (2009), *Marché de l'emploi et migration au Maroc*, rapport du CARIM (Consortium for Applied Research on International Migration), Centre Robert Schuman, IUE (Institut universitaire européen), Florence, novembre 2009.

Cassarino JP ( sous la direction) (2007). *Migration de retour au Maghreb, Réintégration et enjeux de développement*. Centre Robert Schuman, IUE (Institut universitaire européen), Florence,

CEDEFOP (2008), *Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation*, Luxembourg.

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/education-and-training-glossary>

Conseil Economique et Social (2012). *Emploi des jeunes*. Rabat, CES.

Conseil Economique et Social & Conseil Supérieur de l'enseignement, *Instance National d'Evaluation (2012)*. *Employabilité des jeunes: les voies et les moyens – Agir sur le chômage et s'engager pur l'emploi qualifié*. Rabat.

DPEG (2003), Direction de la politique économique générale du Ministère de l'économie et des finances, *L'impact de la transition démographique sur la croissance et l'emploi au Maroc*, par Bouameur Ragbi et Abdelhak Azeroual, document de travail n° 95, décembre 2003, Rabat.

[http://www.finances.gov.ma/depf/publications/en\\_catalogue/doctravail/doc\\_texte\\_integral/dt95.pdf](http://www.finances.gov.ma/depf/publications/en_catalogue/doctravail/doc_texte_integral/dt95.pdf)

ETF (2012) *Processus de Turin 2012*. Maroc. Turin.

Fondation Hassan II (2008a) pour les Marocains résidant à l'étranger, *Marocains de l'extérieur - 2007*. Fondation Hassan II et OIM (Organisation internationale pour les migrations), Rabat.

[http://www.alwatan.ma/html/Publication\\_Fondation/Publication\\_2006/Publication/MAROCAIN\\_DE\\_%20L'EXTERIEUR2007.pdf](http://www.alwatan.ma/html/Publication_Fondation/Publication_2006/Publication/MAROCAIN_DE_%20L'EXTERIEUR2007.pdf)

Fondation Hassan II (2008b) pour les Marocains résidant à l'étranger, *Marocains de l'extérieur - l'utilisation des transferts : résultats d'enquête*, Fondation Hassan II, Rabat.

[http://www.alwatan.ma/html/Publication\\_Fondation/Publication\\_2006/Publication/transferts.pdf](http://www.alwatan.ma/html/Publication_Fondation/Publication_2006/Publication/transferts.pdf)

- HCP (2005), *L'insertion socio-économique dans les pays d'accueil des Marocains résidant à l'étranger*, Haut Commissariat au Plan, Rabat.  
[http://www.hcp.ma/downloads/Demographie-Les-Marocains-residant-a-l-etranger-analyse-des-resultats-de-l-enquete-de-2005-sur-l-insertion-socio\\_t13066.html](http://www.hcp.ma/downloads/Demographie-Les-Marocains-residant-a-l-etranger-analyse-des-resultats-de-l-enquete-de-2005-sur-l-insertion-socio_t13066.html)
- HCP (2009). *Les Résidents étrangers au Maroc , Profil démographique et socioéconomique*. Rabat : Edition OKAD.
- HCP (2010), *Les indicateurs sociaux du Maroc*, Haut Commissariat au Plan, Rabat.  
[http://www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux\\_t11880.html](http://www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux_t11880.html)
- HCP (2011), Haut Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur l'emploi en 2011*, par la Direction de la statistique, Haut Commissariat au Plan, Rabat.  
[http://www.hcp.ma/Enquete-nationale-sur-l-emploi\\_a89.html](http://www.hcp.ma/Enquete-nationale-sur-l-emploi_a89.html)
- HCP (2011). *La Situation du marché du travail en 2011*. Rabat.
- HCP (2011): *Activité, emploi et chômage*. Rabat.
- HCP (2012). *Les jeunes en chiffres*. Rabat.
- HCP (2008, 2009, 2010, 2011). *Le Maroc en Chiffres*. Rabat.
- Jaidi, L. (2009). *Marché de l'Emploi et Migration au Maroc*. CARIM Notes d'analyse et de synthèse, European University Institute. Florence: Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- Khachani, Mohamed (2004), *La question migratoire au Maroc : la dimension législative*, rapport du Bulletin économique et social du Maroc, Rabat.
- Khachani, Mohamed (2007) (dir.), *L'impact de la migration sur la société marocaine*, publication de l'AMERM, éditions Diwan, Rabat, 2007.
- Khachani, Mohamed (2008), *Les Marocains dans les pays arabes pétroliers*, publication de l'AMERM, Rabat.
- Khachani, M. (2010). *Les nouveaux défis de la question migratoire au Maroc*. Cahiers des migrations internationales no. 103. Genève : Bureau international du travail.
- Khachani, M. (Dir) (2011). *Départs et retours des migrants internationaux au Maroc*. Rabat. Publications de l'AMERM.
- MEFP (2012), *Discours du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle*, prononcé devant les Nations Unies le 3 juillet 2012.  
<http://www.emploi.gov.ma/docs/1762012101747AM.doc>
- Mghari, Mohamed (2006), *La migration irrégulière au Maroc*, CERED (Centre d'études et de recherches démographiques), Rabat.  
<http://iussp2009.princeton.edu/papers/92040>
- MPI (2007), Migration Policy Institute, *Morocco : Country profile*, page web.  
<http://www.migrationinformation.org/resources/morocco.cfm>
- OCDE (2008), *Perspectives des migrations internationales*, publication du SOPEMI (Système d'information permanente des migrations), OCDE, Paris.  
<http://www.oecd.org/fr/els/politiquesetdonneesdesmigrationsinternationales/41275422.pdf>
- Office des Changes (2010) du Royaume du Maroc, *Balance des paiements*, Rabat.

[http://www.oc.gov.ma/portal/sites/default/files/accueil%20-%20BdP/BP\\_2010\\_Fr.pdf](http://www.oc.gov.ma/portal/sites/default/files/accueil%20-%20BdP/BP_2010_Fr.pdf)

Office des Changes (2011) du Royaume du Maroc, *Publications annuelles*, 1990-2011.

<http://www.oc.gov.ma/portal/content/statistiques-des-%C3%A9changes-ext%C3%A9rieurs/indicateurs-mensuels-des-%C3%A9changes-ext%C3%A9rieurs>

OIM (2011) : *Etat de la Migration dans le Monde*, OIM :Genève.

PNUD (2011), *Rapport sur le développement humain 2011 - durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous*. PNUD, New York.

[http://hdr.undp.org/en/media/HDR\\_2011\\_FR\\_Complete.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_FR_Complete.pdf)

PNUD (2009). *Rapport sur le Développement Humain 2009*. New York, PNUD.

UNESCO (2010), *Éducation au Maroc : analyse du secteur*, publication 2010/ED/FU/RAB/PI/2, Unesco, Paris.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001897/189743f.pdf>

Wolton , Dominique ( 2008)( sous la direction de) :Francophonie et migrations internationales. CRSF .







